

L'intervenant

Revue sur l'alcoolisme et la toxicomanie

VOLUME 09 NUMÉRO 03

AVRIL 2003



*Dossier sur l'alcoolisme et la
toxicomanie en lien avec la criminalité*

État de la situation

Modèles

Clientèles

Intervention

Réflexion

4,00 \$

03 Mot de la présidente

04 État de la situation

09 Modèles

13 Clientèle adulte

19 Clientèle ado

32 Intervention

42 Réflexion

47 Info Livres

Stratégie nationale
pour la prévention du crimeNational Crime
Prevention Strategy

Canada

Québec

Cette revue est financée dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Les points de vue exprimés dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle du gouvernement du Canada ou celle du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Matériel rédaetionnel

Vous désirez publier dans nos pages? N'hésitez pas à nous faire parvenir tout article abordant la problématique des toxicomanies. Vos textes peuvent traiter des initiatives pratiques de groupes dans la communauté, du rôle des intervenants pour améliorer les services à la clientèle, d'études ou d'analyses de programmes, etc.

Abonnement

L'intervenant s'adresse aux professionnels et aux personnes intéressées au domaine de la toxicomanie. Vous pouvez obtenir un abonnement à *L'intervenant* au coût de **15 \$ par an** (20 \$ à l'extérieur du Canada). Parutions : **janvier, avril, juillet et octobre.**

Responsabilité de l'éditeur

L'éditeur ne se tient pas responsable des opinions émises dans cette publication. Les auteurs ont l'entière responsabilité de leur texte. Les écrits sont publiés tels que soumis, qu'ils rencontrent ou non les orientations de l'AITQ, en autant qu'ils soient pertinents et d'actualité.

Dates de tombée

Matériel publicitaire :
1^{er} mars, 1^{er} juin,
1^{er} septembre et
1^{er} décembre.

Matériel rédactionnel :
15 février, 15 mai,
15 août et 15 novembre.

Reproduction

Toute reproduction totale ou partielle d'articles, de photos ou de graphiques est interdite à moins d'une entente écrite avec l'éditeur.

9 mai 2003 Les substances
psychoactives et l'humeur :
de la molécule à la clinique
**Université de Sherbrooke,
Longueuil**

29 mai 2003 Assemblée générale
de l'AITQ et conférence
La guérison par le plaisir
**Hôtel Universel,
Drummondville**

1^{er} au 3 juin 2003 Coming Of Age
Annual Addiction Conference
Mississauga, Ontario

6 juin 2003 Toxicomanie et stress
post-traumatique :
théorie et pratique
**Université de Sherbrooke,
Longueuil**

6 au 10 juillet 2003 44th Annual Institute
on Addiction Studies
Personal Focus for
Professional Development
Barrie, Ontario

26 septembre 2003 Ados, jeunes
et toxicomanie :
relever les nouveaux défis
**Université de Sherbrooke,
Longueuil**

26 au 29 octobre 2003 Colloque de l'AITQ
Toxicomanie et
dépendances associées
Hôtel Delta, Trois-Rivières

SOMMAIRE CALENDRIER



Une revue spéciale !

Une nouvelle revue spéciale de L'intervenant. Cette fois-ci elle est consacrée entièrement à la toxicomanie et ses liens possibles ou démontrés avec la criminalité. Nous avons tous entendu, à un moment ou à un autre, par nos clients, nos collègues ou nos voisins, ou par les médias, des histoires où des crimes étaient liés directement à des substances illicites. Peut-on généraliser? Y a-t-il des conclusions à tirer?

Dans les derniers mois, les médias ont fait état d'une possible légalisation du cannabis. Le débat sur l'impact des mesures actuelles en matière de drogues illicites en fut par le fait même relancé. Que l'on soit pour ou contre la déjudiciarisation, pour ou contre la décriminalisation ou pour ou contre la légalisation, il y a des questionnements qui rallient différents groupes de personnes préoccupées par l'impact des drogues. Avons-nous des réponses?

Pour plusieurs, il existe un lien causal entre les drogues illicites, et licites, et la criminalité; pour certains, les consommateurs de drogue ne devraient pas se retrouver en prison mais en centre de thérapie puisqu'ils sont « malades » et qu'ils ont besoin de soins. Pour d'autres, c'est un symptôme de société et tant qu'on ne s'attaquera pas aux enjeux de pauvreté, il y aura toujours des « drogués, criminels, en état de survie... »; et enfin, il existe aussi bien d'autres hypothèses. Mais qu'en est-il vraiment? Pouvons-nous clarifier, expliquer davantage ce lien possible entre la criminalité et l'usage, abusif ou non, de substances psychoactives?

Ce numéro spécial de la revue L'intervenant présente plusieurs articles en lien avec ces questionnements. Nos collaborateurs, chercheurs ou cliniciens, ont répondu à notre invitation et ont contribué à ce numéro fort intéressant qui saura, je n'ai nul doute, contribuer à l'avancement de nos connaissances et susciter la poursuite de la réflexion sur ce sujet fort actuel.

Le printemps, l'assemblée générale, et la guérison par le plaisir!

On a eu un « vrai hiver » (froid, beaucoup de neige) qui dure depuis le mois de novembre! Ça va, mais on a besoin d'un « vrai printemps » maintenant! Puisse-t-il suivre le pas de l'hiver et être aussi hâtif!

Vous recevrez bientôt une invitation pour votre assemblée générale annuelle. J'aimerais vous voir nombreux et nombreuses. C'est votre voix qui contribue à donner votre couleur à l'AITQ. Suite à l'assemblée générale, nous aurons le grand plaisir d'accueillir Jyon St-Arnaud pour nous entretenir de la guérison par le... plaisir.

Printemps, plaisir, été... oui... ça va pas mal bien ensemble! Bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer le 29 mai prochain.

Lynda Poirier, présidente

Présidente : **LYNDA POIRIER**, CENTRE CASA
Vice-président : **DANIEL DESROSIERS**,
CENTRE DE RÉHABILITATION
CORPS ET ÂME ET ESPRIT
Secrétaire-trésorier : **MARYO LAROUCHE**,
LA CROISÉE DES CHEMINS
Administrateurs : **MARIO BOULAIS**, CEMA ENR.
CLAUDE GAGNÉ,
TUAC - SECTION LOCALE 1991-P
ALAIN VIGNEAULT,
CRATCA ET LES CHSLD DE BEAUCE
LYNDA VILLENEUVE, PARTAGE
DU HAUT-RICHELIEU
PIERRE WILSON, PAVILLONS
DU NOUVEAU POINT DE VUE

Éditeur :
**ASSOCIATION DES INTERVENANTS
EN TOXICOMANIE DU QUÉBEC INC.**
505, RUE SAINTE-HÉLÈNE, 2^e ÉTAGE
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4K 3R5
Directrice :
CARMEN TROTTIER
Abonnements et secrétariat :
(450) 646-3271 info@aitq.com
Maquette :
KÉROZEN COMMUNICATION DESIGN
Infographie et impression :
IMPRIMERIE G.G.

Revue trimestrielle
Mois de parution :
JANVIER, AVRIL, JUILLET, OCTOBRE.
Envois de publications
canadiennes : **CONTRAT DE VENTE**
n° 40065296
ISSN 0823-213X
Dépôt légal
**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC ET DU CANADA**
Indexée dans **REPÈRE**

Calculer la portion des crimes liés à l'alcool et aux drogues : tout un contrat!

Marie-Marthe Cousineau

CICC et IRDS

Serge Brochu

RISQ, CIRASST et CICC

Fu Sun

CICC

Chiffrer la portion de crimes attribuables à l'alcool et aux drogues constitue un réflexe courant des décideurs, des chercheurs et du public en général. L'évaluation que l'on fait de cette proportion est ordinairement intuitive et qualitative : le plus souvent... la plupart des crimes... un grand nombre d'entre eux... auraient ainsi été commis par des contrevenants en état d'intoxication. Cette appréciation découle en grande partie du constat qu'il se trouve parmi les populations carcérales une grande proportion de consommateurs d'alcool et de drogues, et même de personnes dépendantes des substances psychoactives. À l'inverse on a aussi pu constater que les personnes toxicomanes ont, bien souvent, déjà eu des démêlés avec la justice.

Histoire de se faire une idée juste, une fois pour toutes, de la relation alcool/drogue et crime, le Centre canadien de lutte à la toxicomanie nous a demandé de calculer sur une base empirique, à partir de véritables données chiffrées, la portion des crimes qui seraient attribuables à l'alcool et aux drogues d'une quelconque façon. La première constatation que nous avons faite est qu'il n'est pas aussi facile d'établir la proportion des crimes liés à l'alcool et aux drogues qu'il peut paraître à première vue. C'est qu'il ne s'agit pas simplement de constater la présence simultanée d'actes de criminalité et de substances psychoactives pour pouvoir conclure à une relation entre les deux, ou encore pour estimer avoir fait le tour de la question. Différents articles dans ce numéro (voir Plourde et Brochu de même que Brunelle, Brochu et Cousineau) ont tracé les grandes lignes de différents modèles d'explication de la relation drogue-crime. C'est en regard de l'un d'eux, le modèle tripartite de Goldstein (1985, 1987), que la complexité du calcul de cette fraction des crimes liés à l'alcool et aux drogues nous est apparue.

Déjà, d'entrée de jeu, ce modèle signale qu'il existe différents types de relations drogue-crime possibles et que toutes ne reposent

pas nécessairement sur la consommation de substances psychoactives (modèle psychopharmacologique), mais peuvent aussi être liées au marché de ces substances (modèle systémique) ou encore au fait qu'une personne dépendante de drogues dispendieuses se voit en quelque sorte forcée de se livrer à un acte de criminalité lucrative dans le but de se procurer les substances qu'elle consomme et qu'elle n'a pas les moyens de se payer autrement (modèle économico-compulsif).

Une base de donnée, le QIMV

La base de données que nous avons utilisée aux fins de cette partie de notre étude dont il sera ici question est constituée à partir du QIMV, le questionnaire informatisé sur le mode de vie des détenus. Depuis 1990, tout détenu nouvellement admis dans un pénitencier canadien doit en effet répondre à ce questionnaire rempli directement à l'ordinateur couvrant différents aspects de sa vie, parmi lesquels se trouvent : l'état de santé; les relations avec la famille, les amis, la communauté; la consommation de drogues et d'alcool; et le profil criminel de la personne incarcérée. Il est ainsi possible de faire état des résultats s'y rapportant pour l'ensemble de la population pénitentiaire détenue à travers le Canada. Les résultats du QIMV sont versés au dossier des détenus et sont utilisés dans le but d'établir leur cheminement carcéral. Les données sur lesquelles reposent l'argumentation qui suit sont issues d'une étude portant sur la population de 8598 hommes détenus dans les pénitenciers du Canada entre 1993 et 1995 ayant rempli le QIMV¹.

Le calcul de la proportion des crimes liés à l'alcool ou aux drogues pour cette population de personnes détenues dans les institutions pénitentiaires du Canada entre 1993 et 1995

D'abord un mot sur la population à l'étude

En termes de délit

Les détenus sous juridiction fédérale qui forment ici la population de référence y sont pour avoir été condamnés à une peine d'emprisonnement de plus de deux ans. Cette peine concerne des crimes violents (meurtre, tentative de meurtre, agression sexuelle, voies de fait causant des lésions corporelles, enlèvement) dans 27,4 % des cas, des crimes lucratifs (extorsion, vol y compris vol qualifié et vol par

1. Cette étude a donné lieu à un rapport de recherche de K. Pemanen, S. Brochu, M.-M. Cousineau et F. Sun (2001), Proportion of crimes associated with alcohol and other drugs in Canada, préparé pour le compte du Centre canadien de lutte à la toxicomanie, qui présente en détail les aspects méthodologiques et le résultat des analyses. Le rapport est disponible en français et en anglais et fournit une importante liste de références.

effraction, fraude, recel, prostitution) dans 45,7 % des cas, des crimes liés à l'alcool et aux drogues (conduite avec facultés affaiblies, consommation, trafic, culture) dans 16,6 % des cas et des crimes de nature autre (possession d'arme, méfaits, vandalisme et délits de système, à savoir se trouver en liberté illégale, avoir commis un bris de probation, avoir tenté de résister à son arrestation) dans 10,2 % des cas.

En termes de consommation

Peu de détenus sous juridiction fédérale (seulement 9,6 %) clament n'avoir consommé aucune drogue ou alcool au cours des six mois précédant leur incarcération. La plupart admettent plutôt avoir consommé soit des drogues seulement (9,4 %), soit de l'alcool seulement (24,6 %) ou encore, plus fréquemment, de l'alcool et des drogues (56,3 %).

La consommation des détenus au cours des six mois précédant leur incarcération ne pose toutefois pas nécessairement problème. Elle se fait d'ailleurs plus ou moins régulière. En effet, parmi les détenus interrogés admettant avoir consommé de l'alcool au cours des six mois précédant

leur incarcération, seulement 17,5 % avouent une consommation quotidienne ou quasi quotidienne, les autres (82,5 %) signalant avoir consommé entre quelques fois par semaine et quelques fois au cours de la période. Les consommateurs de drogues s'avèrent proportionnellement plus nombreux (37,9 %) à dévoiler une consommation quotidienne ou quasi quotidienne et, à l'inverse, moins nombreux (62,1 %) à dévoiler avoir consommé entre quelques fois par semaine et quelques fois au cours de la période. Enfin, aux indices ADS (Alcohol Dependency Scale) et DAST (Drug Addiction Severity Test) qui témoignent respectivement de la dépendance à l'alcool et aux drogues, 7 % des détenus apparaissent dépendants à l'alcool seulement, 22,3 % aux drogues seulement et 6,4 % à la fois à l'alcool et aux drogues. Reste 64,3 % des détenus pour lesquels on ne dénote aucune forme de dépendance aux substances psychoactives.

Constater que les détenus consomment alcool et drogues dans des proportions non négligeables, largement au dessus de la moyenne de la population générale en fait (Brochu et Cousineau, sous presse) ne signifie pas nécessairement que cette consommation se produit la journée du délit. En effet, on constate que la proportion de ceux qui admettent avoir consommé une combinaison d'alcool et de drogues la journée du délit (13,1 %) est beaucoup moins importante qu'au cours des six derniers mois, alors que ceux qui indiquent avoir consommé de l'alcool seulement sont proportionnellement un peu moins nombreux (21,2 %) et que la proportion de ceux qui signalent n'avoir consommé que des drogues (16,4 %) est, elle, un peu supérieure (voir tableau plus bas).

Il apparaît clairement, par ailleurs, que la proportion des détenus intoxiqués à l'alcool ou aux drogues, le jour du délit, est significativement plus grande parmi les dépendants que parmi la population carcérale dans son ensemble. C'est en effet pas moins de 91,5 % des détenus qui se révèlent dépendants à l'alcool seulement qui avouent avoir été intoxiqués le jour du délit, de même que 77,6 % de ceux dépendants des drogues seulement et 93,7 % de ceux dépendants à la fois de l'alcool et des drogues.

Finalement, on retiendra que c'est tout près de la moitié des détenus (49,3 %) qui prétendent n'avoir consommé aucune substance psychoactive le jour du délit. Pour ceux-là, aucun lien psychopharmacologique ne sera donc constaté.

Un mot sur les relations alcool/drogue-crime

Le modèle psychopharmacologique

Le modèle psychopharmacologique suggère qu'il existe une relation causale entre la consommation de certaines substances psychoactives et la manifestation d'actes de criminalité. Dans le calcul de la proportion des crimes attribuables à l'alcool et aux drogues, une première démarche consistera donc, assez évidemment, à s'intéresser aux auteurs de délits intoxiqués au moment de la commission de leur crime.

	Consommation au cours des six derniers mois	Dépendance	Consommation le jour du délit	Consommation le jour du délit pour les dépendants
Alcool seulement	24,6 %	7,0 %	21,2 %	91,5 %
Drogue seulement	9,4 %	22,3 %	16,4 %	77,6 %
Alcool et drogue	56,3 %	6,4 %	13,1 %	93,5 %
Aucune	9,6 %	64,3 %	49,3 %	32,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

Nous venons de le voir, un peu plus de la moitié des hommes incarcérés dans les pénitenciers canadiens signalent avoir consommé de l'alcool ou des drogues le jour du délit. Ceci ne veut pas nécessairement dire que l'intoxication est responsable de la commission de l'acte criminel. D'ailleurs, à la question : pensez-vous que vous auriez commis votre délit si vous n'aviez pas été sous l'effet de l'alcool et des drogues, 80 % répondent que non, ce qui signale qu'ils voient une relation entre leur consommation de substances psychoactives et la commission de l'acte criminel, mais 20 % répondent que oui, ils auraient néanmoins commis l'acte criminel en question. Ceux-là ne voient donc pas de lien entre leur consommation de substances psychoactives et la commission du délit. Il faudra donc appliquer un facteur de correction lorsqu'il s'agit d'établir une relation entre l'intoxication et la commission d'actes criminels en tenant compte que seulement 80 % d'entre eux seraient, de l'avis des détenus, liés à la consommation de substances psychoactives. Ainsi, des 4358 détenus qui avouaient avoir été intoxiqués au moment du délit, seulement 3486 (80 % d'entre eux) devraient contribuer au calcul de la proportion des crimes liés aux drogues suivant une relation psychopharmacologique. Cette proportion ne serait donc plus de 50,7 % mais plutôt de 40,5 %. Toutefois, une nuance s'impose ici : dans le calcul de la proportion des crimes liés d'une quelconque façon à l'alcool et aux drogues, ce facteur de correction ne peut s'appliquer à l'ensemble des situations criminelles où une certaine forme d'intoxication est observée, pour des raisons que nous expliquerons plus loin. Nous nous contenterons donc, pour l'instant, de garder en mémoire que ce facteur de correction doit être appliqué dans un certain nombre de cas.

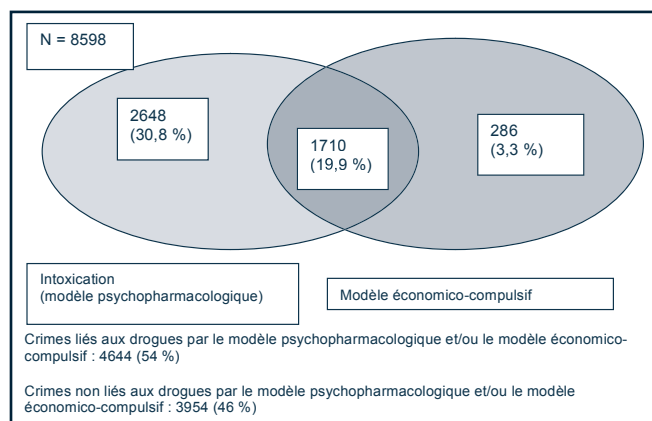
Le modèle économico-compulsif

Le modèle de relation que nous venons d'explorer n'est par ailleurs pas le seul. Goldstein a en effet mis en lumière l'existence d'un modèle économico-compulsif et d'un modèle systémique présentés, nous le signalions, entre autres par Plourde et Brochu et Brunelle et

coll. dans ce numéro. Nos données ne permettent pas de statuer sur la prévalence du modèle systémique. Elles permettent toutefois de tenir compte du modèle économico-compulsif. Rappelons que la composante compulsive prévue dans le modèle de Goldstein fait en sorte que celui-ci s'applique uniquement aux dépendants. Nous utiliserons ici une variante de ce modèle, arguant qu'il y ait dépendance ou non, dans la mesure où un consommateur se voit contraint de se livrer à une délinquance lucrative pour assumer le prix associé à sa consommation, il y a relation. Parmi notre population de référence, 23,2 % des détenus affirment avoir commis leur délit dans le but d'assouvir leur besoin de consommation, le plus souvent de drogues illicites mais aussi, parfois, d'alcool (ce qui est notamment le cas de nombreuses personnes itinérantes), correspondant au modèle économico-compulsif tel que nous l'avons défini.

En ajoutant la proportion de 23,2 % des crimes liés aux drogues suivant une relation économico-compulsive au 50,7 % des crimes liés aux drogues suivant une relation qualifiée de psychopharmacologique, c'est tout près des trois quarts des crimes qu'on dira liés aux drogues. Et si on ajoutait à ces 73,9 %, les crimes intrinsèquement liés aux drogues qui ont conduit à l'incarcération de 16,6 % des détenus de la population pénitentiaire canadienne entre 1993 et 1995, une autre forme de relation drogue-crime, c'est une proportion de plus de 90 % des crimes liés aux drogues qui serait obtenue. Mais il y aurait là une surreprésentation énorme de cette proportion car, en effet, les catégories prises en compte ne sont pas mutuellement exclusives, loin de là. Une simple addition de pourcentages ne peut donc s'appliquer ici. L'opération est beaucoup plus complexe. Voyons ce qu'il en est.

D'abord interrogeons-nous sur l'intersection entre les situations où il y a intoxication (modèle psychopharmacologique) et celles où le délit est commis dans le but de se procurer une substance psychoactive pour sa consommation personnelle (modèle économico-compulsif). On obtient la figure suivante :

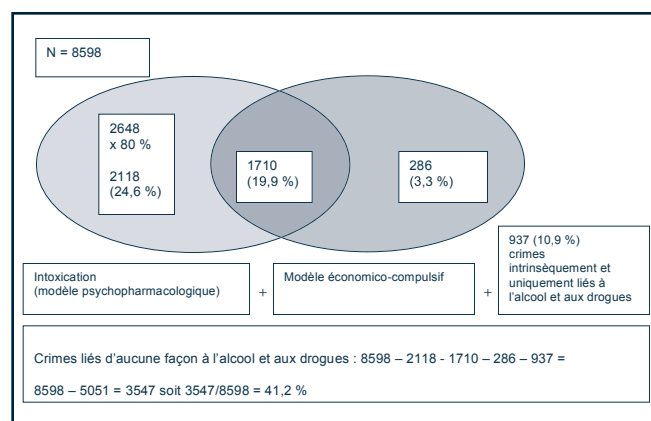


On constate ainsi que pas moins de 85,7 %, des personnes qui se livrent à des actes de criminalité dans le but de se procurer leur drogue (1710 des 1996 détenus associés au modèle économico-compulsif) sont intoxiquées au moment de commettre leur délit. Considérer isolément ces deux situations conduit donc à compter deux fois les mêmes personnes dans le calcul de la proportion des crimes liés à l'alcool ou aux drogues et donc à surestimer grandement cette proportion : de 73,9 % qu'elle était lorsqu'on additionnait les deux proportions calculées indépendamment (modèle psychopharmacologique : 30,8 % + 19,9 % = 50,7 %; modèle économico-

compulsif : 19,9 % + 3,3 % = 23,2 %), celle-ci passe à 54 % lorsqu'on les considère conjointement.

Reste à tenir compte des crimes intrinsèquement liés à l'alcool et aux drogues par leur définition même (conduite en état d'ébriété, possession, trafic, culture) qui constituent le motif d'incarcération pour 16,6 % des détenus de notre population de référence. Le même raisonnement s'applique ici : il est possible qu'il y ait une intersection entre ces motifs d'incarcération et l'état d'intoxication de la personne au moment de la commission du crime ou encore les motifs pour lesquels elle se livrait à cet ou ces actes criminels. De fait, des 1427 cas pour lesquels un délit de drogues constitue le principal motif d'incarcération, les deux tiers (937; 65,7 %) ont été commis par des personnes qui n'étaient pas en état d'intoxication et ne commettaient pas leur crime dans le but de se procurer les substances nécessaires à leur consommation personnelle. Ces 937 cas doivent donc s'ajouter au calcul de la proportion des crimes liés d'une quelconque façon à l'alcool et aux drogues. Nous aurons donc ici $4644 + 937 = 5581/8598$ soit 65 % des crimes dont on sera tenté de dire qu'ils sont liés d'une quelconque façon à l'alcool et aux drogues. Mais nous n'aurons alors pas tenu compte du facteur de réduction mentionné précédemment pour ceux qui, bien qu'intoxiqués, affirment que leur délit n'est pas véritablement lié à leur état d'intoxication au moment de la commission de l'infraction puisqu'ils seraient passés à l'acte de toute façon, intoxiqués ou non.

Il s'agit donc de reprendre la figure en y intégrant ces deux nouveaux éléments, les crimes intrinsèquement et uniquement liés à l'alcool et aux drogues et le facteur de correction pour ceux intoxiqués au moment du délit. Nous obtenons ainsi la figure suivante :



En tenant compte du facteur de correction appliqué à la proportion de crimes associés au modèle psychopharmacologique, la proportion estimée des crimes liés à l'alcool et aux drogues s'établit maintenant à 58,8 %.

Quelques considérations incontournables

La procédure de calcul présentée dans le cadre du présent article avait essentiellement pour but de montrer que l'établissement de la proportion des crimes liés d'une quelconque façon à l'alcool et aux drogues est complexe et ne procède pas d'une simple addition. Elle ne peut non plus reposer sur une simple intuition. Les implications en sont trop importantes.

Plusieurs modèles de relations sont possibles et ceux-ci ne sont pas mutuellement exclusifs. Ainsi, on l'a vu, la très grande majorité de ceux qui commettent leur délit dans le but de se procurer

de l'alcool ou des drogues pour leur consommation personnelle sont intoxiqués au moment de commettre leur délit. Par contre, ce n'est qu'une minorité parmi ceux qui commettent des délits intrinsèquement liés à l'alcool et aux drogues qui sont intoxiqués au moment du délit. Il en va évidemment tout autrement de ceux trouvés coupables de conduite en état d'ébriété!

En outre, il faut bien voir que les opérations présentées ici pour illustrer la complexité du calcul de la proportion des crimes associés à l'alcool et aux drogues concernent une population particulière d'individus : ceux à qui une sentence d'emprisonnement de plus de deux ans a été imposée. Ceci n'est pas sans incidence. En effet, les détenus sous juridiction fédérale ne représentent qu'une petite fraction des justiciables qui se livrent à des actes criminels.

Il faut ici faire état du chiffre noir de la criminalité, qui regroupe tous les actes criminels qui ne seront jamais connus des autorités judiciaires. Ceux-ci pourraient représenter jusqu'à 90 % du total des actes criminalisables commis par l'ensemble de la population, selon certaines estimations. En fait, il n'a jamais été possible d'élucider la question du chiffre noir, de connaître son ampleur et la manière dont il se distribue selon les types de crime, certains crimes étant plus souvent portés à l'attention des autorités judiciaires que d'autres. Ensuite, tous les contrevenants arrêtés par la police ne seront pas nécessairement traduits devant les tribunaux et, advenant le cas, ceux-ci n'écoperont pas nécessairement d'une peine d'emprisonnement de plus de deux ans.

Nous avons opté, pour faciliter la démonstration de la complexité du calcul de cette proportion des crimes liés à l'alcool et aux drogues, de la baser sur une seule population, celle des détenus fédéraux incarcérés au Canada entre 1993 et 1995. Le rapport duquel nous tirons ces données considère pour sa part différents échantillons parmi lesquels un échantillon d'hommes ($n = 96$) et de femmes ($n = 100$) détenues dans des institutions provinciales. Deux instruments ont été dans ce cas utilisés : une version abrégée du QIMV mettant l'accent sur les principales variables utiles à l'étude et un calendrier d'une période de trois ans, découpé par tranches d'un mois, permettant de situer non seulement un certain nombre d'événements marquants survenus dans la vie de l'interviewé, mais aussi de préciser sa consommation (substances consommées, mode de consommation, fréquence, intensité, durée) au cours des trois années examinées.

Ainsi on a pu constater que la proportion des crimes liés à l'alcool et aux drogues varie de manière non négligeable d'un échantillon à l'autre. Si on ne prend que le modèle psychopharmacologique, et qu'on utilise encore ici comme instrument de cueillette de données le QIMV qui s'intéresse au crime le plus grave ayant conduit à l'arrestation ou à l'incarcération du contrevenant, la proportion varie de 45 % qu'elle était pour la population des détenus fédéraux, à 33 % pour les hommes et 27 % pour les femmes détenus dans les prisons du Québec et de

www.USherbrooke.ca/toxicomanie

PROGRAMMES DE TOXICOMANIE DU CERTIFICAT À LA MAÎTRISE

Automne 2003 Longueuil

DEVENIR UN INTERVENANT QUALIFIÉ (selon les normes en vigueur)

Certificat de toxicomanie Prévention et intervention

Pour développer vos compétences d'intervenant en toxicomanie et augmenter la qualité de vos interventions, un programme de 30 crédits est offert aux détenteurs d'un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent.

L'enseignement est offert la fin de semaine.

Admissions à entrée continue.

POUR ASSUMER DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS

Les programmes de 2^e cycle **Microprogrammes, diplôme et maîtrises** Fondements et pratiques

Ces programmes s'adressent aux personnes possédant un baccalauréat universitaire et travaillant dans le domaine. Au terme de cette formation, vous serez plus à l'aise pour assumer vos fonctions et responsabilités.

Possibilités de microprogrammes spécialisés de 12 crédits, d'un diplôme de 30 crédits ainsi que de cheminements vers l'obtention de maîtrises, en Intervention sociale, Service social (en préparation), en Éthique appliquée et en Sciences cliniques.

L'enseignement s'offre le soir et la fin de semaine.

Campus Longueuil (Complexe Saint-Charles)

SOIRÉE D'INFORMATION

Mardi 29 avril 2003, de 18 h 30 à 21 h
18 h 30 Certificat de toxicomanie
20 h 00 Les programmes de 2^e cycle
Complexe Saint-Charles
1111, rue Saint-Charles Ouest
Tour Ouest, 7^e étage, local 718
Longueuil (Québec)
Situé à côté du métro Longueuil 

Veuillez confirmer votre présence avant le 25 avril 2003
Toxico.Longueuil@USherbrooke.ca

INFORMATIONS

1-888-463-1835 poste 1-1795 (sans frais)
ou 450-463-1835 poste 1-1795

www.USherbrooke.ca/toxicomanie

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Faculté de médecine
Centre collaborateur de l'OMS

l'Ontario. Il apparaît ainsi qu'une étude traitant de la proportion des crimes liés à l'alcool et aux drogues ne saurait se limiter à une seule population de référence, surtout si celle-ci est très spécifique et ne représente qu'une petite portion de la population générale, comme c'est le cas des détenus, et encore plus spécialement des détenus sous juridiction fédérale.

Une autre considération se rapporte à l'unité de mesure. Nous avons traité le plus souvent dans cet article de la relation entre alcool et drogues et un crime en particulier, le plus grave ayant conduit à une sentence d'emprisonnement d'une durée de deux ans ou plus. Mais un même individu peut avoir commis plusieurs crimes qui n'au-

ront pas nécessairement donné lieu à une telle sentence ou même à une arrestation. De fait, l'utilisation du calendrier couvrant une période de trois ans de la vie des interviewés a conduit à établir une moyenne de 2449 infractions pour les hommes et de 3940 infractions pour les femmes détenues dans les prisons du Québec pour la période à l'étude!

Ces chiffres sont évidemment grandement fonction du type de délit. Notamment lorsqu'il est question de délits liés aux drogues et à la prostitution, les nombres peuvent être énormes étant entendu que chaque geste de petit trafic ou de prostitution contribue à la distribution et que

plusieurs gestes de petit trafic ou de prostitution peuvent survenir au cours d'une même journée et se répéter quotidiennement (ou presque) tout au long de la période prise en compte. Il n'empêche que ceci met en lumière une nouvelle base de calcul, fondée non plus sur un événement ayant conduit à l'imposition d'une sentence à un individu, mais sur l'ensemble des événements criminalisables, souvent nombreux, mettant en cause un même auteur, certains de ces événements pouvant être liés ou non, d'une façon ou d'une autre, à l'alcool et au drogue. On aura vite compris que le calcul de la portion des crimes liés à l'alcool et aux drogues s'en trouve encore une fois complexifiée.

Enfin, s'il n'a pas été possible, en utilisant la base de données que nous avons privilégiée, le QIMV, de tenir compte de la portion systémique du modèle de Goldstein contribuant à l'établissement de la proportion des crimes liés à l'alcool et aux drogues, l'utilisation du calendrier comme instrument de cueillette permet d'apporter quelques indications sur ce que pourrait être cette contribution, des questions spécifiques ayant été prévues pour en rendre compte. Il ressort d'une première analyse en ce sens, que ceux-ci ne contribueraient que pour une faible part (entre 0 et 5 %) à cette proportion et, qu'en outre une fois, il ne s'agit pas nécessairement d'une contribution totalement séparée des autres contributions calculées plus haut. Autrement dit, la catégorie définissant une relation systémique alcool/drogue-crime n'est pas non plus mutuellement exclusive; elle peut aussi recouper les catégories des relations psychopharmacologiques et économico-compulsives. Il ne semble donc

pas qu'on doive s'attendre à une augmentation vraiment substantielle de la proportion des crimes liés à l'alcool et aux drogues en ajoutant cette composante au modèle.

En conclusion

Cet article aura été l'occasion de montrer à quel point le calcul de la proportion de crimes liés aux substances psychoactives n'est pas aussi simple que l'on serait porté à le croire. D'abord, il faut considérer le type de relation en cause : psychopharmacologique, économico-compulsive, systémique ou, encore, découlant de la nature même de l'infraction (conduite en état d'ébriété, consommation, trafic, culture de drogues illicites).

Ensuite, il faut tenir compte de la population sous observation (population générale, personnes arrêtées, accusées, condamnées, détenues), du sexe des personnes et, possiblement, d'autres variables susceptibles d'influencer l'établissement ou la nature de la relation drogue-crime observée (en particulier tout ce qui se rapporte aux notions de capital social).

Enfin, pour être vraiment précis, il faudrait aussi pouvoir tenir compte du type de substance (cannabis, cocaïne, héroïne...) et du type de crime (crime de violence, criminalité lucrative, délit lié à l'alcool et aux drogues...) en cause. Et en ce qui a trait au crime, il faut bien voir que la situation est appelée à changer avec le temps et l'évolution des mœurs. En effet, les lois qui régissent la distribution et la consommation des substances psychoactives et la répression qui en découle ne sont pas immuables. Par exemple, il pourrait arriver que la possession de cannabis en vienne à être légalisée. Ce faisant toutes les infractions s'y rapportant seraient exclues du calcul de la proportion des crimes liés à l'alcool et aux drogues. À l'inverse, si la consommation d'alcool se voyait plus sévèrement réglementée qu'elle ne l'est actuellement, on verrait augmenter la proportion des délits s'y rapportant contribuant au calcul de cette proportion. Ceci, évidemment, pour peu que la réglementation soit appliquée. Or, encore là, des variations énormes peuvent survenir.

Globalement, on aura compris que les sources de variabilité et d'inconsistance susceptibles d'affecter le calcul de la proportion des crimes qu'on pourrait considérer liés à l'alcool et aux drogues sont nombreuses. Il n'en demeure pas moins qu'on constate une surreprésentation significative des consommateurs d'alcool et de drogues parmi les populations carcérales comparativement à la proportion que l'on trouve dans la population générale. Ceci est encore plus vrai des personnes présentant une dépendance aux substances psychoactives. Or, on peut facilement postuler qu'un traitement réussi par une personne toxicomane impliquée dans la criminalité aura pour effet de réduire son implication criminelle. Ceci milite certainement en faveur de tels traitements.

Toutefois, on l'a vu, tous les crimes reliés aux drogues ne sont pas le fait de toxicomanes; les crimes les plus graves (délits de violence) sont plutôt reliés à l'intoxication de l'infacteur et le produit en cause est l'alcool. Ce type de crime semble alors davantage relié à un style de vie particulier qu'à un problème de dépendance. Dans ces cas, il est possible que des activités de prévention de la déviance, visant les jeunes et mêmes les très jeunes, auraient des effets significatifs que l'on pourrait voir se répercuter sur 1) la consommation de substances psychoactives, 2) la commission d'actes criminels et, finalement, 3) la proportion des crimes liés à l'alcool et aux drogues. ■

Le calcul de la proportion de crimes liés aux substances psychoactives n'est pas aussi simple que l'on serait porté à le croire.

Les modèles conceptuels explicatifs de la relation entre la consommation d'alcool et des drogues illicites et la criminalité

Chantal Plourde

École de service social, Université Laval
RISQ, CIRASST et CICC

Serge Brochu

École de criminologie, Université de Montréal
RISQ, CIRASST et CICC

On associe couramment substances psychoactives¹ (SPA) et délinquance. À tort cependant, l'association entre les deux phénomènes est trop souvent présentée comme étant de nature causale : « La drogue conduit le consommateur à commettre des crimes ». Cette façon d'aborder le phénomène constitue une généralisation et n'est pas étrangère à une conception très négative du consommateur et du délinquant. Selon nous, le traitement médiatique du phénomène drogue-crime offre généralement une compréhension incomplète voire même contestable à la population, ce qui contribue à alimenter les discours sensationnalistes à saveur prohibitive.

Essentiellement, notre but consiste à expliquer les principaux modèles de compréhension de la relation entre l'usage de SPA et le crime qui s'appuient sur des bases empiriques vérifiées et à en présenter brièvement leurs limites. Ainsi, en dépassant certains préjugés et idées subjectives véhiculés par différents médias, le regard posé par l'intervenant sur la situation de l'individu qui présente la double problématique ne sera que plus utile à la mise en place des ingrédients susceptibles de contribuer au cheminement clinique de la personne. Malheureusement, malgré une nette amélioration à ce chapitre, encore trop de thérapeutes agissant dans le domaine des toxicomanies hésitent à explorer la situation judiciaire de leur client. Et l'inverse est également vrai. D'autres croient que si le toxicomane améliore sa situation de ce point de vue, ses comportements criminels s'estomperont du même coup. Rappelons qu'au cours des dernières années, le groupe de Recherche et d'intervention sur les substances psychoactives - Québec (RISQ) s'est efforcé de développer des outils qui permettent l'évaluation clinique des toxicomanes et le dépistage des problèmes de consommation chez différentes clientèles ciblées ou non. Selon nous, ces instruments devraient être utilisés de manière optimale par les différents milieux de pratique, de façon à établir les fondements nécessaires à

la réadaptation et la réhabilitation. Ainsi, si les instruments de dépistage (DEP-ADO, DEBA) peuvent faciliter l'évaluation des clientèles judiciaires sur la question de la consommation de SPA, les instruments cliniques (IGT-adulte, IGT-adolescent) permettent, à leur tour, de cerner la situation judiciaire de la personne toxicomane en traitement².

Les objectifs du présent article sont fort ambitieux. En effet, plutôt que d'offrir aux intervenants une description « académique » au sens traditionnel du terme des différents modèles conceptuels de la relation drogue-crime, nous tenterons de contribuer à l'amélioration de la compréhension de la nature de cette relation via l'utilisation de vignettes cliniques³. Ainsi, chaque vignette sera suivie d'une brève analyse qui servira de tribune à la présentation des modèles conceptuels⁴ les plus connus et dont nous disposons à l'heure actuelle pour mieux comprendre la nature de cette relation.

Avant de débiter, quelques conseils aux lecteurs : le présent exercice ne prétend aucunement servir une présentation exhaustive des modèles ni apporter une réflexion critique substantielle. Tout au plus, il ne peut que servir d'illustration aux modèles explicatifs via des histoires de cas. Également, il faut garder deux éléments pragmatiques à l'esprit : (1) la trajectoire du consommateur de SPA et du délinquant ne peut être envisagée selon une conception linéaire (un comportement X, cause un comportement Y), (2) la relation drogue-crime est tributaire de la loi de l'effet, i.e. que le type de consommation, l'individu et le contexte constituent des facteurs qui exercent une influence sur la trajectoire des personnes.

Voyons maintenant trois grands types de modèles : 1) les modèles causaux, 2) les modèles corrélationnels et 3) un modèle intégratif.

I. Les modèles causaux

Les modèles causaux font l'hypothèse qu'un comportement X entraîne un comportement Y. Dans cette section, nous présenterons rapidement : a) le modèle psychopharmacologique, b) le modèle économico-compulsif, c) le modèle systémique, d) le modèle tripartite et e) le modèle causal inversé.

1. Nous estimons important de prendre en compte la consommation d'alcool (drogue licite) dans le cadre de cet exercice. Ainsi, l'expression substances psychoactives fait référence aux drogues illicites certes, mais également à l'alcool. De la même manière, l'expression « drogue » ne se limite pas aux drogues illicites, sauf lorsque cela est indiqué.
2. Les lecteurs intéressés à obtenir plus d'informations sur ces instruments sont priés de consulter le site Internet du RISQ-CIRASST : " www.risq-cirasst.umontreal.ca ".
3. Quoique fictives, les vignettes présentées sont inspirées de notre pratique ou de celle de collègues avec qui nous avons eu l'opportunité d'échanger sur cette question.
4. La présentation des modèles conceptuels est largement inspirée du livre de Brochu (1995). Drogues & criminalité : une relation complexe.

Vignette 1

Mathias a 16 ans et vit avec sa mère à Montréal. Il fréquente des jeunes de son âge avec qui il a beaucoup de plaisir, notamment dans le cadre de la pratique du basket-ball. En effet, Mathias évoluait jusqu'à tout récemment pour l'équipe élite du collège privé qu'il fréquente. Sa mère exerce une supervision parentale adéquate, mais est peu fortunée et doit combiner deux emplois (jour et soir) pour joindre les deux bouts et payer l'école privée de son fils. Depuis 6 mois, Mathias et ses amis consomment du cannabis, inhalent des solvants et ont même fait l'expérimentation à quelques reprises de la cocaïne avec des amies (et oui des filles...) plus âgées qu'eux. Il a été menacé d'expulsion à l'école depuis que son entraîneur a trouvé du cannabis dans son casier. Hier soir, Mathias et ses amis ont commis un vol dans un dépanneur; ce n'était pas leur premier délit, lui et ses amis ayant commis d'autres menus larcins (prendre 10 \$ dans le portefeuille de sa mère, voler des petits objets à l'école...) depuis quelques années. Hier, le butin leur a finalement rapporté 50 \$. Enfin, il faut savoir qu'avant de commettre ce vol dans le dépanneur, les adolescents avaient consommé un peu de cocaïne et d'alcool...

Évidemment, si ce cas devait être médiatisé, il y a fort à parier qu'un journal publiant la nouvelle trouverait un titre percutant du genre : « Des jeunes drogués volent un dépanneur ». Les explications qui

suivraient se situeraient fort probablement dans la lignée du modèle psychopharmacologique ou encore du modèle économico-compulsif. Voici comment les tenants de ces explications pourraient tenter d'élucider la nature de la relation entre la consommation de Mathias et le vol du dépanneur.

Le modèle

psychopharmacologique

Les tenants de ce modèle pourraient affirmer que l'intoxication de Mathias a entraîné chez lui une désinhibition et une montée d'impulsivité l'ayant incité à commettre un délit. En fait, ce modèle établit une relation directe entre la consommation de SPA et la criminalité, notamment entre l'intoxication à proprement parler et la violence. De fait, on attribue à certaines SPA (plus souvent des stimulants, des perturbateurs et surtout l'alcool) le potentiel d'induire différentes formes d'agression et de désinhiber. Une variante de ce modèle veut que la personne

recherche expressément l'intoxication dans un but instrumental : se donner le courage de commettre un crime déjà planifié. Dans sa ver-

sion originale, l'intoxication provoque le crime qui n'aurait pas eu lieu sans l'influence de la SPA; dans la deuxième version, la SPA constitue plutôt un outil (au même titre qu'une arme ou un déguisement) pour arriver à des fins précises. Même si ce modèle est privilégié par certaines personnes, on reconnaît généralement son inhabileté à expliquer de manière juste et objective la nature de la relation. L'état actuel des connaissances en la matière nous permet d'avancer l'idée que, pris au sens strict (mécanisme psychopharmacologique pur), ce modèle ne fournit pas une explication suffisante à la relation drogue-crime.

Le modèle économico-compulsif

Encore cette fois, ce modèle veut que la consommation de SPA incite à la criminalité, notamment lorsqu'il y a dépendance envers un produit illicite qui se transige à des prix excessivement élevés. Ceux qui adoptent ce modèle devraient donc partir de l'idée que Mathias est dépendant d'une drogue illicite dispendieuse, ce qui l'a conduit à commettre un vol (délit de nature lucrative) pour financer sa consommation. Il faut mentionner ici que le milieu de la vente de drogue offre aux consommateurs en quête d'argent plusieurs moyens illicites leur permettant de satisfaire leur usage. Notons que tout comme le modèle précédent (psychopharmacologique) cette conception très populaire de la relation drogue-crime présente l'avantage (du point de vue du toxicomane) de déresponsabiliser l'acteur du geste et au thérapeute d'éviter d'aborder la question avec le toxicomane, car de toute façon, lorsque le problème de consommation sera réglé, la délinquance se résorbera du même coup...

Vignette 2

Sophie a 32 ans. Elle vit seule dans un petit appartement de la ville de Québec. Sans travail « officiel », elle réussissait jusqu'ici à arrondir ses fins de mois en se prostituant occasionnellement et en vendant à ses amis proches de petites quantités de drogue. Si elle consomme du cannabis depuis l'âge de 16 ans de manière occasionnelle, depuis environ un an, Sophie consomme de manière plus soutenue, surtout de la cocaïne. Elle a rencontré un homme qui est associé à des organisations criminelles et le fréquente assidûment. Selon elle, il la trouve particulièrement « d'affaires », et c'est pourquoi il lui a confié une importante quantité de cocaïne à dissimuler, mais aussi à vendre. Ainsi, Sophie a intensifié ses activités de vente et élargi son réseau de clients. Il y a quelques minutes, un acheteur potentiel l'a appelé sur son téléavertisseur pour une transaction... Elle doit sortir pour une rencontre dans un endroit sombre de la ville, puisqu'il s'agit d'un nouveau contact référé par une amie et que par prudence elle préfère ne pas lui demander de se rendre chez elle... Après quelques secondes auprès du client en question, ce dernier agresse violemment Sophie et lui sert une sévère raclée. Le motif : guerre de territoire. « T'as pas d'affaire dans ce coin, pis si ton chum et toi continuez, tu ne vivras pas vieille... »

Le modèle systémique

Selon ce modèle, le contexte d'approvisionnement et de distribution des drogues illicites génère une série de délits (souvent de nature violente) relatifs à la gestion territoriale, à la vente de stupéfiants et aux structures organisationnelles. Dans ce cas-ci, Sophie s'est réelle-

**La relation
drogue-crime
est fort
complexe
et nécessite
différentes
interventions
selon le stade
auquel se
situe la
personne.**

ment mis les pieds dans les plats en jouant dans les plates-bandes d'un autre distributeur ou vendeur de drogues, ce qui lui a valu une violente sanction d'un concurrent.

Le modèle tripartite

L'article de Natacha Brunelle (dans ce numéro) fournit une bonne explication du modèle tripartite. Rappelons seulement que selon cette perspective (Goldstein, 1985, 1987) l'ensemble des relations drogues-crime peuvent s'expliquer selon l'un ou plusieurs des aspects suivants : l'intoxication du consommateur (relation psychopharmacologique), la dépendance du toxicomane (relation économico-compulsive) ou le système illicite de distribution et d'approvisionnement en drogues (relation systémique). Par ailleurs, chacune des composantes du modèle tripartite de la relation drogues illicites et criminalité réfère à un type de criminalité particulier : une violence psychopharmacologique rare (si l'on exclut l'alcool), une criminalité économico-compulsive se traduisant par des délits de nature lucrative (vol, vols qualifiés), de même qu'une violence (ou des menaces de violence) reliée au marché illicite de certaines drogues.

Vignette 3

Charles-André a 12 ans. On dit de lui qu'il aime faire les 400 coups et il est très fier de cette réputation qui lui procure à la fois estime et identité. Cette réputation lui a d'ailleurs valu, lors du passage à l'école secondaire, de rencontrer un groupe d'amis qui partagent des valeurs semblables aux siennes et avec qui il passe la majorité de ses temps libres. Récemment, ce groupe d'adolescents s'est mis à faire de petits vols dans des maisons privées sous la supervision d'un adulte criminalisé qu'ils ont rencontré lors de leurs nombreuses sorties dans les parcs. Cette activité rapporte beaucoup d'argent que la bande dépense lors de sorties diverses et par l'achat d'alcool. Après quelques semaines, ils ajoutent à leurs dépenses l'achat de cannabis qui leur est fourni par leur « patron ».

Le modèle causal inversé

Contrairement aux précédents, les tenants de ce modèle croient que c'est l'implication dans un style de vie criminel qui incite à la consommation de drogues illicites. C'est ce qui expliquerait les résultats des recherches sur les trajectoires de consommation et de délinquance qui tendent à démontrer que les comportements délinquants précèdent généralement la consommation de drogues illicites. En effet, comme à l'adolescence les sources de dépenses s'avèrent relativement restreintes pour la personne qui ne veut pas trop éveiller les soupçons de ses parents, la drogue apparaît rapidement au nombre des « petits plaisirs » que les profits de la criminalité permettent de se procurer. À l'instar de l'expérience de Charles-André, on peut croire que le milieu criminel procure de nombreuses occasions de consommer des drogues illicites.

II. Les modèles corrélationnels

Les modèles corrélationnels (et non plus causaux), dont le modèle sans cause commune, le modèle psychopathologique et le modèle psychosocial, proposent des explications qui supposent l'absence de causalité simple entre la consommation de SPA et la délinquance.

Vignette 4

Francis a maintenant 18 ans. Il était l'ami de Mathias dont nous avons parlé plutôt. Ils ont pris des chemins différents vers l'âge de 17 ans, Mathias et les autres ayant cessé leur consommation, et Francis ayant amorcé une consommation plus intensive. Il fréquente depuis des pairs plus déviants qui s'adonnent régulièrement à la consommation de SPA et à la commission d'activités délictueuses. Ses amis du temps du collège vous diraient que Francis a toujours été un peu étrange, replié sur lui-même et ayant un tempérament explosif. Ses parents sont séparés depuis qu'il est petit, et sa mère éprouve des problèmes psychiatriques. Son père est un homme rude, l'ayant brutalisé à plusieurs reprises alors qu'il était jeune enfant. La semaine dernière, après avoir menacé le commis de la station-service de le tuer s'il ne lui donnait pas le contenu du tiroir-caisse, Francis a violemment frappé ce dernier, alors qu'il lui avait remis tout l'argent... Ses complices n'y comprennent rien : « Il avait l'argent, pourquoi l'avoir battu ? » disent-ils.

Le modèle sans cause commune

Selon ce modèle, le seul élément reliant les deux comportements à l'étude s'avère la simultanéité de leur apparition pendant la période de l'adolescence. Ainsi, les tenants de ce modèle auraient tendance à croire que la consommation de SPA de Francis et ses activités délinquantes ne suivent pas le même itinéraire et se situent sur des tangentes différentes.

Modèle psychopathologique

Ce modèle prend en compte des facteurs psychologiques qui pourraient être responsables de la tendance à la consommation et à la délinquance. Ainsi, on pourrait alors croire que Francis présente une personnalité antisociale qui expliquerait à la fois sa délinquance et sa consommation de SPA.

Modèle psychosocial

Inspiré du modèle précédent, le modèle psychosocial présente l'intérêt supplémentaire de tenir compte de plusieurs facteurs sociaux (ex. : milieu familial carencé) et psychologiques (ex. : faible estime de soi), sur lesquels reposerait l'organisation des activités déviantes de Francis. Ainsi, on peut alors parler de syndrome de déviance (Donovan et Jessor, 1985).

III. Un modèle intégratif

Comme nous nous sommes attachés à Mathias, aussi bien pour suivre avec son histoire...

Vignette 5

Mathias a désormais 24 ans. Après quelques années plutôt calmes en regard de la consommation de SPA et de la délinquance, il a repris certaines des activités délaissées. Mathias est un UDI. Il privilégie l'héroïne depuis bientôt 3 ans et sa consommation l'amène à se prostituer plusieurs fois par jour. Il avait pourtant juré que jamais il ne se rendrait jusque là, pas lui. Mais après avoir combiné deux emplois pendant un certain temps, commis quelques petits délits mineurs ici et là (rappelons-nous qu'il a

commencé à voler à l'adolescence, et pas toujours dans le but de consommer), Mathias a commencé à vendre des objets, à emprunter de l'argent de manière répétée à ses proches, et même à vendre des drogues illicites. On remarque une progression marquée de sa trajectoire de consommation au moment du décès accidentel d'un de ses grands amis. Aujourd'hui, Mathias n'a plus de lien avec sa mère. L'an dernier, celle-ci a coupé les ponts avec son fils après que celui-ci l'eut bousculée parce qu'elle ne voulait pas lui prêter 20 \$... une dernière fois, disait-il... Ses amis ont aussi abandonné le navire, estimant que Mathias est rendu beaucoup trop « heavy » pour eux. Récemment, il a rencontré Noémie, une jeune fille de qui il est tombé amoureux et tente depuis de diminuer sa consommation. Il a même téléphoné dans un centre d'aide pour narcomanes afin de s'inscrire dans un programme d'entretien à la méthadone. Il attend patiemment son tour...

Vous l'aurez compris depuis le début, la plupart des modèles dont il fut question jusqu'ici ne font que présenter une vision partielle du problème. C'est comme si on avait accès à seulement une partie de la situation, comme l'appareil photo sans zoom ciblant un gros éléphant à quelques centimètres... L'intégration de ces différentes perspectives en un seul modèle intégratif (Brochu, 1995) présente ainsi un grand intérêt, puisqu'il présente l'avantage de cibler plusieurs dimensions utiles à la compréhension dans une perspective probabiliste plutôt que linéaire.

Plusieurs pages seraient nécessaires pour expliquer exhaustivement et traduire à sa juste valeur le modèle intégratif que nous proposons, et nous référerons le lecteur désireux d'en savoir davantage au chapitre consacré à ce dernier dans le livre de Brochu (1995). Ceci dit, le présent modèle présente l'avantage d'intégrer les notions de facteurs de risque, de style de vie déviant, de facteurs de maintien, de progression et d'arrêt dans sa conception de la relation drogue-crime. Également, dans l'étude de cette relation, le présent modèle tient compte (via trois stades de progression) de l'évolution de l'individu et de son cheminement à travers sa trajectoire de vie.

Le premier stade (stade d'occurrence) se distingue du fait qu'à cette étape, l'individu consomme de manière irrégulière et plutôt faible. S'il a la chance de consommer (amis et argent), il le fait, sinon, ce n'est pas grave. En somme, dans les périodes initiales de consommation de Mathias, on peut présumer que l'usage de drogues illicites variait en fonction des entrées d'argent et des contacts. Ainsi, parce qu'il avait un peu d'argent (suite à un emploi d'été), Mathias a accepté d'acheter la cocaïne que lui offraient les filles plus âgées rencontrées lors d'une activité avec ses amis. À cette époque, Mathias présentait un style de vie moyennement déviant, ce qui explique que ses rentrées d'argent provenaient parfois d'emplois et, en certaines occasions, de menus larcins. Vous aurez remarqué que ce stade s'apparente au modèle causal inversé dont il fut question à la seconde vignette; toutefois, il n'en demeure pas moins que parfois l'effet procuré par l'intoxication (surtout d'alcool) lui permettait de s'impliquer dans des activités qu'il aurait eu du mal à accepter à jeun (modèle psychopharmacologique).

Le second stade est celui du renforcement mutuel. À cette étape qui concerne spécifiquement les individus présentant un style de vie moyennement ou sévèrement déviant, la relation entre drogue et crime s'avère bidirectionnelle, i.e. que tant les rentrées d'argent (à

ce stade généralement en provenance d'activités illicites) que la consommation s'influencent mutuellement, quoique la première semble encore ici exercer une plus grande influence. Pour les consommateurs qui n'étaient pas déjà impliqués dans des activités criminelles lucratives, le petit trafic de drogues devient rapidement très attirant puisqu'en plus de respecter son style de vie (fréquentations, horaires...), elle lui donne généralement accès à une drogue de qualité supérieure à bon prix. L'implication de Mathias dans le trafic de drogues illicites lui procure l'argent utile à sa consommation, mais il n'aurait sans doute pas investi cette activité si ce n'avait été de sa consommation. Toutefois, cette implication dans le trafic comporte son lot de risques, parmi lesquels se trouve la violence inhérente à un marché illicite (modèle systémique).

Au dernier stade (économico-compulsif), il est clair que la personne éprouve des problèmes de dépendance, comme c'est le cas pour Mathias à l'égard de l'héroïne qu'il consomme par intraveineuse. Pour financer sa consommation, ce dernier a peu d'alternatives, puisqu'il est relativement désorganisé de surcroît. Sa délinquance sert maintenant principalement (si ce n'est pas exclusivement) à sa consommation.

Enfin, rappelons que les différents facteurs (de risques, de progression, d'interruption) peuvent influencer fortement la trajectoire de consommation des personnes. Ainsi, dans le cas de Mathias, si le décès de son ami s'est avéré un facteur de progression et a contribué à accentuer sa trajectoire de consommation, sa rencontre avec Noémie semble pour l'instant constituer un facteur d'interruption (ou de diminution) et influencer positivement cette fois sa trajectoire de vie.

Conclusion

Le présent exercice avait pour ambitieux objectif de contribuer à une meilleure compréhension de la relation drogue-crime dans une perspective clinique, et ce, dans le but d'outiller les intervenants dans leurs interventions. Tel que décrit, cette relation est fort complexe et nécessite différentes interventions selon le stade auquel se situe la personne. On ne peut en aucun cas généraliser et implanter un modèle d'intervention qui engloberait toutes les spécificités des gens présentant cette double problématique drogue-crime. ■

Références

- BROCHU, S. (1995). *Drogue et criminalité: une relation complexe*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- BRUNELLE, N., BROCHU, S., et COUSINEAU, M.-M. (2003). « Points de vue d'adolescents quant au lien entre leur usage de drogues et leur délinquance » (dans ce numéro).
- DONOVAN, J.E., JESSOR, R. (1985). « Structure of Problem Behavior in Adolescence and Young Adulthood ». *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, no 53, p. 890-904.
- GOLDSTEIN, P.J. (1985). « The drugs/violence nexus: A Tripartite Conceptual Framework ». *Journal of Drug Issues*, no 14, p. 493-506.
- GOLDSTEIN, P.J. (1987). « Impact of Drug-Related Violence ». *Public Health Report*, no 102, p. 625-627.



Problèmes avec le jeu?

Donne-toi une chance

1-800-461-0140 / 514-527-0140

JEU: AIDE ET RÉFÉRENCE

La clientèle du projet de recherche Toxico-justice II : consommation, délinquance, statut judiciaire et pressions judiciaires perçues

Natacha Brunelle

UQTR, CIRASST

Serge Brochu et Jacques Bergeron

Université de Montréal et CIRASST

Louis-Georges Cournoyer

UQO et CIRASST

Michel Landry

Centre Dollard-Cormier et CIRASST

Joël Tremblay

CRUV, ALTO et CIRASST

Pascal Schneeberger et Lyne Desjardins

CIRASST

Il ne fait nul doute que délinquance et toxicomanie sont souvent étroitement liées, même si la nature de leur relation est beaucoup plus complexe que la croyance populaire ne le laisse entrevoir. Il reste que plusieurs études démontrent que, pour les toxicomanes, lorsqu'il y a augmentation de la consommation de drogues, la délinquance s'accroît et lorsque la première diminue, la deuxième s'amoindrit aussi (Brochu, 1995). La diminution de la consommation peut ainsi être considérée comme un facteur de prévention de la récidive criminelle (Brochu et Schneeberger, 2001). Plusieurs contrevenants toxicomanes sont alors référés vers des services de réadaptation de façon à les aider à mieux gérer leur consommation.

Les études sur l'efficacité des traitements montrent que les toxicomanes judiciairisés ne demeurent pas suffisamment longtemps pour espérer un gain quelconque de la démarche thérapeutique lorsqu'ils sont référés en traitement par les instances judiciaires. Toutefois, lorsqu'ils persévèrent, ils obtiennent des résultats très comparables aux autres toxicomanes en traitement. Le traitement peut donc être aussi efficace pour cette clientèle que pour les autres (Brochu, 1995). L'aspect moins volontaire de leur demande d'aide peut donc être contré par les pressions judiciaires en faveur du maintien en traitement.

Le projet de recherche actuel intitulé Toxico-justice II visait à : 1) identifier les éléments qui favorisent la persévérance en traitement de la clientèle toxicomane judiciairisée et; 2) déterminer les facteurs qui garantissent le meilleur impact auprès de cette clientèle. Des éléments reliés aux clients, à leur environnement et à l'intervention ont

été pris en compte. Parmi les facteurs environnementaux ou reliés au contexte, les pressions judiciaires à ne pas consommer et à suivre un traitement de réadaptation pour leur problème de toxicomanie font particulièrement l'objet de notre attention.

L'étude a été conduite auprès de 173 participants de cinq centres publics de réadaptation pour toxicomanes au Québec : le Centre Dollard-Cormier à Montréal, le Centre Jellinek en Outaouais, le centre Domrémy Mauricie/Centre-du-Québec, le Centre de réadaptation Ubal-Villeneuve à Québec ainsi que le Centre de réadaptation Alto dans Chaudière-Appalaches. Il s'agit majoritairement d'hommes (90,8 %, n = 157) et l'âge moyen des participants se situe autour de 35 ans.

Les critères d'échantillonnage se résument ainsi : être en instance d'inculpation, de procès ou de sentence ou encore sous mesure légale (en cours de sentence) au moment de leur entrée en traitement.

Quatre rencontres de recherche étaient prévues pour chaque participant : 1) lors de l'admission, 2) après la troisième rencontre avec son intervenant, 3) 6 mois après l'admission de l'usager en traitement et 4) 12 mois suivant l'admission de l'usager en traitement. Lors de ces rencontres individuelles, les participants à l'étude étaient priés de répondre aux questions d'une entrevue standardisée (Indice de gravité d'une toxicomanie) et de compléter un certain nombre de questionnaires.

Puisque nous sommes encore à l'étape de l'analyse préliminaire des résultats, il sera ici question d'une brève description de la consommation et, surtout, du profil délinquant et judiciaire de notre échantillon. Leurs perceptions quant à la nature et l'importance des pressions judiciaires à suivre un traitement seront aussi décrites. Tous les résultats rapportés ici portent sur le premier temps de mesure (temps 1 : admission).

Portrait de la consommation

La figure 1 présente la consommation des différentes substances durant le mois qui a précédé la première entrevue pour le projet (temps 1 : admission). Les produits les plus consommés à ce moment étaient l'alcool et le cannabis qui regroupaient respectivement plus de la moitié et plus du tiers des participants à l'étude. Notons que la cocaïne et les sédatifs/hypnotiques/tranquillisants autres que les barbituriques étaient consommés par près du quart des participants. Il est à noter que ce portrait de consommation ressemble à celui des clients non judiciairisés en centre de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes (CRPAT). Enfin, 25,4 % (n = 44) des participants à l'étude rapportaient n'avoir rien consommé au cours du mois précédant leur admission en traitement. Ceci s'explique en partie par le fait qu'un certain nombre de toxicomanes référés en traitement par les instances judiciaires se trouvaient

en détention au cours de la période précédant leur admission en traitement (n = 19). Cette situation pourrait représenter un obstacle au travail des intervenants face à un détenu qui croit alors avoir résolu son problème de consommation étant donné sa récente période d'abstinence liée à son incarcération. Il est aussi possible qu'une condition judiciaire de ne pas consommer d'alcool et d'autres drogues leur ait été imposée avant qu'ils soient admis en traitement. Il faut d'ailleurs réaliser qu'une personne qui fait une demande d'admission en traitement n'est pas nécessairement admise sur le champ (liste d'attente).

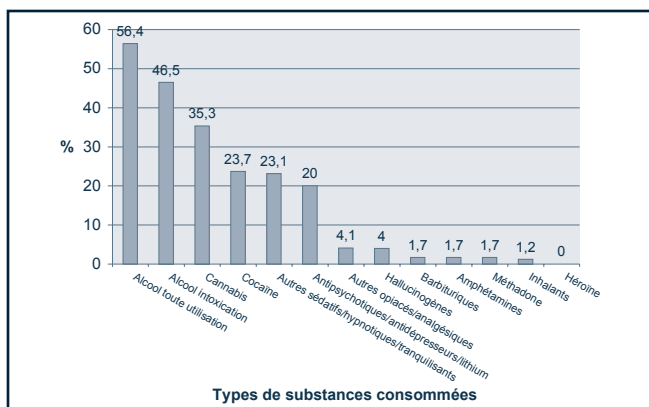


Figure 1 : Répartition de la consommation au cours du mois précédent l'entrevue au temps 1 (admission) en fonction des substances consommées

L'indice de gravité d'une toxicomanie (IGT) permet également de connaître les drogues qui constituent davantage un problème pour les toxicomanes. Dans le cas de la présente étude, 30 % (n = 38) des répondants identifient l'alcool comme étant la substance la plus problématique pour eux. Par ailleurs, 38 % (n = 48) des participants rapportent avoir à la fois des problèmes de consommation d'alcool et d'autres drogues et 9 % (n = 16) répondent avoir des problèmes avec plusieurs substances (« polydrogues »). Parmi ceux qui ont répondu « alcool et drogue » et « polydrogues », 74 % (n = 43/58¹) ont identifié la cocaïne comme substance problématique et 55 % (n = 32/58) le cannabis². La polytoxicomanie caractérise donc cette clientèle judiciarisée. Deux personnes ont affirmé n'éprouver un problème majeur avec aucune substance. Elles ont toutes deux été référées en traitement par le système social ou judiciaire. Deux interprétations s'offrent ici à nous, soit que ces personnes, après avoir connu une période prolongée d'abstinence reliée à leur statut judiciaire, ont l'impression qu'elles ont réglé leur problème de consommation en dépit des opinions contraires des représentants de la justice, soit qu'elles ne sont tout simplement pas motivées à entreprendre un traitement et se montrent peu coopératives lors de l'évaluation initiale clinique sur laquelle nous appuyons notre étude. Une troisième interprétation possible serait qu'elles aient été arrêtées et inculpées pour conduite avec facultés affaiblies, par exemple, et qu'un juge leur ait imposé un traitement pour alcoolisme alors qu'elles ne sont pas dépendantes de l'alcool. D'ailleurs, les intervenants qui leur ont passé l'IGT ont aussi indiqué dans le questionnaire que ces mêmes personnes n'avaient pas de problème de consommation nécessitant un traitement. Il y a lieu de se questionner sur la pertinence d'admettre en traitement de l'alcoolisme et d'autres toxicomanies de tels individus pour lesquels la motivation au changement ne doit pas être très élevée. Toutefois, il est certain que, dans une approche de réduction des méfaits ou de prévention de la consommation inappropriée, d'offrir des services à des individus qui ont conduit en état

d'ébriété peut constituer un choix logique. Il faut quand même se demander si les centres de réadaptation de la toxicomanie constituent les meilleurs endroits pour dispenser de tels services à ces personnes³.

Portrait délinquant et judiciaire

D'abord, il convient de mentionner que 56 % des participants (n = 73) ont révélé que leur admission en traitement leur avait été imposée ou suggérée par le système judiciaire et/ou par le système social (DPJ par exemple). Ce sont surtout les juges et les agents de probation qui ont exigé ou suggéré une telle admission en traitement de la toxicomanie.

La figure 2 montre que la majorité des participants se trouvaient en probation ou en instance d'inculpation, de procès ou de sentence (sous aucune mesure légale) lors de leur admission en traitement⁴.

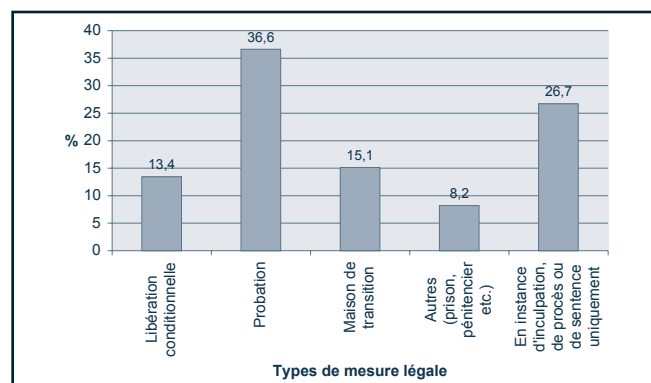


Figure 2 : Répartition des participants en fonction du type de mesure légale

Quant aux délits commis par les participants et pour lesquels ils ont été inculpés au moins une fois dans leur vie, on retrouve, en ordre décroissant : les infractions contre l'application de la loi (bris de probation, entraves à la justice, défaut de paiement d'amendes, etc.), les voies de fait (agressions de toutes sortes), la conduite avec facultés affaiblies, les vols, etc. (voir figure 3). Plusieurs de ces délits pourraient être reliés à leur consommation excessive. La grande majorité (85 %) des participants a été trouvée coupable à au moins deux reprises d'une infraction au Code criminel.

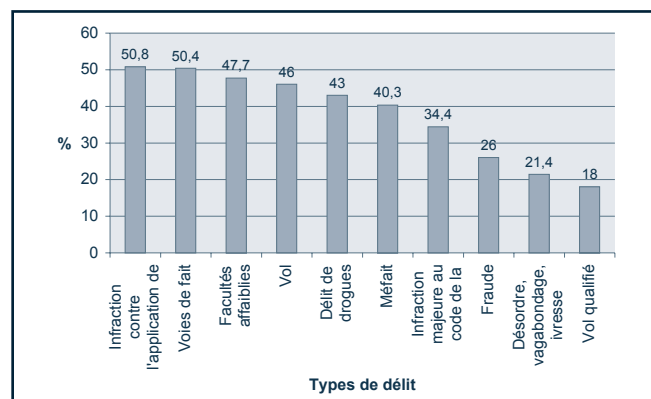


Figure 3 : Répartition des participants ayant été inculpés au moins une fois en fonction du type de délit

1. Le nombre devrait être de 62 (48 + 16) mais il y a 4 données manquantes, ce qui le ramène à 58.
2. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives.
3. Rappelons-nous quand même ici qu'il ne s'agit que de deux participants et que ces cas sont donc probablement exceptionnels mais néanmoins existants.
4. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives.

Les participants en instance d'inculpation, de procès ou de sentence au temps 1 (n = 46) le sont surtout pour les délits suivants : voies de fait, vol et conduite avec facultés affaiblies (voir figure 4).

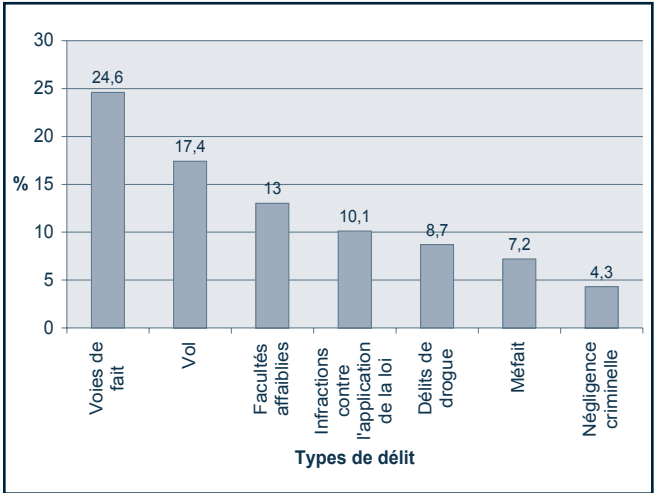


Figure 4 : Répartition des participants en instance d'inculpation, de procès ou de sentence en fonction du type de délit

Portrait des pressions judiciaires perçues

Pour les fins de cette recherche, nous avons constitué un nouveau questionnaire sur l'importance accordée aux pressions judiciaires dans le cadre du traitement de la toxicomanie, à partir de deux focus groups : un premier a été réalisé auprès d'intervenants travaillant avec des toxicomanes judiciairisés dans différents contextes (centres de réadaptation pour alcooliques et autres toxicomanes, maisons de transition, probation, libération conditionnelle, etc.) et un deuxième fut convoqué avec des toxicomanes judiciairisés en traitement au Centre Dollard-Cormier.

Le tableau 1 montre que la presque totalité des participants croient que s'ils consomment de l'alcool ou d'autres drogues, ils pourraient subir des conséquences judiciaires négatives associées. Pour les participants en libération conditionnelle par exemple, cette conséquence judiciaire pourrait se traduire par une suspension ou une révocation de leur statut et, donc, par la possibilité de retourner en prison. Un autre exemple de conséquence judiciaire possible consiste en l'application d'une nouvelle sentence ou en l'application d'une sentence suspendue. Une perte de privilèges (ex. assignation à la résidence), une perte de droits (ex. droit de visite des enfants), un avertissement ou une entrevue disciplinaire constituent d'autres exemples de conséquences judiciaires possibles si le délinquant consomme.

C'est pour le cannabis que les participants perçoivent une plus grande tolérance du personnel chargé de leur surveillance. Toutefois, plus de la moitié d'entre eux craignent une conséquence judiciaire négative dans l'éventualité d'une consommation de cannabis. La consommation d'alcool attire davantage de craintes de conséquences judiciaires de la part des répondants. La forte proportion de personnes ayant déjà été inculpées pour conduite avec facultés affaiblies dans notre échantillon explique probablement en partie cette réalité. Quant au cannabis, la tolérance de plus en plus généralisée vis-à-vis la consommation de cette substance n'est peut-être pas étrangère au résultat obtenu ici.

Tableau 1

Répartition des répondants qui perçoivent des conséquences judiciaires possibles dans le cas d'une consommation de SPA, d'une absence ou d'un abandon du traitement

Conséquences judiciaires possibles si :	Total %
Consomme SPA :	96,4
Alcool	80,4
Cannabis	58,3
Autres drogues illégales	73,0
Manque une rencontre ou abandonne le traitement	79,5

Par ailleurs, le tableau 1 indique qu'une grande majorité des participants établissent un lien entre le refus de se conformer au traitement (le fait de manquer une ou des rencontre(s) ou d'abandonner le traitement) et des conséquences judiciaires possibles (80 %). Toutefois, une proportion moins élevée de participants associe le fait de manquer des rencontres ou d'abandonner le traitement (refus de se conformer) à des conséquences judiciaires possibles qu'au fait de consommer des substances psychoactives (SPA) (80 % vs 96 %).

Sans entrer dans les détails, le questionnaire sur les pressions judiciaires dont il est ici question visait non seulement à vérifier si une conséquence judiciaire pouvait s'appliquer pour eux en cas de consommation ou de refus de se conformer au traitement, mais visait également à demander aux toxicomanes concernés s'ils croyaient en la probabilité d'application de la conséquence judiciaire, ou pour reprendre les termes de Cusson (1989), en la certitude de la peine. Donc, mis à part la menace objective qui existe, jusqu'à quel point croient-ils aux capacités du système pénal de les appréhender et jusqu'à quel point croient-ils que la menace sera mise à exécution?

Les résultats montrent que dans plus de 60 % des cas, les répondants croient qu'il est très probable ou totalement certain qu'une conséquence judiciaire s'applique s'ils consomment, manquent des rencontres ou abandonnent le traitement (voir tableau 2). Ainsi, la perception de la probabilité de subir des conséquences judiciaires serait relativement élevée.

Tableau 2

Probabilité d'application des conséquences liées à la consommation de SPA et au refus de se conformer au traitement

Types de conséquence/probabilité	Consommation de SPA %	Total (n = 118) %	Refus de se conformer au traitement %
Sentence (n = 118)			
Impossible	5,1	10,3	
Peu probable	12,7	5,9	
Moyennement probable	10,2	8,8	
Très probable	16,1	16,2	
Totalement certain	55,9	58,8	
Suspension/révocation de la libération conditionnelle (n = 46)			
Impossible	2,2	20,0	
Peu probable	19,6	5,7	
Moyennement probable	6,5	5,7	
Très probable	17,4	14,3	
Totalement certain	54,3	54,3	
Pertes de privilèges (n = 46)			
Impossible	2,2	15,6	
Peu probable	21,7	9,4	
Moyennement probable	8,7	3,1	
Très probable	8,7	9,4	
Totalement certain	58,7	62,5	
Avertissement (n = 47)			
Impossible	4,3	17,1	
Peu probable	19,1	7,3	
Moyennement probable	14,9	12,2	
Très probable	10,6	9,8	
Totalement certain	51,1	53,7	

Enfin, une dernière dimension était investiguée dans le questionnaire sur les pressions judiciaires, à savoir dans quelle mesure il était important pour eux d'éviter une conséquence judiciaire, le rationnel étant qu'une mesure pénale, même si elle comporte la certitude d'être appliquée, peut ne pas être perçue comme suffisamment importante et grave aux yeux de l'individu pour l'empêcher de consommer ou d'abandonner le traitement.

Le tableau 3 montre que l'importance accordée aux pressions judiciaires est évaluée comme étant très élevée par la presque totalité des répondants (91 % et plus répondent « très important »), que ce soit en cas de consommation de SPA ou de refus de se conformer au traitement.

Tableau 3
Importance des conséquences judiciaires liées à la consommation et au refus de se conformer au traitement

	Pas important %	Peu important %	Moyennement important %	Très important %
Suspension/révocation de la libération conditionnelle				
Consommation SPA (n = 46)	2,2	2,2	2,2	93,5
Refus de se conformer au traitement (n = 35)	0	2,9	0	97,1
Sentence				
Consommation SPA (n = 115)	1,7	1,7	2,6	93,9
Refus de se conformer au traitement (n = 67)	1,5	3	4,5	91,0
Perte de privilège				
Consommation SPA (n = 46)	2,2	0	0	97,8
Refus de se conformer au traitement (n = 32)	0	0	0	100,0
Avertissement				
Consommation SPA (n = 47)	2,1	2,1	4,3	91,5
Refus de se conformer au traitement (n = 39)	0	2,6	2,6	94,9

Conclusion

Nos prochaines analyses statistiques nous permettront de savoir si le fait de subir des pressions judiciaires influence positivement la persévérance en traitement et éventuellement l'efficacité de celui-ci auprès des toxicomanes judiciairisés de l'échantillon. Ces analyses devront évidemment tenir compte des autres temps de mesure (temps 2-3-4) et aussi des types de mesures judiciaires vécus par les répondants. Par exemple, il est possible que les pressions judiciaires en faveur du maintien en traitement s'exercent surtout lorsque la sentence n'est pas encore rendue. Tout ce que nous pouvons affirmer à ce moment-ci, c'est que la majorité des toxicomanes judiciairisés de notre échantillon perçoivent une menace réelle de conséquences judiciaires s'ils consomment des drogues ou refusent de se conformer au traitement. Il faut maintenant voir si cette menace perçue constitue un levier suffisant pour les maintenir assez longtemps en traitement et, surtout, pour observer une amélioration de leur situation biopsychosociale durant leurs démarches thérapeutiques et après. ❏

Références

- BROCHU, S. (1995). Drogue et criminalité : une relation complexe, collection *Perspectives criminologiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- BROCHU, S., SCHNEEBERGER, P. (2001). Drogue et délinquance : regard sur les travaux nord-américains récents, document du CESAMES, no 9.
- CUSSON, M. (1989). *Délinquants pourquoi?* Montréal, Bibliothèque québécoise.

Toxicomanie, santé mentale et criminalité, une approche interdisciplinaire intégrée pour les délinquants adultes au centre régional de santé mentale du SCC — Québec

Mario Lévesque et Julie Desmarais

Centre régional de santé mentale
Service correctionnel du Canada

Le Centre régional de santé mentale assure la prise en charge de détenus fédéraux de la région du Québec présentant des besoins psychiatriques. Sa capacité d'accueil est de 120 patients. Son mandat comporte l'évaluation, le traitement et la gestion de situations de crise pour cette clientèle dont la problématique est multiple, aménagée à la fois autour d'une

maladie psychiatrique, de conduites délinquantes et de toxicomanie. Au plan criminel, les profils recensés sont en majorité de nature polymorphe. De cet ensemble se dégage une tendance significative à l'adoption de comportements violents, près des trois quarts de nos sujets ayant commis un délit contre la personne; parmi ce groupe se retrouvent des individus inculpés pour meurtre, 37 % (CRSM, 2003), et 12 % pour agression sexuelle. Le tiers de la clientèle est également coupable d'infractions reliées aux drogues (30 %). Au plan clinique, la comorbidité s'illustre par une combinaison souvent observée d'un diagnostic psychiatrique, d'un trouble de la personnalité du registre limite et antisocial et d'une dépendance aux substances psychoactives. Pris isolément, le problème de la toxicomanie accable près de 80 % de la clientèle. À ces difficultés s'ajoute aussi le défi de composer avec des problèmes majeurs de santé physique inhérents à leur mode de vie, dont les infections au VIH pour environ 5 % d'entre eux

et 13 % en ce qui concerne l'hépatite C (SCC-CSSR, 2003). Cette population de délinquants-patients révèle des problématiques complexes; elle est lourdement hypothéquée sur le plan de la santé en général, probablement plus encore que celle décrite dans les études recensées au Québec (Brochu, 1995; Biron, Nadeau, 1998).

Stratégie d'intervention multidisciplinaire intégrée

Le mandat du CRSM répond également à la stratégie globale du SCC d'assurer la sécurité du public. Cette responsabilité implique d'intervenir auprès de la clientèle de façon à stabiliser leur condition mentale et rendre assumable leur niveau de risque criminel au moment de la réinsertion sociale.

Pour assurer une intervention efficace, la complexité des tableaux criminologiques et cliniques recensés nécessite la mise en place d'une structure interdisciplinaire au sein du personnel soignant et du personnel assumant la garde et la gestion des cas. Des outils de travail novateurs s'inspirant des grands courants nord-américains pour une approche intégrée (Mercier, C., Beaucage, B., 1997; Nadeau, L., Biron, C., 1998; Mueser, *et al.*, 2001; Santé Canada, 1999) ont récemment été implantés afin de favoriser l'atteinte des objectifs de traitement et de réinsertion sociale. La formulation des objectifs de traitement, des techniques d'intervention ainsi que le suivi des progrès réalisés par la clientèle doivent maintenant s'articuler dans le cadre de rencontres pluridisciplinaires et être consignés dans un outil de travail structuré (*Plan de cheminement clinique*, SCC, CRSM, 2002). Ce plan mis en action est continuellement révisé et permet de préciser la nature des différentes sphères de la problématique, d'établir un consensus sur les priorités du traitement et d'assurer des interventions congruentes et complémentaires entre les différents membres de l'équipe. Le traitement intégré d'une problématique de toxicomanie comporte ainsi un suivi des besoins pharmacologiques par le psychiatre, l'encadrement nursing incluant la prestation de séances d'enseignement sur les méfaits provoqués au plan de la santé mentale et physique, la mise en place d'un suivi psychothérapeutique avec un psychologue pour examiner les mécanismes de contrôle de la toxicomanie et les difficultés sous-jacentes. Les criminologues et agents de correction contribuent aussi au suivi en demeurant attentifs aux habitudes de consommation dans le milieu et en évaluant le degré de sévérité de la problématique en fonction des stratégies correctionnelles applicables. Pour bien définir la stratégie de traitement, une consultation auprès du délinquant-patient est effectuée afin de discuter et d'intégrer ses propres attentes et obtenir son consentement à cette démarche. Le cadre thérapeutique devient ainsi consolidé et laisse moins d'emprise aux interventions contre-productives résultant d'une communication ou d'une entente insuffisante entre le personnel et le client.

La toxicomanie est une dimension inhérente des besoins identifiés auprès de la clientèle, celle-ci présentant autant d'interactions avec le recours aux conduites criminelles qu'avec l'émergence de symptômes cliniques. C'est pourquoi l'équipe élabore différentes stratégies visant à traiter les problèmes de toxicomanie des détenus. L'une d'elles s'exerce dans le cadre d'une Unité de soutien intensif (CRSM, USI, 2002) et favorise l'abstinence aux drogues. Son but premier est de prévenir l'impact néfaste résultant de l'effet croisé entre la médication psychiatrique et les drogues de rue. Encadrée par des interventions continues d'investigation et de contrôle des habitudes de consommation ainsi que par une prise en charge spécifique des

délinquants-patients toujours actifs à ce niveau, cette démarche s'actualise en collaboration avec les équipes cliniques et vient appuyer les objectifs thérapeutiques poursuivis avec la clientèle. L'implication dans cette structure de fonctionnement est sur une base volontaire. Le délinquant-patient doit être préalablement informé des principes de fonctionnement et sensibilisé à l'idée que le recours aux substances toxiques compromet le traitement pharmacologique, augmente les risques de recrudescence des symptômes de désorganisation et, subséquemment, de comportements violents.

Le respect des règles dans cette Unité assure enfin à la clientèle la possibilité d'évoluer dans un milieu assaini, où les pressions entre pairs, souvent associées aux habitudes de consommation, n'ont plus cours. L'Unité offre ainsi à la clientèle du CRSM un moyen additionnel pour accroître leur potentiel de réinsertion sociale et retirer les bienfaits du partage d'objectifs communs avec les pairs en regard de leur toxicomanie et de leur problème de santé mentale.

Résultats

À la source de toute l'énergie déployée dans la conception de stratégies créatives d'intervention visant l'atteinte des objectifs cliniques et correctionnels, résident de nombreuses préoccupations relatives aux résultats concrets attendus pour la clientèle. Notre mandat amène l'admission de sujets dont la lourdeur des besoins associés à la toxicomanie contribue souvent à des difficultés significatives d'adaptation en établissement régulier, tel le recours à une violence dirigée contre soi ou autrui. À titre d'exemple, environ les deux tiers de nos résidents possèdent des antécédents suicidaires et certains d'entre eux conservent un potentiel auto-agressif important, nécessitant la mise en place de mesures préventives bien articulées. Depuis l'ouverture du Centre, un programme de prévention du suicide est implanté et continuellement révisé afin d'en augmenter l'efficacité. Les résultats encourageants obtenus, en terme de réduction des conduites suicidaires (un seul incident depuis 1996), nous permettent de considérer que les interventions offertes répondent à des besoins véritables chez la clientèle à risque et proposent une approche de désamorçage efficace des crises.

Nous pouvons aussi constater une réduction importante des comportements de mésadaptation souvent relevés à l'origine des références de nos clients. Notamment, pour l'année 2002, 16 agressions envers un codétenu ou un membre du personnel ont été observées chez la clientèle dont la majorité affichait un ou des antécédents de violence dans un pénitencier (CRSM, janvier 2003).

*Notre mandat amène
l'admission de sujets
dont la lourdeur des
besoins associés à la
toxicomanie contribue
souvent à des
difficultés significatives
d'adaptation en
établissement régulier,
tel le recours à une
violence dirigée contre
soi ou autrui.*

On y voit là l'apaisement de certains signaux de détresse psychologique qui semble en partie favorisé par la possibilité de quitter les pressions inhérentes au secteur carcéral régulier, pressions souvent provoquées par les dettes de drogues, la prédation ou les conflits de toutes sortes. L'alternative d'un climat thérapeutique soutenu où les occasions de recevoir un accompagnement professionnel sont plus fréquentes favorise en retour une réduction des expériences de méfiance et l'évitement des habitudes de consommation onéreuses et déstabilisantes sur le plan des conduites.

Parmi les préoccupations cliniques se retrouvent aussi des questionnements quant à la capacité de la clientèle à maintenir leurs acquis lors de la phase de remise en communauté et à respecter les conditions libératoires. Chez une clientèle aux prises avec des problèmes de toxicomanie, il est évident que des conditions de non-consommation de drogues sont appliquées. Une structure de prise en charge est ainsi mise en place afin d'assurer une continuité des interventions et le suivi de l'évolution de nos détenus. Les plans de traitement dressés par les équipes pluridisciplinaires du CRSM intègrent au moment opportun une stratégie de réinsertion sociale prévoyant l'orientation des délinquants-patients vers des ressources résidentielles spécialisées en santé mentale où des services cliniques sont dispensés et où est appliquée une surveillance intensive et dynamique du respect des conditions libératoires. Une portion de la clientèle est néanmoins appelée à revenir à l'intérieur des murs durant cette période libératoire. Il est toutefois rare que ce retour s'effectue en vertu d'une récidive criminelle; les motifs habituellement relevés concernent davantage les rechutes dans la consommation de substances toxiques (CRSM, 2001). Ce fait illustre bien l'importance de la toxicomanie en tant que mode de fuite rapide des stressés inhérents à la réinsertion sociale (confrontation aux limitations personnelles imposées par la maladie psychiatrique : problèmes d'emploi, malaise relationnel, solitude, apathie, autonomie mal assumée) et la nécessité de multiplier les efforts en vue de mieux prévenir et d'encadrer la rechute dans un mode interdisciplinaire.

Perspectives de développement

Afin d'augmenter les chances de réussite des stratégies de réinsertion sociale, il demeure toujours fondamental de questionner les facteurs contributifs aux diverses conduites (criminelles, toxicomanes) responsables des échecs libératoires. Plusieurs constats ont été faits par les équipes du CRSM concernant les obstacles rencontrés dans l'intervention auprès de la clientèle. Entre autres, nous observons des limitations au plan du fonctionnement cognitif chez plusieurs délinquants atteints de troubles mentaux, que ce soit au plan de l'organisation de la pensée, de la mémoire, de la concentration et de l'expression verbale. Celles-ci entraînent des difficultés à saisir certaines notions, à développer, intégrer et appliquer diverses compétences personnelles qui seraient nécessaires au contrôle de leurs problèmes de toxicomanie. Une équipe de cliniciens assume actuellement le mandat d'élaborer un projet de recherche-action permettant d'analyser les facteurs à l'origine des phénomènes de rechute et récidive pour éventuellement mieux les traiter en définissant un cadre d'intervention davantage adapté aux besoins et au niveau de traitabilité de la clientèle (Lafortune, et al., 2002). La démarche amorcée s'effectue en partenariat avec une équipe de recherche de l'École de criminologie de l'Université de Montréal ainsi qu'avec des intervenants œuvrant dans d'autres centres de traitement au pays et ce,

afin de renforcer la rigueur du travail en place, d'approfondir le champ de nos connaissances et d'élargir les perspectives de développement des services offerts à une clientèle en besoin. ■

Références

- BROCHU, S. (1995). Drogue et criminalité. De Boeck Université, PUO, PUM, p. 41-62 et 111-162.
- CPLT. La double problématique toxicomanie et problèmes de santé mentale.
- CRSM et CCC MARTINEAU (2001). Document interne de présentation, décembre.
- CRSM, UNITÉ DE SOUTIEN INTENSIF (2002). Document interne de présentation, juin.
- CRSM (2003). Document de présentation au Comité national d'examen des Centres de traitement du SCC, janvier.
- CRSM (2002). Plan de cheminement clinique, document interne, avril.
- LAFORTUNE, D., DESMARIS, J., et al. (2002). Dimension de la criminalité violente et prédictors de la réadmission institutionnelle dans une population de détenus psychiatriques, projet de recherche, Université de Montréal/CRSM, décembre.
- MERCIER, C., BEAUCAGE, B. (1997). Toxicomanie et problèmes sévères de santé mentale. recension des écrits, CPLT, février.
- MUESER, K.T., NOORDSY, D.L., et al. « Troubles mentaux graves et abus de substance : composantes efficaces de programmes de traitements intégrés à l'intention des personnes présentant une comorbidité ». Santé mentale au Québec, vol. 26, no 2, p. 22-46.
- NADÉAU, L., et BIRON, C. (1998). Pour une meilleure compréhension de la toxicomanie, PVL, p. 63-100.
- SANTÉ CANADA. (1999). Meilleures pratiques - Alcoolisme et toxicomanie, traitement et réadaptation. MTPSGC, p. 51-54.
- SCC (2003). Documentation interne du Centre régional de soins de santé, janvier.
- SCC, ÉTABLISSEMENT ARCHAMBAULT (2003). Rapport interne d'incidents, janvier.

Toxicomanie et dépendances associées

XXXI^e colloque
Du 26 au 29 octobre 2003
Hôtel Delta, Trois-Rivières

Les conférences :

- Le concept de dépendance
- Vision québécoise de la codépendance
- Dépendance : contrôler le risque ou risquer le contrôle?
- Le jeu et la toxicomanie
- Les dépendances de l'avenir

Les ateliers :

- Troubles de la personnalité et dépendances associées
- Nicotine et toxicomanie
- Le traitement de la blessure narcissique chez le toxicomane en rétablissement
- Jeunes, jeu et toxicomanie
- Comment augmenter la tolérance à la détresse psychologique?
- La dépendance à Internet
- L'obsession du travail
- Nouveaux contextes d'utilisation
- Troubles alimentaires
- Et plusieurs autres...

Le programme complet sera disponible au mois d'août.
Inscription avant le 1^{er} octobre : 395 \$
(295 \$ pour les membres de l'AITQ)

 Association des intervenants en
toxicomanie du Québec inc.

Points de vue d'adolescents quant aux liens entre leur usage de drogues et leur délinquance

Natacha Brunelle

LAJEDA, RISQ, CIRASST et CICC

Serge Brochu

RISQ, CIRASST et CICC

Marie-Marthe Cousineau

CICC et IRDS

Les nombreuses études tentant de comprendre la relation entre la délinquance et la consommation de drogues soulignent toutes la nature complexe de cette relation. Afin d'approfondir notre conception de ce phénomène trop souvent exploré à l'aide de questionnaires, nous nous sommes intéressés à la perception qu'ont les jeunes de la relation entre leur criminalité et leur consommation. À cette fin, nous avons conduit une étude qualitative à partir de récits de vie recueillis auprès de 38 jeunes, filles et garçons (16 à 18 ans), majoritairement pris en charge dans une institution judiciaire ou de traitement de la toxicomanie. Cet article s'attardera à présenter les perceptions de ces jeunes quant aux relations drogue-crime dans leur trajectoire¹. Mais d'abord, il sera brièvement question d'un modèle théorique sur les relations entre drogue et criminalité.

Les modèles théoriques

Il n'existe, à notre connaissance, aucun modèle d'explication théorique spécialement conçu pour expliquer les relations drogue-crime chez les jeunes. Concernant les adultes, le modèle drogue-crime le plus populaire est certainement celui de Goldstein (1985, 1987). Pour Goldstein, qui s'est intéressé surtout à la criminalité de violence en lien avec la drogue aux États-Unis, les relations drogue-crime s'établissent suivant trois modèles : psychopharmacologique, économique-compulsif et systémique.

Le modèle psychopharmacologique suppose que la violence peut être due à l'intoxication de l'agresseur et/ou de la victime, sous-entendant que la consommation de drogues peut occasionner de l'irritabilité, de l'agressivité et de la désinhibition chez celui qui en consomme, et ainsi le mener à commettre des actes de violence. Goldstein signale aussi que l'irritabilité du toxicomane qui est en sevrage peut occasionner de la violence de sa part. Enfin, il note que certains peu-

vent consommer des drogues immédiatement avant la commission d'un délit afin de réduire leur nervosité et de se donner du courage.

Selon le modèle économique-compulsif, la consommation régulière, abusive et surtout dépendante de drogues illicites dispendieuses, telle la cocaïne, entraînerait la commission de crimes lucratifs (vente de drogue, vols, prostitution) en raison des coûts élevés d'une telle consommation.

Enfin, selon le modèle systémique, le contexte d'approvisionnement et de distribution des stupéfiants occasionne beaucoup de crimes violents liés à la protection du territoire, de la drogue et de l'argent, ainsi qu'au contrôle hiérarchique dans ce milieu. Voir l'article de Plourde et Brochu (dans ce numéro) pour plus d'informations concernant les modèles explicatifs de la relation drogue-crime.

Les résultats de notre étude permettent d'apporter support et nuances au modèle tripartite drogue-crime de Goldstein, de le qualifier davantage, et de découvrir d'autres types de relations drogue-crime lorsqu'il s'agit des jeunes. Pour plus de détails sur les résultats présentés, le lecteur peut consulter l'article de Brunelle et coll. (2000).

Modèle psychopharmacologique

Même si les vols représentent la grande majorité des délits commis par les jeunes, certains d'entre eux ont commis des crimes contre la personne, soit des délits de violence. Le plus souvent, il s'agit de voies de fait, parfois de vols qualifiés, ou de menaces de mort.

Des drogues criminogènes?

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, les jeunes rencontrés citent rarement l'effet psychoactif des drogues pour expliquer leurs actes de violence. Quelques-uns d'entre eux attribuent néanmoins à la drogue une responsabilité au moins partielle quant à la violence qu'ils ont manifestée dans le passé. D'autres considèrent qu'ils sont plus agressifs lorsqu'ils sont intoxiqués. David, par exemple, explique qu'il est plus susceptible de se battre lorsqu'il a bu :

C'est sûr que je vais plus être porté à me battre que quand je suis à jeun, ça c'est un fait ça.

De même, Pamela dit avoir été plus agressive lorsqu'elle consommait de l'alcool :

À minute que je buvais là, comme je me gelais là, comme je perdais la carte, je perdais la carte pis je venais comme agressive là pis tout.

1. Le matériel présenté est issu et illustré par des paroles recueillies auprès des jeunes répondants de notre échantillon.

Cela étant dit, même si les jeunes sont intoxiqués, ils ne passent pas nécessairement à l'acte; d'autres conditions sont nécessaires. Il faut un contexte « propice » à la violence. La présence de certains témoins, en l'occurrence le gang d'amis, peut inciter un jeune à la violence s'il croit que son honneur est en jeu. Pour certains, le sentiment d'avoir été provoqué doit être présent, comme pour Stéphane qui raconte qu'il a agressé le directeur de son école parce que ce dernier avait dit à sa mère ce qu'il avait fait :

Pis un moment donné, ben c'est arrivé que je me suis pogné avec le directeur qui est allé dire plein d'affaires à ma mère, que je battais full de monde, patiti patata. Un moment donné je suis rentré dans son bureau avec un bat de baseball pis je lui ai dit : « c'est toi que je vais battre ». Pis j'étais gelé, j'étais frustré, ça que je lui ai sauté dessus...

Stéphane n'estime donc pas que son intoxication est le seul élément en cause dans cette affaire de violence. Il a agi parce qu'il était furieux contre son directeur d'école, parce que sa mère était maintenant au courant de certains de ses actes délinquants. Son sentiment de colère a d'abord servi d'élément déclencheur de cette voie de fait. Cet extrait des propos de Stéphane laisse toutefois entendre que le fait d'être intoxiqué aurait en quelque sorte contribué au passage à l'acte.

Quoi qu'il en soit, ce lien psychopharmacologique entre la drogue et la délinquance a rarement été évoqué, de manière explicite, par les jeunes. D'ailleurs, cette forme d'explication qui accuse principalement la drogue d'être responsable de l'acte de violence est de plus en plus reconnue en recherche comme inadéquate, simpliste, ou encore incomplète (Roth, 1994; Brochu, 1995a). Le recours à cette forme d'explication psychopharmacologique remplirait souvent une fonction de déresponsabilisation face à des actes de violence et refléterait rarement la réalité (Brochu, 1997). De fait, il a été établi qu'il faut prendre en considération à la fois le produit, l'individu et le contexte (Peele, 1985; Brochu, 1997) pour arriver à une compréhension plus juste des relations drogue-crime.

Des drogues accessoires à la délinquance?

Plusieurs jeunes de notre échantillon révèlent un autre type de relation psychopharmacologique que nous avons nommé « utilitaire » : ceux-ci disent consommer pour faciliter la commission d'un délit (se donner du courage, se déculpabiliser, oublier), ou pour avoir plus de plaisir en le commettant. Les dimensions de plaisir et d'oubli sont absentes dans le modèle de Goldstein; elles apparaissent clairement dans le récit de certains jeunes de notre étude :

Il faut que je donne mon corps pour rembourser. Je suis toujours gelée quand je fais ça. Parce que je l'ai fait longtemps sans être gelée pis tu te sens pas à l'aise. C'est une personne inconnue avec qui tu couches, tu sais pas c'est qui. (Isabelle, centre jeunesse)

Je ne pensais pas à rien, je regrettais rien après avoir fait mon vol pis tout, avoir eu l'argent dans les poches, je ne pensais plus à rien, je m'en fous, c'est fait c'est fait. J'avais même pas peur des poursuites... quand j'étais là dessus, j'avais peur de rien. (Christian, centre jeunesse)

Je fumais un joint avant de faire un délit parce que c'était plus comique... Si je n'avais pas consommé, ça aurait été moins comique, ça se serait moins passé vite. (Oscar, centre jeunesse)

Ce qu'il faut réaliser ici c'est que dans certains cas, la décision de commettre un délit était prise avant même de consommer des drogues. La consommation n'avait alors pour but que de supporter la commission du délit. Or, la croyance populaire est plutôt à l'effet que c'est parce que la personne a consommé que l'idée même de faire un délit lui est venue. Il reste qu'on peut se demander si cette personne serait passée à l'acte n'ayant pas consommé. Dans la négative, on peut se demander si l'effet présumé se rapporte réellement à l'impact neurobiologique des drogues ou s'il ne tient pas plutôt de l'influence des attentes du consommateur face aux effets des produits. Rappelons-nous les études de Marlatt sur l'effet placebo des drogues ici (Marlatt et Rohsenow, 1980).

Un lien monétaire plus large que simplement économico-compulsif

Une relation drogue-crime à consonance monétaire émerge et même prédomine dans le récit de plusieurs répondants. Cette relation « économique » dépasse le cadre habituel de la relation économico-compulsive mise à jour par Goldstein. Selon ce modèle, élaboré à partir de la situation d'adultes, la consommation abusive de drogues coûteuses et, surtout, la dépendance à ces drogues entraînent des coûts qui surpassent les revenus légaux du consommateur et ainsi le poussent à commettre des délits, essentiellement lucratifs, dans le but de se procurer les substances nécessaires à sa consommation.

Premièrement, certains jeunes mentionnent qu'initialement ce sont les revenus issus de leur délinquance lucrative qui les ont poussés à consommer des drogues : pour ne pas soulever de soupçons sur leur délinquance de la part de leurs parents ou de la police, ils disent avoir préféré dépenser leurs revenus illégaux dans la drogue, élément volatile, plutôt que de s'acheter une nouvelle garde-robe ou un nouveau système de son, ces dépenses étant beaucoup plus visibles :

C'est sûr que j'aurais pu aller dans un magasin, pis aller m'habiller tsé. Mais comme je t'ai dit, je ne serais pas arrivé chez nous avec une garde-robe neuve. (Franco)

D'ailleurs, en suivant la trame de leur vie, qu'ils nous racontent, on constate que la majorité des répondants ont commis des délits, le plus souvent lucratifs, avant même de s'initier aux drogues illégales.

Deuxièmement, la plupart des jeunes de notre étude ne sont pas devenus dépendants des drogues, même si la majorité d'entre eux en consomment. En outre, la drogue consommée le plus est le cannabis, une drogue relativement peu coûteuse. Or, plusieurs des jeunes qui consomment affirment s'adonner à une délinquance lucrative afin de payer leur drogue. La vente de drogues apparaît assez rapidement dans leur trajectoire, en particulier lorsque leur usage de produits psychotropes devient régulier. La fragilité du pouvoir économique des adolescents paraît à l'origine de cette relation économique drogue-crime plus étendue ou rapide que celle observée chez les adultes. Il reste que, comme dans le modèle de Goldstein, cette relation économique est accentuée chez les jeunes

qui ont développé une dépendance à une drogue plus coûteuse que le cannabis, la cocaïne par exemple.

J'ai commencé à faire beaucoup de coke, beaucoup, je buvais tous les soirs, je n'allais plus à l'école... J'ai commencé à consommer tout le temps, tous les jours je consommait, je pouvais boire pis je volais tout le temps. Ça coûtait cher à un moment donné, c'est pas donné pareil là. Je vendais de la drogue pis je volais pour me faire de l'argent pis je travaillais aussi tsé... J'ai commencé à faire de la coke pis c'est là que j'ai décidé de faire mon vol quotidien pour m'en ramasser. (Julienne, centre jeunesse)

Ceux qui se sont rendus à un stade de dépendance à une ou plusieurs drogues confient s'être livrés à une délinquance plus intense en termes de fréquence et de gravité : ils sont passés des vols mineurs et de la vente de drogues à des introductions par effraction et, pour certains, à des vols qualifiés. Leur délinquance plus spécifique lorsqu'ils consommaient peu ou même régulièrement est devenue plus variée, fréquente et grave au stade de dépendance.

Modèle systémique absent

Le modèle systémique de Goldstein (violence associée au marché de la drogue) ne se retrouve pas dans le récit des jeunes répondants. Nous ne croyons toutefois pas que ce modèle n'existe pas chez les adolescents parce qu'il n'apparaît pas dans notre étude. Nous postulons plutôt que la loi du silence qui régit le milieu de la drogue explique, du moins en partie, cette constatation. Pourtant, plusieurs jeunes ont révélé leur participation à des activités de vente de drogues. Ils ne font toutefois aucunement référence à des actes de violence qu'ils auraient pu commettre dans ce contexte. Il est possible que la violence verbale et psychologique soient aussi plus représentatives des stratégies utilisées dans le milieu de la drogue à l'adolescence que la violence physique. Mais, les jeunes n'ont pas non plus abordé ces aspects dans leur récit.

L'absence d'indice quant au modèle systémique chez les adolescents rencontrés nous amène aussi à poser l'hypothèse que ces

jeunes gèrent leurs activités de trafic de façon à ne pas avoir besoin de recourir à la violence : la majorité des jeunes vendeurs ne vendraient qu'à leurs amis et n'occuperaient pas un statut hiérarchique important dans des réseaux très organisés où la violence est plus manifeste. Par ailleurs, il est possible que les critères d'échantillonnage de notre étude (petit échantillon de jeunes de 16 à 18 ans, québécois d'origine et sélectionnés au hasard, etc.) n'aient pas permis d'y inclure des jeunes de gangs par exemple, ces jeunes pouvant être davantage impliqués dans des activités de trafic de drogues plus struc-

turées, avec tout ce que cela comprend (violence, etc.). Il est aussi possible que le récit de vie, même s'il donne accès à la réalité des jeunes répondants selon leur propre point de vue, donne accès à leur réalité « partielle » ou à la réalité qu'ils veulent bien nous dévoiler. Nous nous permettons toutefois de douter de cette dernière hypothèse compte tenu que d'autres chercheurs canadiens, comme Patricia Erickson et son équipe à Toronto, ont remarqué eux aussi que la violence systémique drogue-crime ne ressortait pas dans leurs études, du moins pas autant qu'ils l'auraient cru au départ. Certains font même l'hypothèse que ce type de violence est moins représenté au Canada qu'aux États-Unis par exemple. Bref, notre étude ne permet pas d'apporter de réponse à ces questions.

Une relation drogue-crime absente ou intermédiaire

Indépendamment du modèle de Goldstein, certains jeunes affirment l'absence d'une relation drogue-crime dans leur trajectoire (modèle corrélationnel sans cause commune) ou encore décrivent une relation qui passe par l'association à des pairs déviants (modèle corrélationnel avec cause commune). Ces derniers types de relations drogue-crime, apparus dans le récit des jeunes, supportent l'idée selon laquelle l'usage de psychotropes et la délinquance constitueraient tout simplement deux manifestations d'un même style de vie déviant (Cormier, 1993; Brochu et Brunelle, 1997).

Quelques jeunes affirment en effet qu'ils ne voient pas de lien entre leur délinquance et leur consommation de drogues. D'autres expliquent que ce lien passe par l'intermédiaire de leur association à des groupes de pairs. Oscar raconte :

Ça peut-être un lien quelconque [drogue et crime] à cause des fréquentations, avec le monde avec qui tu tiens, tu es plus porté à faire les fous comme eux, mais c'était surtout pour faire le party.

Tout se passe comme si l'association à certains groupes de pairs, les gangs de rue notamment, impliquait nécessairement, aux yeux des jeunes, un engagement à la fois dans la délinquance et dans la consommation de drogues illicites, en somme dans toutes activités « interdites » ou déviantes. Il semble ainsi s'opérer une sorte d'influence mutuelle entre les jeunes d'un même groupe quant à l'adoption de comportements déviants, comme si leur appartenance au groupe en dépendait. En ce sens, David raconte qu'en présence de ses « chums » il ne veut pas avoir l'air « têteux », ce qui le pousse à faire des délits :

Tsé je me bats pis je fais des vols quand je suis avec mes amis... Tsé comme genre avec mes amis je ne veux pas montrer le David qui est respectueux tout ça, tsé ça va avoir l'air ben trop têteux, tsé voyons donc... Parce que tu me verrais dehors là, pis avec mes amis, pis je t'enverrais chier pis je ne te connaîtrais même pas...

Cette observation tient aussi pour certaines filles de notre échantillon. Pamela, par exemple, explique qu'elle consommait et commettait des délits pour faire comme ses amis, pour qu'ils la trouvent aussi « cool » qu'elle les trouve « cool » :

Pis là je me suis fait d'autres amis là qui consommaient. Pis là je me sentais ben avec eux autres. Au début tsé, parce que je me suis tout le temps tenue avec du monde plus vieux, je voulais leur prouver que genre j'étais plus

**Pour répondre
à vos questions
sur les drogues, l'alcool
et les médicaments**



SANS FRAIS

1 800 265-2626

MONTREAL ET LES ENVIRONS

(514) 527-2626

**Nous sommes là
pour vous aider...**

jeune mais que j'étais aussi vieille qu'eux autres... C'est comme il fallait tout le temps que je prouve que j'étais quelqu'un que je n'étais pas une petite conne. Comme je faisais comme eux autres... tsé ils vont boire une caisse de douze, je vais boire une caisse de douze... Ils volaient, je volais, tsé ça me faisait du cash, pis ces gars-là je les trouvais ben cool. Faque je voulais être ben cool moi aussi là.

Puisque l'adolescence constitue une période de la vie où chacun est en quête d'une identité personnelle, se faire accepter et respecter dans un groupe est souvent très important pour l'estime de soi, et donc pour que cette identité qui se forme. Les jeunes de notre échantillon en témoignent largement.

D'autres éléments s'ajoutent ou viennent « brouiller » la relation drogue-crime. Par exemple, s'agissant de savoir si elle croit qu'il existe un lien entre sa consommation de drogues et sa délinquance, Dina répond que ce lien existe à travers d'autres « conditions » toutes aussi importantes :

Ben je pense que oui [lien drogue-crime], parce qu'avec la drogue que je prenais ben ça donnait plus de cran, ça me donnait plus de courage. Pis j'ai toujours aimé les défis quand j'étais jeune. J'aime encore les défis, mais moins qu'avant tsé, mais quand on me dit: « tu n'es pas game de le faire », je vais le faire. Je pense beaucoup que c'est ça, mais il y a aussi tsé que j'étais beaucoup influençable.

La délinquance initiale entraîne une consommation occasionnelle.

Pour Dina, plusieurs conditions réunies ont entraîné sa déviance, la drogue étant un élément parmi d'autres. Sa consommation de drogues la rendait plus courageuse et lui donnait plus de cran, lui permettant ainsi de relever plus facilement des défis, voire de commettre des délits, et ce, dans une période de sa vie où elle était influençable, estime-t-elle. Le goût des défis semble être à la base de

l'explication qu'elle donne de sa déviance, la drogue ne constituant qu'un moyen de relever ces défis.

Pour certains jeunes rencontrés, les deux types de déviance que sont la délinquance et la consommation de drogues sont étroitement imbriqués l'un dans l'autre, à un point tel qu'il devient parfois impossible, voire dérisoire, de tenter de les distinguer. Comme d'autres jeunes rencontrés, Normand explique qu'il était souvent sous l'effet des drogues lorsqu'il commettait des délits mais qu'il n'a pas nécessairement consommé pour commettre ces délits. En fait, il paraît difficile de savoir quel type de déviance a entraîné l'autre car, comme il le dit si bien, il était tout le temps intoxiqué :

C'était plus que j'étais tout le temps gelé, je ne peux pas vraiment dire [s'il consommait pour faire des délits ou s'il était déjà intoxiqué lorsqu'il décidait de passer à l'acte] ».

Oscar, lui aussi, illustre bien cet état de fait dans son récit :

J'ai fait des intros, j'ai fait du bricage avec des armes, des vols qualifiés pis des voies de fait. J'étais jamais à

jeun là tsé. J'étais tout le temps gelé. Tout le temps sur le buvard là, plus ça allait plus je fumais.

Ainsi, pour certains jeunes, le lien drogue-crime paraît parfois très indirect ou mitigé, et parfois même absent à certaines périodes de leur vie. Ces périodes sont caractérisées par un style de vie rempli par la recherche de sensations fortes, ce que la drogue, la délinquance ainsi que l'association à des pairs déviants leur procurent. De façon parallèle, la délinquance et la consommation de drogue occupent alors un rôle tout à fait ludique dans leur vie. Toutefois, lorsqu'elles perdurent, leur rôle respectif tend à se modifier au cours de la trajectoire du jeune, la délinquance devenant de plus en plus accessoire à la consommation.

Conclusion

En somme, le récit des jeunes fait ressortir la diversité des relations drogue-crime à l'adolescence. Ce récit permet aussi de qualifier des modèles drogue-crime que des auteurs comme Goldstein ont mis de l'avant pour les adultes, de les nuancer et même d'en découvrir des différents. Il nous apparaît donc très enrichissant de s'attarder aux perceptions des jeunes quant à leur trajectoire déviante, car en fin de compte c'est ce qu'ils pensent et ressentent qui expliquent leurs comportements, pas ce que nous pensons. C'est ainsi qu'on peut penser que l'abus ou la dépendance à la drogue entraîne des distorsions cognitives importantes et provoque de la désinhibition chez les jeunes qui les amènerait à commettre des délits. Mais, ils évoquent eux-mêmes d'autres conditions nécessaires à l'explication de leur agir délinquant. À l'instar de Cormier (1993), nous croyons plutôt que la drogue et la délinquance sont des composantes d'un style de vie plus largement déviant. La délinquance initiale entraîne une consommation occasionnelle. Plus les jeunes abusent de la drogue, plus leur vie s'organise et se structure autour de la consommation : obtenir sa dose, la consommer, et ne pas en manquer (Cormier, 1993). Or, pour les adolescents, la criminalité lucrative est souvent une condition essentielle à l'obtention de drogues, ne disposant que de moyens légaux alternatifs très limités. C'est ainsi que le style de vie déviant se forme graduellement. ■

Références

- BROCHU, S. (1995). Drogue et criminalité : une relation complexe, collection Perspectives criminelles, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- BROCHU, S. (1997). « Drogues et criminalité : point de vue critique sur les idées véhiculées », *Déviance et société*, vol. 21, no 3, p. 303-314.
- BRUNELLE, N., BROCHU, S., et COUSINEAU, M.-M. (2000). « Drug-Crime Relation Among Drug Consuming Juvenile Delinquents: A Tripartite Model and More », *Contemporary Drug Problems*, vol. 27, no 4, p. 835-866.
- CORMIER, D. (1993). Toxicomanies : styles de vie, Montréal, Méridien.
- FAUPEL, C.E. (1991). Shooting Dope: Career Patterns of Hard-Core Heroin Users, Gainesville, University of Florida Press.
- GOLDSTEIN, P.J. (1985). « The drugs/violence nexus: A Tripartite Conceptual Framework », *Journal of Drug Issues*, no 14, p. 493-506.
- GOLDSTEIN, P.J. (1987). « Impact of Drug-Related Violence », *Public Health Report*, no 102, p. 625-627.
- MARLATT, G.A., ROHSENOW, D.J. (1980). « Cognitive Processes » in « Alcohol Use: Expectancy and the Balanced Placebo Design » in N.K. Mello (Éd.), *Advances in Substance Abuse*, Greenwich, JAI Press.
- PEELE, S. (1985). The Meaning of Addiction: Compulsive Experience and its Interpretation, Massachusetts, Lexington Books.
- ROTH, J.A. (1994). « Psychoactive Substances and Violence », National Institute of Justice - Research in Brief, U.S. Department of Justice.
- SCHUTZ, A. (1987). Le chercheur et le quotidien : Phénoménologie des sciences sociales, Paris, Méridiens Klincksieck.

Jeunes et activités de bandes criminelles

C. Louise Logue

Coordonnatrice des interventions auprès des jeunes et de la déjudiciarisation
Services des enquêtes criminelles, Service de police d'Ottawa

La participation de jeunes aux activités de bandes criminelles semble avoir existé de tout temps. L'histoire veut que les premières bandes répertoriées en Amérique du Nord aient été créées au début des années 1880 par des immigrants irlandais, selon leur appartenance ethnique, à leur arrivée dans l'État de New York. À l'époque, la survie des immigrants fraîchement débarqués passait souvent par leur implication dans des activités criminelles qui leur permettaient de se nourrir et de se loger, repoussant ainsi le spectre de la pauvreté et de l'absence d'occasions d'emploi et d'apprentissage.

Tandis que ces immigrants tentaient de se sentir « égaux » et d'atteindre un certain niveau de sécurité, les distinctions de classes fondées sur les couches sociales engendraient chez eux des sentiments de colère et de mépris à l'égard de la majorité.

De nombreuses années plus tard, plusieurs caractéristiques et activités propices à la création de gangs à cette époque existent encore de nos jours. Aujourd'hui toutefois, les jeunes deviennent membres de gangs à un âge de plus en plus précoce. Les drogues qu'ils consomment et les armes qu'ils utilisent sont également devenues de plus en plus dangereuses, probablement en raison de l'apparente facilité à se les procurer.

Dans les quartiers et secteurs où la disponibilité d'armes est plus grande, l'incidence d'homicides dus aux activités des gangs a augmenté. Plusieurs membres de gangs sont munis de couteaux ou d'autres armes comme des chaînes, des tuyaux de plomb, et ainsi de suite, sous prétexte de se protéger.

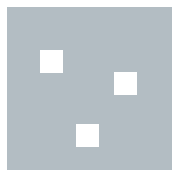
La consommation de drogues par les membres de gangs est également omniprésente, les drogues de prédilection étant composées de stimulants du système nerveux central comme la marijuana produite par culture hydroponique, les méthamphétamines et l'éphédrine ou MDMA (ecstasy), puisque ces substances décuplent les niveaux d'énergie et produisent un faux sentiment de puissance.

Ces jeunes consomment également plusieurs autres substances comme la phencyclidine (PCP) et la psilocybine (champignon magique) parce que ces substances inhibent les récepteurs de la douleur, un effet que les jeunes délinquants recherchent lorsqu'ils doivent se livrer à des affrontements physiques.

Faculté de l'éducation permanente

La faculté d'évoluer

La formation continue, continue, continue...



Ateliers sur mesure pour des groupes d'intervenants en toxicomanies.

Communication en situation de diversité culturelle - Motivation au traitement

Résolution créative de problèmes - Résolution de conflits - Taxage

Travail en équipe - Violence dans les fréquentations amoureuses chez les jeunes

Renseignements

Lise Gervais, chargée de projet

514.343.6111, poste 1.2954 ou 1 800 363.8876

www.fep.umontreal.ca/continue

Université 
de Montréal

Le développement et l'entretien de relations avec les pairs sont des composantes normales de l'évolution de l'adolescent. À cet âge, les adolescents sont de plus en plus enclins à consacrer plus de temps à la socialisation avec leurs semblables, à l'abri des restrictions que leur imposent leurs parents ou leurs tuteurs. Cependant, lorsque l'adolescent se joint à un groupe social qui a une propension à se livrer à des activités délictueuses, il risque de tomber dans la déviance. Ces groupes sociaux d'adolescents qui ont des propensions à la criminalité sont souvent appelés « bandes de jeunes ».

La simple mention de l'expression « bande de jeunes » provoque des réactions de crainte et d'inquiétude chez la plupart des gens. Il n'existe toutefois aucune définition généralement acceptée des termes « bande » et « jeunes ». Aux yeux de certains, un « jeune » est âgé de 12 à 17 ans, selon les termes de nos lois fédérales. Certains intervenants auprès des jeunes considèrent que ce groupe comprend plutôt les gens âgés de 12 à 21 ans, tandis que divers programmes gouvernementaux destinés aux « jeunes » s'appliquent aux personnes de 12 à 30 ans.

La confusion est encore plus grande lorsqu'il s'agit de définir le terme « bande », les définitions variant énormément même parmi les intervenants dans des domaines similaires. Ainsi par exemple, la définition de « bande » varie d'un service de police à l'autre.

Aux fins du présent article, nous considérerons comme « jeune » une personne qui a entre 12 et 17 ans, et nous définirons une « bande de jeunes » comme un groupe de trois jeunes ou plus qui se fréquentent de façon continue pour se livrer à des comportements criminels.

Les raisons profondes de l'existence de bandes de jeunes font, par contre, l'unanimité parmi les divers intervenants et les membres des bandes de jeunes eux-mêmes. Il s'agit du besoin instinctif et inné d'appartenance, d'affection, de sécurité et d'atteinte d'un certain statut social qui est comblé par l'appartenance à une bande, surtout lorsque ce besoin fondamental n'est pas satisfait au sein de la cellule familiale. D'autres besoins qui font aussi partie du développement normal de l'adolescent, comme la recherche de sensations fortes, la curiosité et le risque, sont également comblés par la participation aux activités de la bande de jeunes.

Tout aussi importants sont les facteurs de risque inhérents dans des situations combinant la pauvreté, l'abus d'alcool et d'autres drogues, la violence sexuelle, physique, émotive ou familiale, une scission parentale prématurée, les difficultés d'apprentissage non traitées ou l'appartenance aux gangs de génération en génération. Dans plusieurs cas, l'adolescent doit composer avec plusieurs de ces facteurs ce qui, à ses yeux, justifie son appartenance à une bande.

Interrogés sur la question, plusieurs membres de bandes ont déclaré y avoir trouvé de l'amour, de la sécurité, un statut social et de l'estime de soi et s'être sentis acceptés par la bande à laquelle ils ont juré fidélité. De plus, nombreux sont ceux qui ont confié que leur appartenance à une bande leur avait permis d'obtenir de la nourriture, un abri et des substances illicites. En fait, la plupart des membres de bandes parlent de leur bande comme de leur « famille ».

L'appartenance à une bande donne souvent au jeune un faux sentiment de puissance et de maîtrise sur les autres et sur son milieu, comme c'est souvent le cas dans les écoles ou les quartiers infestés par des bandes.

Malheureusement, les membres de bandes reçoivent de leurs « associés » un renforcement positif pour leurs comportements antisociaux. Ainsi par exemple, les membres de bandes de jeunes sont félicités pour avoir manqué l'école, pour leur esprit de révolte et de provocation, ainsi que pour s'être battus ou pour avoir commis un vol ou tout autre acte criminel avec victime.

La majorité des membres de bandes de jeunes ont en commun des attitudes et des sentiments qui les prédisposent à participer à des actes criminels et un mode de fonctionnement cognitif qui neutralise le sentiment de culpabilité. Les comportements qui les caractérisent, soit le vol qualifié, la consommation de drogues illicites, l'extorsion, l'intimidation et l'absentéisme scolaire en sont la preuve.

Les membres de bandes de jeunes semblent vivre pour le moment présent, sans se préoccuper de l'avenir. Ils sont impulsifs et, bien souvent, parviennent mal à réprimer leur colère, ce qui peut devenir dangereux, surtout lorsqu'ils ont consommé des substances psychodysléptiques et sont armés. Ils ont en outre un instinct de survie prononcé et le sentiment de devoir « gagner à tout prix », tant individuellement que collectivement.

Les bandes prospèrent grâce à l'intimidation et à la peur qu'elle engendre. Tous les milieux, qu'ils soient ruraux, urbains ou de banlieue, et toutes les classes sociales, riches ou pauvres, sont exposés à la criminalité et à la violence des bandes. L'importance de leur implantation dépend de leur structure. Autrement dit, plus une bande est organisée et structurée, plus ses perspectives de longévité sont grandes. De façon similaire, mieux une bande est organisée et structurée, meilleures sont ses perspectives de profits, comme le confirment les bandes de rue qui font des affaires d'or grâce au trafic de stupéfiants ou au contrôle qu'elles exercent sur la prostitution.

Les membres des bandes de jeunes craignent que les membres les plus jeunes soient tentés de se rallier à des bandes de rue mieux organisées ou que ces dernières tentent de les manipuler. Ces membres plus jeunes sont en effet des cibles de choix pour les bandes mieux organisées puisqu'ils sont en contact avec d'autres jeunes désireux de se procurer de la drogue et avec de jeunes « escortes » féminines en puissance. Il est en outre clairement établi que les très jeunes délinquants reçoivent des peines moins sévères lorsqu'ils sont arrêtés par la police ou référés à d'autres intervenants du système de justice pénale. L'âge moyen de la plupart des membres des bandes de jeunes se situe entre 12 et 14 ans. Bien que les garçons soient plus nombreux au sein des bandes, les filles sont considérées comme des membres associés des bandes et sont souvent traitées comme des « esclaves sexuelles » par les garçons. Ces jeunes filles se livrent souvent à des actes sexuels à la demande des garçons de la bande.

Inutile de dire que plus les filles sont vulnérables, plus elles risquent d'être recrutées par des bandes comme membres associés.

C'est une jeune de 13 ans qui a le mieux décrit la situation en entrevue. Elle a en effet déclaré : « Dans une bande, je sais comment me comporter, je sais comment agir, comment parler, que dire et quand le dire, que faire et comment le faire. Je me sens aimée, je sens que je compte aux yeux des autres et au moins quelqu'un pense que je peux être bonne à quelque chose! »

La plupart des adolescents finissent par se lasser de la vie de bande et deviennent des adultes au mode de vie conventionnel. Pourtant, plusieurs d'entre eux traversent de nombreuses années dif-

faciles en tentant de s'adapter à une vie sans avoir mûri et sans s'être développés comme la plupart des gens. Certains doivent en outre lutter pour faire face aux défis additionnels qui découlent de leur toxicomanie et du manque de formation scolaire.

Chaque ville, chaque communauté risque d'être exposée au problème des bandes de jeunes. L'incidence des bandes et la violence qu'elles engendrent sont symptomatiques de problèmes sociaux beaucoup plus profonds issus de divers facteurs qui vont, entre autres, du temps que nous consacrons à nos enfants au genre de rapports que nous entretenons avec eux et à l'ampleur de notre participation aux activités communautaires.

Le manque de renseignement et de sensibilisation à l'égard des bandes et de la violence qu'elles engendrent est généralisé dans notre société. Le refus de reconnaître l'existence même du problème constitue également un obstacle à l'adoption de stratégies d'intervention efficaces et efficientes.

La première étape pour prendre la situation en main et s'occuper des facteurs qui contribuent à la formation de bandes dans les secteurs affectés consiste à admettre que le problème mérite de faire l'objet de discussions dans la communauté. Il est tout aussi important que ces discussions s'étendent également aux zones exemptes de violence. Un tel effort accru de détection précoce et de prévention peut permettre de réduire la probabilité de formation de bandes.

Il est en outre essentiel que la communauté mette en oeuvre des mesures concertées et unanimement acceptées de prévention, de détection précoce et de répression. Ce modèle de résolution de problèmes se fonde sur la contribution de tous les citoyens disponibles ainsi que de tous les prestataires de services communautaires, dont les intervenants auprès des jeunes et les entreprises locales travaillant en partenariat. Fondée sur l'objectif commun d'améliorer la sécurité de chacun, cette approche doit s'inspirer de l'absolue nécessité de régler les problèmes sociaux et personnels qui alimentent le phénomène des bandes.

Autrement dit, tous les partenaires disponibles au sein de la communauté doivent s'engager à fond dans un processus collectif qui vise à régler les manifestations ponctuelles de même que les facteurs de risque qui engendrent la création de bandes de jeunes.

En résumé, s'engager à lutter contre la violence des bandes exige de chaque participant qu'il :

- réduise et élimine la disponibilité de drogues et d'armes;
- lutte contre la pauvreté de l'enfance;
- crée des activités de loisirs et de sports;
- assure un soutien à l'enseignement;
- soutienne les familles;
- mette sur pied des programmes de sociabilisation et des programmes de stimulation et de soutien destinés à la petite enfance;
- élabore des programmes d'encadrement;
- favorise le développement de l'emploi et le perfectionnement;
- offre du counselling d'emploi;
- appuie les stratégies de réduction et d'élimination de la criminalité;
- permette aux jeunes de participer à l'élaboration du programme.

Les policiers, les intervenants auprès des jeunes et les éducateurs occupent des positions privilégiées au sein de la communauté pour signaler, dès la première occasion, les jeunes qui risquent de commettre des infractions ou de récidiver. De ce fait, ces intervenants peuvent jouer le rôle de catalyseurs du changement en mobilisant les groupes communautaires, y compris les jeunes.

Si on ne fait rien, rien ne changera!

- Chaque enfant peut réaliser de grandes choses, mais certains ont besoin qu'on le leur rappelle.
- Chaque parent peut jouer son rôle parental avec succès, mais certains d'entre eux ont besoin d'encadrement pour y arriver.
- Ceux qui sont en mesure d'aider devraient le faire!
- Toute contribution à l'avancement de la race humaine est un investissement précieux. ■

Faculté de l'éducation permanente

La faculté d'évoluer

Prenez de la valeur.



Inscrivez-vous à l'un de nos programmes en intervention.

Criminologie - Droit - Intervention auprès des jeunes
Intervention dans les groupes et les organisations - Intervention de crise
Intervention en déficience intellectuelle - Petite enfance et famille
Relations interculturelles - Santé communautaire - Santé mentale
Toxicomanies - Violence, victimes et société

Renseignements

514.343.6090 1 800 363.8876

www.fep.umontreal.ca

Université 
de Montréal

« Stupéfiants » les gangs?!

Chantal Fredette

M.Sc. criminologie

Pratique de pointe « GANGS »

Le Centre jeunesse de Montréal

Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes

Sylvie Hamel

Ph.D. psychologie

Équipe de recherche sur les gangs

Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS)

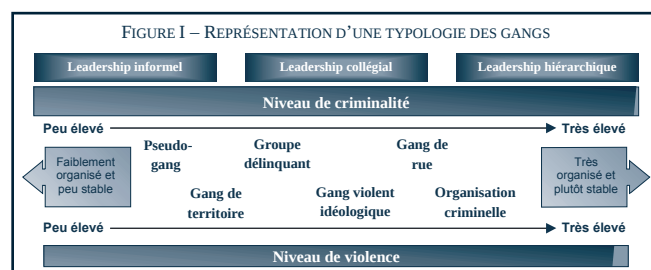
Si l'implication du crime organisé dans le commerce des stupéfiants est quasi indéniable, celle des gangs de rue apparaît nettement moins claire, s'ajoutant au nombre des mythes et des légendes qui entourent le phénomène. Mais que sont les gangs et en quoi se distinguent-ils du crime organisé? Quelle est la nature des liens existant entre les gangs et le commerce des stupéfiants? Les membres de gangs sont-ils des trafiquants ou des consommateurs? Peut-être les deux? Cet article se veut l'occasion de réfléchir à ces questions et de tenter d'y répondre à la lumière de quelques recherches connues en la matière.

Attention « les gangs »? À ne pas confondre avec le crime organisé!

Malgré une littérature abondante documentant le phénomène des gangs, il n'existe encore aucune définition normalisée des notions de « gangs », de « membres de gangs » et d'« activités de gangs ». Quelques raisons importantes sous-tendent la difficulté de classer simplement le phénomène des gangs au rang de la déviance et des problèmes sociaux. Parmi celles-ci se démarquent certainement les faits : 1) que l'adhésion à un groupe d'amis, souvent confondus avec les gangs, s'avère un phénomène non seulement normal mais nécessaire à la socialisation des adolescents, 2) que les conduites délinquantes constituent généralement une expérience commune aux adolescents au cours de leur développement et 3) que la délinquance juvénile se manifeste la majorité du temps en groupe. Faut-il préciser alors qu'il existe une panoplie de gangs différents les uns des autres et dont les niveaux d'organisation et de dangerosité peuvent être extrêmement variables faisant, en bout de ligne, qu'un monde sépare la clique d'adolescents dont l'intérêt est de « flirter »

avec la délinquance et le crime organisé dont l'intérêt est d'en faire usage à des fins criminelles et lucratives.

C'est pourquoi il est préférable de définir le phénomène sous un mode souple, en usant par exemple d'une typologie (présentée à la figure 1) permettant de mieux illustrer que les gangs, malgré certaines caractéristiques communes, sont liés de façon variable à la violence et à la criminalité (Hébert et coll., 1997; Spergel, 1995; Knox, 1991).



Ainsi, au début du continuum, se situent 1) les pseudo-gangs, formés d'adolescents qui s'identifient à d'autres groupes plus organisés en imitant leurs comportements, et 2) les gangs de territoire, formés d'adolescents préoccupés essentiellement par des questions de prestige et de protection. Puis, nous retrouvons 3) les groupes délinquants, composés principalement d'adolescents, qui se caractérisent par l'absence de structure formelle et dont la criminalité est moins sérieuse que celle d'autres groupes plus organisés, ainsi que 4) les gangs violents à visée idéologique formés d'adolescents et de jeunes adultes. Enfin, 5) les gangs de rue, quant à eux, sont formés d'adolescents et de jeunes adultes se livrant à des activités criminelles organisées autour d'une structure hiérarchique variable et dont le leadership est assumé en collégialité¹, alors que 6) les organisations criminelles sont composées d'adultes qui forment des groupes stables opérant des activités criminelles à des fins économiques et dont la structure hiérarchique est de type pyramidal².

L'usage du pluriel dans la désignation du phénomène n'est donc pas fortuit puisqu'il embrasse une diversité quasi illimitée de gangs auxquels s'attachent tout autant de dynamiques différentes. La tâche d'en évaluer l'ampleur s'avère donc plutôt difficile. Les experts en la matière constatent néanmoins que les gangs s'organisent et se structurent de mieux en mieux, se modelant de plus en plus au crime organisé. Ces derniers tendent également à briser les

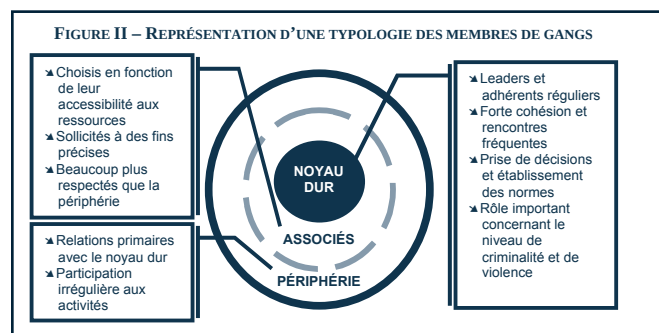
1. Le leadership est assuré par plusieurs leaders revêtus essentiellement des mêmes fonctions et des mêmes pouvoirs.

2. Le leadership repose principalement sur un individu occupant la fonction supérieure de leader et dirigeant d'autres individus dont les fonctions et les pouvoirs sont classés selon un rapport de subordination et d'importance allant en décroissant (supérieur à inférieur).

frontières urbaines en se propageant dans les banlieues et les milieux ruraux (Spergel, 1995). Aussi, contrairement aux gangs de rue issus des vagues successives d'immigration qu'a connu le Québec au début des années quatre-vingt, ceux d'aujourd'hui sont de plus en plus hétérogènes au plan de l'origine ethnique des membres qui sont, dans 90 % des cas, des garçons âgés entre 12 et 30 ans (Fredette et coll., 2000; Hamel et coll., 1998).

Par ailleurs, le système hiérarchique qu'utilisent plusieurs gangs, notamment les plus structurés, exige la participation de membres de statuts différents et occupant, conséquemment, des rôles et des responsabilités variés. Ainsi, la nature et l'intensité des liens que les membres entretiennent avec leur gang sont aussi très variables (figure II). Les leaders et leurs lieutenants, formant le noyau dur du gang, sont considérés comme les membres influents qui détiennent le pouvoir de planifier et d'organiser les activités criminelles. Ceux-ci doivent être distingués des autres membres formant la périphérie (associés, soldats, recrues...) et dont la fonction principale consiste à mettre à exécution les décisions de leurs supérieurs (Hébert et coll., 1997).

Une telle variété de gangs et de membres de gangs ne peut que conduire, en toute vraisemblance, à une toute grande



diversité d'activités criminelles. Bien qu'elle puisse s'apparenter à celle du crime organisé, la criminalité des gangs est beaucoup plus versatile (méfaits, recel, fraude, prêt usuraire, vol de véhicule automobile, vol par effraction, vol qualifié, extorsion, trafic de stupéfiants, trafic d'armes, voies de fait, agression sexuelle, proxénétisme, enlèvement, séquestration, tentative de meurtre, homicide...), rendant hasardeuse l'identification d'un champ de spécialisation criminelle spécifique à chacun.

Quand les gangs « stupéfient »!?

Si la consommation et le trafic des stupéfiants sont populairement, pour ne pas dire spontanément, associés à l'univers des gangs, qu'en est-il véritablement? Selon certains experts (Curry et Decker, 2002), l'analyse de la relation « gangs-stupéfiants » doit tenir compte du niveau d'organisation et de structure des gangs, de même que des rôles tenus par les membres au sein des gangs, tout en tentant de répondre à deux questions centrales soit : 1) Quelle est la place qu'occupe la consommation de stupéfiants chez les membres de gangs? et 2) Quelle est la contribution des gangs et des membres de gangs au marché illicite des stupéfiants?

« Stupéfiante » la consommation des membres de gangs?

La consommation d'alcool et de drogues s'inscrirait dans un processus social tout à fait naturel au sein des gangs et pourrait, dans cer-

tains contextes, servir diverses fonctions (Fagan, 1989; Spergel, 1995). Par exemple, celle-ci peut être utilisée comme relaxant ou « facilitateur » dans le cadre d'activités rituelles ou encore représenter un moyen d'obtenir un statut et d'être accepté au sein du gang. Bien que certains types de gangs rejetteraient les consommateurs chroniques³, considérés comme moins productifs au plan criminel, la majorité de ces groupes cautionneraient volontiers la consommation expérimentale⁴, occasionnelle⁵ et même régulière (Fagan, 1989).

Une étude⁶, menée auprès de 22 garçons, âgés entre 14 et 19 ans, associés à des activités de gangs et pris en charge par les centres jeunesse de Montréal, de Laval et de la Montérégie en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC), révèle que la consommation de stupéfiants semble effectivement faire partie des mœurs associées à l'expérience des adolescents dans les gangs. Questionnés sur la fréquence de leur consommation d'alcool, qui a débuté à l'âge moyen de 13 ans, 50 % des garçons interrogés ont admis en consommer de façon irrégulière, 27,2 % uniquement durant la fin de semaine, 13,6 % quelques fois par semaine et 9,1 % tous les jours. Aussi questionnés sur la fréquence de leur consommation de drogues, qui a débuté à l'âge moyen de 14 ans⁷, 27,3 % des répondants ont affirmé ne plus en consommer⁸, 9,1 % ont révélé en consommer de façon irrégulière et 9 % seulement au cours de la fin de semaine. Fait troublant cependant, un nombre égal de répondants ont reconnu consommer des drogues de quelques fois par semaine (27,3 %) à tous les jours (27,3 %). Tout aussi inquiétant, 54,5 % des garçons ont admis atteindre généralement le seuil de l'ivresse à chacune de leur consommation d'alcool, contre 25 % au moment de leur consommation de drogues. En outre, 22,7 % des répondants ont avoué consommer souvent seul de l'alcool ou des drogues. À l'instar d'autres études effectuées en la matière (Padilla, 1992; Decker et Van Winkle, 1996), le cannabis et ses dérivés (marijuana, haschisch...) sont les drogues les plus populairement consommées par les répondants (72,6 % ont admis en faire l'usage), suivies des hallucinogènes (LSD, champignons magiques, acide...) (31,8 % ont admis en faire l'usage).

Mais contrairement à la croyance populaire, la consommation d'alcool et de drogues ne semble pas jouer un rôle direct dans le passage à l'acte délictueux. Ce qui semble le cas, à tout le moins, des membres de gangs rencontrés dans le cadre de cette étude qui ont affirmé commettre généralement leurs méfaits à jeun. Dans le cas où un délit fut commis alors qu'ils étaient en état d'intoxication, celui-ci n'était pas prémédité mais exécuté de façon spontanée dans

3. La consommation de stupéfiants occupe une fonction centrale dans la vie de l'individu qui y consacre tout son temps, son énergie et son argent.
4. La consommation de stupéfiants en est une d'exploration, de curiosité, par laquelle l'individu expérimente différentes substances afin d'en connaître les effets.
5. La consommation de stupéfiants en est une de socialisation, de plaisir, liée à une circonstance circonscrite dans le temps.
6. Chantal Fredette et Jean Proulx, en collaboration avec Sylvie Hamel (2000). Le défi de la réadaptation des garçons membres de gangs : une enquête terrain menée auprès de garçons hébergés en centre de réadaptation et auprès d'intervenantes et d'intervenants des centres jeunesse. Montréal : Centre international de criminologie comparée et Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS).
7. Ce résultat laisse croire qu'il s'est écoulé une année en moyenne entre le début de la consommation d'alcool et celle des drogues.
8. Ce résultat doit être interprété avec prudence considérant que les garçons rencontrés étaient tous, au moment des entrevues, hébergés en milieu de garde fermée (18 répondants) ou ouverte (4 répondants) depuis 7 mois en moyenne (entre 1 et 35 mois) et ce, pour une période totale allant de 7 à 36 mois (17 mois en moyenne). Bien qu'une forte majorité de répondants (63,7 %) soient d'avis que les adolescents hébergés en milieu de garde (fermée ou ouverte) puissent faire usage d'alcool ou de drogues, il demeure tout de même possible d'envisager que les opportunités de consommer, sans bien sûr se faire prendre, y sont sans doute beaucoup moins élevées qu'à l'extérieur des institutions de réadaptation.

le cadre, par exemple, d'une fête (vols, menaces, assauts...) ou encore comme moyen de se procurer davantage d'alcool ou de drogues pour poursuivre la fête.

La consommation compterait donc parmi les conduites adoptées par bon nombre d'adolescents associés à des activités de gangs, faisant en bout de ligne que ces derniers consommeraient généralement davantage de drogues et d'alcool que les adolescents non-membres de gangs (Spergel, 1995). Ceci n'a toutefois rien d'étonnant considérant que la consommation de stupéfiants s'avère être habituellement une conduite concomitante à la délinquance et que le taux d'activités criminelles, qu'elles soient ou non associées aux gangs, est substantiellement plus élevé chez les adolescents membres que les adolescents non-membres de gangs.

« Stupéfiant » le trafic des membres de gangs?

Mais bien qu'ils soient de plus grands consommateurs que les non-membres, ceci ne signifie pas pour autant que les adolescents associés à des activités de gangs en font systématiquement le trafic. Cependant, il reste plausible que la consommation des membres de gangs soit influencée par leur implication dans des activités liées à la distribution des drogues, ayant accès, par exemple, plus aisément à ces produits ce qui, en retour, pourrait les encourager à la consommation. D'ailleurs, le taux d'incidence de vente de stupéfiants chez les membres de gangs serait beaucoup plus élevé que chez les non-membres (Spergel, 1995).

Cependant, il s'avère très difficile d'évaluer l'ampleur réelle de la participation des gangs au trafic de stupéfiants. Les statistiques officielles ne distinguent pas les activités commises sur une base individuelle de celles commises avec et pour le gang. Autrement dit, il est pratiquement impossible de déterminer, « statistiquement parlant », si l'implication d'un adolescent dans la distribution des drogues est assurément accomplie dans le cadre de ses activités au sein du gang. Ce qui serait d'autant plus le cas s'il appartient à un gang moyennement ou faiblement organisé. En fait, il est possible de croire que le niveau d'organisation des gangs (leadership identifiable, normes et règlements, système de récompenses et de punitions...) serait proportionnel à leur capacité de contrôler les activités de leurs membres, notamment en matière de trafic de stupéfiants. Suivant ce raisonnement, les membres de gangs les moins organisés auraient plus d'opportunités de s'adonner à un tel trafic sur une base individuelle, c'est-à-dire de façon indépendante, en dehors des activités opérées avec et pour le gang. Inversement, les membres de gangs les plus organisés verraient leur implication dans la distribution des drogues davantage contrôlée par leurs leaders qui investiraient les profits, issus notamment de la vente de stupéfiants, dans le développement de l'organisation du gang (Padilla, 1992).

Quand la rectitude mène à l'incertitude...

En définitive, il ressort de ce bref aperçu qu'à défaut de clarifier avec rectitude la nature de la relation « gangs-stupéfiants », la littérature révèle néanmoins les raisons qui rendent ce lien si obscur. En effet, selon le type de gang, sa raison d'être, sa structure, son orientation, et selon les membres eux-mêmes, la consommation et le trafic de stupéfiants peuvent occuper une fonction et une place très différentes. Ainsi, les adolescents et les jeunes adultes peuvent être actifs dans les gangs sans consommer ni même participer au trafic de stupéfiants. Ou encore peuvent-ils être de grands consommateurs

sans être liés directement au trafic ou même s'y adonner sans nécessairement consommer. De plus, la structure et l'organisation des gangs peuvent influencer à la fois le type de consommation (aucun usage ou usage expérimental, occasionnel, régulier, chronique et abusif) et l'assiduité des membres eu égard à la vente de stupéfiants (aucune implication ou implication expérimentale, occasionnelle, régulière...), éléments qui, en retour, pourront certainement marquer le parcours des membres de gangs. Par exemple, ceux qui s'adonneront à une consommation chronique et abusive deviendront sans doute de très mauvais trafiquants et, de ce fait, n'accéderont jamais à un statut élevé dans la hiérarchie de leur gang. En revanche, ceux dont la consommation restera occasionnelle ou régulière auront de meilleures chances de pratiquer le trafic de manière productive et conséquemment d'accéder à des pouvoirs et des fonctions supérieurs dans la hiérarchie du gang.

Il appert donc que pour analyser la nature et l'intensité du lien qui unit les membres de gangs à la consommation de stupéfiants de même qu'à leur trafic, il est essentiel de recourir à un modèle intégrant de multiples facteurs, tant individuels que fonctionnels, structuraux et sociaux (Hamel et coll., 1998). Ne s'intéresser qu'aux conduites en tant que telles, sans égard au parcours et au rôle des adolescents et des jeunes adultes dans les gangs de même qu'au niveau d'organisation de ceux-ci, peut conduire à une connaissance tronquée de la situation et entraîner la mise en place de stratégies inefficaces. À cet égard, il est reconnu que les stratégies les plus prometteuses pour faire face au phénomène des gangs visent non seulement à réduire le nombre d'actes criminels commis par les membres de gangs, mais aussi à tabler sur leurs forces et leurs compétences, à leur offrir des opportunités d'être reconnus et valorisés de même qu'à développer chez eux la capacité de reconnaître le danger et de s'en protéger et ce, pour ainsi mieux évoluer au sein d'un environnement souvent hostile, plus difficile à changer. ■

Références bibliographiques

- CURRY, G.D., & DECKER, S.H. (2002). *Confronting Gangs: Crime and Community*. Los Angeles: Roxbury Publishing Company.
- DECKER, S.H., & VAN WINKLE, B. (1996). *Life in the Gang: Family, Friends and Violence*. New York: Cambridge University Press.
- FAGAN, J. (1989). «The Social Organization of Drug Use and Drug Dealing among Urban Gangs». *Criminology*, 27 (4): 633-667.
- FREDETTE, C., & PROULX, J., en collaboration avec S., Hamel (2000). Le défi de la réadaptation des garçons membres de gangs: une enquête terrain menée auprès de garçons hébergés en centre de réadaptation et auprès d'intervenantes et d'intervenants des centres jeunesse. Montréal: Centre international de criminologie comparée et Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS).
- GOLDSTEIN, A.P., & HUFF, R.C. (1993). *The Gang Intervention Handbook*. Champaign: Research Press.
- HAMEL, S., FREDETTE, C., BLAIS, M-F., & BERTOT, J. (1998). Jeunesse et gangs de rue (phase II): résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal. Rapport soumis au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Montréal: Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS).
- HÉBERT, J., HAMEL, S., & SAVOIE, G.J. (1997). Jeunesse et gangs de rue (phase I): revue de littérature. Rapport soumis au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Montréal: Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS).
- HOWELL, J.C., & DECKER, S.H. (1999). *The Youth Gangs, Drugs and Violence Connection*. Washington, D.C. U.S. Department of Justice.
- KLEIN, M.W. (1995). *The American Street Gang: it's Nature, Prevalence and Control*. New York: Oxford University Press.
- KNOX, G. (1991). *An Introduction to Gangs*. Berrien Springs: Van de Vere.
- PADILLA, F. (1992). *The Gangs as an American Enterprise*. New Brunswick, N.J: Rutgers University Press.
- SPERGEL, I.A. (1995). *The Youth Gang Problem: A Community Approach*. New York: Oxford University Press.

On veut ton bien! T'as consommé, c'est le temps de payer !

Lyne Guay

c.o., psychothérapeute et directrice générale
Centre de thérapie familiale en toxicomanie, Le Passage

Collaboration spéciale de **Gilles Soucy**

Intervenant social

CLSC-CHSLD Basse-ville - Limoilou, Vanier

Le phénomène de l'endettement des jeunes face à la drogue au Québec demeure-t-il encore aujourd'hui un sujet tabou sous le couvert du taxage?

Ce constat est devenu encore plus évident pour les participants de la Table d'Actions Préventives Jeunesse Québec-Centre (TAPJ-QC) de la Capitale nationale, dont un des objectifs vise la prévention de la toxicomanie chez les jeunes. « ... Les dettes de drogues risquent de conduire de plus en plus de jeunes à des comportements délinquants afin que ceux-ci puissent faire les frais de leur consommation. »

Comment prévenir le taxage, les vols, la prostitution, les suicides et même les homicides en amont de ces problématiques qui semblent prendre de l'ampleur chez nos jeunes? Devrait-on établir un protocole d'intervention sur le sujet « épineux » des dettes de drogues?

Encore ce matin, en écrivant cet article, les manchettes des quotidiens parlent d'un jeune de Montréal qui en a poignardé un autre avec un couteau dans le dos. Règlements de compte? Il n'est pas rare, non plus, que le parent, le frère ou la sœur, se fassent taxer et voler. Oeuvres d'art, bijoux, jonc de mariage, instruments de musique, appareils informatiques, électroménagers ou simplement de l'argent disparaissent.

Que faire pour alerter, sensibiliser et outiller les parents et les intervenants pour agir rapidement avec un jeune aux prises avec une dette de drogues qu'il a l'obligation morale de rembourser?

Mise sur pied d'un comité d'études sur les dettes de drogues chez les jeunes

La TAPJ-QC (1998) décide de créer un comité pour recenser les écrits au sujet de la prévention et de l'intervention face aux dettes de drogues chez les jeunes. Avec les données en main, qui ont fait très peu couler d'encre, l'on constate que l'on doit se préoccuper davantage des problèmes causés par les dettes de drogues.

Une enquête¹, menée auprès de 374 jeunes qui consomment régulièrement des psychotropes, divulgue qu'un jeune sur trois a des dettes à cause de sa consommation. L'ordre de grandeur de ces dettes peut s'étendre de 100 \$ à 3000 \$ et occasionnellement jusqu'à 5000 \$. Même si ces sommes ne semblent pas trop importantes, à notre point de vue d'adulte, une dette minimale de 100 \$ peut susciter des tourments à un jeune et peut devenir une source de stress importante. Parce que pour lui, 100 \$ c'est difficile à trouver! Et il envisagera, le plus souvent, des façons rapides ou malhonnêtes de dénicher cet argent. Par exemple, perdre volontairement son manteau de cuir et demander de l'argent à ses parents pour en acheter un autre, voler de l'argent, vendre de la drogue, faire des commissions, taxer, se prostituer... Force est de constater que la même enquête dévoile qu'un jeune sur cinq vend de la drogue, qu'un jeune sur deux a volé pour avoir de la drogue, qu'un jeune sur dix s'est prostitué pour de la drogue. De plus, un autre document de travail concernant le taxage² affirme qu'un jeune en probation sur sept contracterait des dettes de drogues.

Ces quelques statistiques furent corroborées par deux jeunes qui ont témoigné, au comité de travail de la TAPJ-QC, de leurs emprises avec l'endettement de la drogue dans leur histoire de vie. À titre d'exemple, l'un d'eux a raconté que pour payer ses dettes, il allait porter la drogue cachée dans son sac à dos par autobus d'une ville à l'autre. Il vivait énormément de peurs et finalement, il a dit qu'il consommait ensuite pour gérer son angoisse et son anxiété.

Nos recherches nous ont conduit à une étude d'un groupe de travail de Québec sur les dettes de drogues (1984) qui décrit, succinctement, le phénomène de l'endettement chez les jeunes au Québec. Vraisemblablement, nous constatons que les paramètres indiqués concernant les solutions appliquées par le jeune ou ses parents pour régler la dette de drogue s'appliquent encore en 2003.

Voici donc les quelques fruits de cette recherche.

Résultats de la recherche du comité de la TAPJQ sur les dettes de drogues des jeunes

1. Les solutions entrevues par le jeune et ses parents

Le jeune pense (croance), la plupart du temps, qu'il a « l'obligation » de rembourser de l'argent à ses fournisseurs de drogues pour la

1. Source : Intervenants, jeune et drogue : un interligne à combler, pages 15 et 16. Enquête Centre Jeunesse de Québec, 1993.

2. Source : Document de travail, rapport préliminaire du groupe de travail portant sur le phénomène du taxage à Québec, janvier 1999.

dette contractée à cause des menaces (taxage) qui pèsent sur lui. Il devient ainsi une proie facile des réseaux de drogues. Vous remarquerez, sans doute, que les solutions qu'il applique sont similaires à celles des adultes qui ont contracté une dette de drogues.

Le jeune cherche à rembourser sa dette par divers moyens :

- L'emprunt aux parents – Dans certains cas, les parents sont informés par le jeune de la situation dans laquelle il s'est placé. Les parents paient la dette, conditionnellement à la promesse du jeune de changer son comportement futur. Il peut arriver que l'adolescent fasse des demandes d'argent aux parents, cachant à ces derniers l'utilisation réelle de l'argent reçu. La demande peut également être adressée à un membre de la famille immédiate ou élargie. Il peut aussi tâcher de subtiliser de l'argent aux parents ou à sa fratrie.
- Le travail – Le jeune se cherchera un emploi pouvant lui permettre de rembourser sa dette aux fournisseurs de drogues ou à une autre personne lui ayant fourni le montant nécessaire.
- Les délits – Le plus souvent, le jeune utilisera le moyen qu'il juge le plus rapide pour acquérir de l'argent : la revente de drogues et l'exécution de commissions comme passer de la drogue d'un endroit à un autre, d'une ville à une autre, la perpétration de vols, la prostitution, le taxage...

Lorsque le jeune est arrêté par les services policiers, dans bien des cas, le motif des « dettes de drogues » sert de justification aux délits commis. À noter qu'il apparaît parfois fort difficile d'établir la véracité des faits.

- L'exil – La famille préfère parfois envoyer le jeune chez des parents éloignés, espérant ainsi que l'absence temporaire du jeune empêchera la mise à exécution de représailles dont est menacé le jeune s'il ne paie pas sa dette.

2. Solutions peu adéquates

Qu'il s'agisse de remboursement ou d'exil plus ou moins volontaire du jeune, nous concluons qu'il s'agit là de solutions fort peu adéquates. Par exemple, lorsqu'un parent apprend que son enfant a contracté une dette de drogues, son premier réflexe est de payer la dette pour étouffer l'affaire et éviter que quelqu'un le sache, de peur d'être jugé. En effet, c'est encore une fois sous le signe de la terreur et sous le chapeau des préjugés que les fournisseurs de drogues continuent de plus belle à étendre le réseau. C'est en silence que se vivent des états de forte anxiété tant chez les jeunes que chez leurs proches.

3. Exemples de solutions identifiées

Il convient de citer des exemples où le problème de l'endettement a été résolu de façon différente. Dans une

polyvalente du Québec se vivaient des problèmes aigus de violence et de harcèlement chez les étudiants. Pendant longtemps, les adultes (direction, enseignants, surveillants, parents et même policiers) se sentaient fort dépourvus, sans solution. Le régime de terreur était en train de s'installer chez eux également. Progressivement s'est instauré entre eux ce qu'on pourrait appeler une véritable coalition. Une concertation entre adultes s'est établie. Ils se réunissaient régulièrement pour s'informer de ce qui survenait à l'intérieur de l'école mais aussi en dehors des heures de classe. Les adultes fixaient des règles de conduite et s'appuyaient entre eux dans leur façon d'être avec les jeunes, sur ce qu'ils autorisaient ou non. Ils étaient à l'affût de ce que vivaient les jeunes et s'épaulaient dans leurs actions. L'ordre s'est rétabli au sein de l'école avec, pour appuyer dans cette démarche, trois individus qualifiés de « travailleurs de corridors ». Ceux-ci étaient significatifs pour les jeunes dans la mesure où les adolescents venaient leur confier leurs difficultés. Dans le cas des jeunes aux prises avec des dettes de drogues, ils ont fait office de porte-parole auprès des fournisseurs, en incitant fortement ceux-ci à laisser le jeune en paix, sinon il y aurait un cortège d'adultes prêts à agir en faveur du jeune. Cela nous ramène à des éléments importants dans la solution de problème.

4. Deux éléments importants dans la solution de problèmes

- a) Pour agir, il faut connaître le problème. Pour connaître le problème, il faut en avoir été informé par le jeune. Celui-ci doit savoir qu'il y a quelqu'un à l'intérieur du cadre scolaire ou à l'extérieur de celui-ci à qui il peut se confier.
- b) S'il y a cohésion des adultes à l'intérieur des écoles et à l'extérieur du cadre scolaire (parents, loisirs, policiers), on peut penser à un réel support aux jeunes.

3. Comité de travail sur les dettes de drogues : Maison des jeunes L'Ouvre-Boîte du Quartier, Entraide Parents, Le Passage, centre de thérapie familiale en toxicomanie et le CLSC-CHSLD Basse-Ville – Limoilou – Vanier.

> Remerciements

L'AITQ remercie les auteurs pour leur généreuse contribution ainsi que les membres du comité qui ont participé à la réalisation de ce numéro spécial de *L'intervenant* :

- Luc Beaucage, Gendarmerie royale du Canada
- Natacha Brunelle, Université du Québec à Trois-Rivières
- Magali Dufour, Université de Montréal
- Pierre Lescadre, Gendarmerie royale du Canada
- Natacha Llorens, Gendarmerie royale du Canada
- Sébastien Pilon, Établissement Archambault
- Chantal Plourde, Université Laval

5. Informer les policiers jeunesse? Informer les parents?

Par ailleurs, parmi les solutions identifiées par le comité, on recommande fortement que les policiers jeunesse soient informés du problème que vit le jeune. Il est sûr qu'ils ne peuvent apporter une surveillance constante aux jeunes victimes de menaces (taxage); cependant, et dans bien des cas, ils sont entrés en contact avec les fournisseurs de drogues et cela a eu un effet dissuasif chez plusieurs. De plus, les parents dont les jeunes sont en centres de traitement en toxicomanie pour adolescents affirment pour la plupart qu'ils auraient aimé apprendre par le milieu scolaire ou autre (maisons des jeunes, autres parents...) que leurs jeunes pouvaient avoir des problèmes de dettes de drogues. Ainsi, ils disent catégoriquement qu'ils auraient pu agir plus rapidement, par exemple en cherchant de l'aide pour savoir quoi faire.

Secret bien gardé sous le couvert de la confiance? À quel prix?

Le jeune qui doit de l'argent pour de la drogue s'enferme dans le secret. S'il le confie à un ami, à un parent ou à un intervenant social scolaire par exemple, il exige souvent que ceux-ci s'enferment à leur tour dans le silence excluant ainsi l'apport des policiers jeunesse ou même des parents pour l'alliance des solutions. Trop souvent les adultes sont informés trop tard de la situation.

L'endettement des jeunes est toujours relié à la peur, à l'anxiété qui augmente lorsque les échéances pour le paiement demandé se rapprochent. C'est aux adultes près du jeune à faire de cette « situation-problème » une occasion d'apprentissage pour les jeunes.

Outils disponibles pour l'intervention des dettes de drogues

En novembre 2002, la Table d'Actions Préventives Jeunesse Québec-Centre a créé deux outils, comme résultats concrets des fruits du comité de travail sur les dettes de drogues.

Destinée aux intervenants et aux parents, pour permettre d'agir rapidement auprès des jeunes endettés par la drogue, la brochure *ON VEUT TON BIEN!* se veut un outil nécessaire pour donner des repères afin d'aider un jeune aux prises avec une dette de drogue et les sensibiliser à cette problématique. On trouve dans ses pages des statistiques et des informations récentes, voire très pertinentes, sur le sujet.

L'affiche *ON VEUT TON BIEN!* (24 x 36) destinée plus spécifiquement aux jeunes, mais aussi intéressante pour les adultes, se veut un concept promoteur afin de les sensibiliser à la prévention des dettes de drogues. Impressionnante, cette affiche illustre, sous forme de trajectoire visuelle, les conséquences reliées aux actions posées quant à la recherche de solutions à la dette de drogues et à la consommation de drogues.

Pour informations sur ces deux outils vous pouvez vous adresser au < www.tapjqc.com >. ☐

L'endettement des jeunes est toujours relié à la peur, à l'anxiété qui augmente lorsque les échéances pour le paiement demandé se rapprochent. C'est aux adultes près du jeune à faire de cette « situation-problème » une occasion d'apprentissage pour les jeunes.



Association des intervenants en toxicomanie du Québec inc.

505, rue Sainte-Hélène, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 3R5

Téléphone : (450) 646-3271

Télécopieur : (450) 646-3275

- ☐ Je désire recevoir de l'information sur les formations.
- ☐ Je désire recevoir de l'information sur l'Association des intervenants en toxicomanie du Québec inc. (AITQ).
- ☐ Je désire m'abonner à la revue *L'intervenant*; je joins un chèque au montant de 15\$ pour 4 numéros (20 \$ à l'extérieur du Canada).
- ☐ Veuillez prendre note de mon changement d'adresse à compter du : ____/____/____

Ancienne adresse : _____

Nom : _____

Adresse : _____

App. : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : (____) _____

Télécopieur : (____) _____

Courriel : _____

Le Centre de recherche en toxicomanie : travailler en vue d'améliorer le traitement de la toxicomanie

Brian A. Grant, Lucy E. Hume et Edward F. Hansen

Centre de recherche en toxicomanie, Service correctionnel du Canada

La toxicomanie est un problème majeur chez les délinquants; environ 70 % d'entre eux, à l'admission, ont un problème d'alcool ou de drogues qui est associé à leur comportement criminel. Certains ne consomment que de l'alcool ou des drogues, mais la majorité consomme et de l'alcool et de nombreuses drogues. En plus des délinquants chez qui on décèle un grave problème d'alcool ou de drogues, 20 % ont été condamnés pour possession, trafic, importation ou production de drogues. Il y a donc dans nos prisons une forte demande de drogues, et un grand nombre de délinquants qui savent comment s'y prendre pour répondre à cette demande.

Les problèmes associés à la consommation de drogues ne concernent pas uniquement le secteur de la justice pénale; ils sont également à l'origine de problèmes de santé importants. Le taux d'infection au VIH parmi les délinquants qui sont admis dans les prisons augmente constamment depuis 1990 et touche maintenant environ 2 % de la population carcérale. Cette proportion est une sous-estimation, car les délinquants ne sont pas obligés de se soumettre aux tests de dépistage des maladies infectieuses. Une autre maladie infectieuse grave, l'hépatite C, constitue une source de préoccupation importante. Environ 2500 délinquants, soit 20 % de la population carcérale, sont atteints de cette maladie. Les études effectuées dans d'autres systèmes correctionnels montrent qu'une telle proportion ne se retrouve pas qu'au Canada.

Le Centre de recherche en toxicomanie

En 1999, le Service correctionnel du Canada a mis sur pied le Centre de recherche en toxicomanie en vue de faire l'étude des problèmes liés à la dépendance à l'alcool et aux drogues et à la consommation de ces substances au sein du système correctionnel fédéral. Le but visé était de consacrer de l'énergie et des ressources à la question de la toxicomanie, pour pouvoir étudier le problème en profondeur et en arriver à réduire ses répercussions négatives sur les délinquants de même que sur les collectivités en général.

Le rôle du Centre est de contribuer à la gestion des problèmes de toxicomanie dans l'univers pénal en vue d'accroître la sécurité

publique. Le Centre s'efforce d'améliorer les politiques, les pratiques de gestion et les programmes correctionnels en rassemblant et en diffusant des connaissances et de l'expertise. Pour remplir son mandat, le Centre s'est fixé cinq objectifs :

- 1) répondre aux besoins en recherche appliquée du Service correctionnel du Canada;
- 2) établir des relations de coopération et de complémentarité avec des partenaires;
- 3) fournir à des chercheurs de renommée internationale un cadre propice aux travaux de recherche;
- 4) promouvoir la recherche dans le domaine de la toxicomanie en milieu correctionnel;
- 5) fournir des possibilités de formation et de perfectionnement en recherche.

Le Centre est un établissement de recherche indépendant qui dispose de locaux d'une superficie totale d'environ 1000 m². Il est situé à Montague, dans l'est de l'Île-du-Prince-Édouard, et constitue un cadre unique pour les chercheurs. Le personnel permanent est composé de 20 personnes - chercheurs et personnel de soutien -, et le Centre peut accueillir jusqu'à quatre spécialistes invités. Grâce à des systèmes de communication très perfectionnés, il est possible de faire des recherches sur les délinquants n'importe où au pays à l'aide de systèmes de dossiers électroniques; quant au courrier électronique, il permet de communiquer instantanément avec tous les établissements correctionnels et les bureaux de libération conditionnelle, ainsi qu'avec l'administration centrale et les nombreux organismes partenaires. En outre, le Centre est doté du matériel nécessaire pour les vidéoconférences, si bien qu'il est possible de participer à des réunions qui ont lieu à l'administration centrale sans avoir à se déplacer. Cette capacité sera bientôt améliorée et permettra la tenue de vidéoconférences nationales et internationales.

En plus de disposer de systèmes électroniques permettant l'accès à des sources de données et à des partenaires nationaux et internationaux, le Centre peut héberger jusqu'à quatre spécialistes invités dans une toute nouvelle résidence. Les spécialistes qui y séjournent travaillent au Centre pour des périodes pouvant aller jusqu'à six mois sur des projets liés à la toxicomanie et au système correctionnel. Les chercheurs et les spécialistes qui souhaitent avoir accès aux installations du Centre peuvent communiquer avec le directeur pour avoir de plus amples renseignements.

Recherche et développement

Les activités du Centre sont axées sur quatre domaines :

- 1) élaboration de programmes;

- 2) recherche en matière de programmes;
- 3) évaluation et mesure;
- 4) mise en commun des connaissances.

Élaboration de programmes

La recherche et les études ont montré que les programmes doivent être adaptés aux besoins des participants pour avoir les effets recherchés. Les programmes qui ont été conçus pour répondre aux besoins du délinquant moyen – jeune ou d'âge moyen, de race blanche et de sexe masculin – ne seront pas aussi efficaces avec les autres groupes de délinquants. Des travaux majeurs d'élaboration de programmes sont en cours dans trois domaines : les délinquantes, les délinquants autochtones et les programmes d'intensité élevée.

Le programme qui sera élaboré à l'intention des délinquantes sera adapté aux besoins propres aux femmes et tiendra compte du cheminement différent qui les a menées à la toxicomanie, ainsi que des questions liées à l'identité et aux traumatismes. Une caractéristique unique du programme est qu'il sera conçu non pas comme une intervention simple, mais plutôt comme un processus multidimensionnel, qui commencera lorsque la délinquante sera admise au pénitencier et lui fournira des choix de programmes durant toute la période de son incarcération, pour ensuite se poursuivre dans la collectivité lorsque la délinquante sera en libération conditionnelle. Le programme combinera des notions de l'approche cognitivo-comportementale et de l'approche relationnelle. Il fera appel au milieu carcéral pour soutenir l'atteinte des objectifs du programme.

Le programme destiné aux délinquants autochtones sera axé sur les caractéristiques culturelles propres aux collectivités autochtones, relativement à la société en général, et comprendra aussi des modules de traitement qui tiendront compte des différences culturelles entre les divers groupes autochtones et des différences entre les sexes. Deux des composantes clés de ce programme sont la consultation étendue et le recours à du personnel d'élaboration de programmes possédant une expérience des cultures autochtones.

Le Service correctionnel du Canada a élaboré un programme spécialisé à l'intention des délinquants les plus dépendants de la drogue. Le processus d'élaboration du programme a été particulier, puisque ce dernier a été conçu par des agents de programmes qui connaissaient bien les besoins des délinquants pour avoir travaillé pendant des années à élaborer et à offrir des programmes pour toxicomanes. Les résultats préliminaires du programme pilote indiquent que celui-ci est bien reçu par les délinquants.

Recherche en matière de programmes

Dans le cadre des travaux de recherche en matière de programmes, on se penche sur des domaines importants comme le traitement d'entretien à la méthadone, les unités de soutien intensif, les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale et les programmes pour les femmes. Par exemple, une évaluation du programme d'entretien à la méthadone offert dans les établissements du Service correctionnel a montré que les délinquants qui y participent ont moins de risques d'être réincarcérés après leur mise en liberté. Des unités de soutien intensif ont été mises sur pied pour fournir aux délinquants qui essaient d'éliminer leur dépendance à l'alcool ou aux drogues un environnement de soutien qui encourage la participation à des programmes et prévoit des analyses d'urine régulières pour le dépistage de drogues.

Évaluation et mesure

L'évaluation des délinquants dans le but de mieux répondre à leurs besoins et de mesurer les effets de la participation aux programmes est le troisième domaine de recherche au Centre. On est en train d'élaborer un système d'évaluation informatisé qui permettra de mieux évaluer la gravité des problèmes de toxicomanie et d'obtenir des renseignements plus utiles sur le rôle de la consommation d'alcool et de drogues dans les activités criminelles d'un délinquant. Ces renseignements serviront à mieux cibler le traitement et les autres interventions.

Depuis plus de six ans, le Service correctionnel effectue au hasard des tests de dépistage des drogues chez les délinquants incarcérés. On est maintenant en mesure d'établir le profil des délinquants qui continuent à consommer des drogues pendant leur incarcération, puis de concevoir des interventions supplémentaires à leur intention.

Enfin, une étude visant à préciser les effets des troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale dans la population carcérale est en cours. Cette étude, qui en est à ses débuts, aidera à déterminer comment nous devrions modifier nos programmes et interventions pour répondre aux besoins particuliers des délinquants qui ont été affectés par la consommation d'alcool de leur mère avant leur naissance.

Mise en commun des connaissances

Un des rôles clés du Centre est de diffuser les connaissances qu'il produit et d'encourager les autres à contribuer au développement des connaissances dans le domaine de la toxicomanie en milieu carcéral. La diffusion des connaissances se fait au moyen de la publication de rapports et d'articles dans des revues spécialisées et de la présentation d'exposés dans des conférences. Pour encourager le développement des connaissances, le Centre établit des partenariats et effectue des travaux de recherche en coopération avec d'autres organismes.

Au printemps 2002, 160 représentants de 10 pays et de la plupart des provinces et territoires du Canada se sont réunis pour un Forum des experts internationaux. À cette réunion, qui a eu lieu à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, les délégués ont discuté de l'orientation internationale de la recherche sur la toxicomanie en milieu correctionnel. Cet événement international a permis d'établir un ensemble de priorités qui constitueront le fondement de la collaboration entre les provinces du Canada et entre les pays. En concentrant nos efforts sur des questions communes, nous pourrions répondre efficacement aux besoins de connaissances et d'information aux niveaux national et international.

Résumé

Au moyen de la recherche et de l'élaboration de programmes, le Centre de recherche en toxicomanie travaille à l'amélioration du traitement des problèmes liés à la toxicomanie chez les délinquants. C'est en travaillant à résoudre ces problèmes que nous contribuerons à créer des collectivités plus sûres et plus en santé. ■

***Les programmes
doivent être
adaptés aux besoins
des participants.***

Programme de traitement pour délinquants incarcérés

Carole Taillon

Service correctionnel du Canada

Le Service Correctionnel du Canada (SCC) s'est doté de programmes correctionnels efficaces conçus pour répondre aux besoins des délinquants en matière de toxicomanie. La raison d'être de la création de ces programmes de traitement s'appuie sur le fait constaté qu'il existe bel et bien un lien entre la consommation de psychotropes et la perpétration de crimes. La consommation de drogues et/ou d'alcool sont des facteurs contribuant à l'agir criminel. Quatre programmes de traitement de la toxicomanie ont été créés afin de répondre aux besoins identifiés des délinquants.

Ces programmes de traitement de la toxicomanie ont été spécialement conçus pour des délinquants incarcérés sous responsabilité fédérale. Ces programmes sont : 1) le programme d'intervention secondaire PPT (programme pré-libératoire en toxicomanie) offert en établissement, 2) le programme primaire de prévention de la rechute CHOIX dispensé en communauté, 3) le programme PITT d'intervention tertiaire offert dans deux établissements de la région du Québec et 4) le programme national de traitement d'entretien à la méthadone (PNTEM). Ce dernier programme a été conçu spécifiquement pour les délinquants dépendants aux opiacés. Ce programme inclut la gestion des soins médicaux et les interventions de traitement de la toxicomanie offertes en établissement et en communauté. On estime qu'environ 30 % des délinquants incarcérés sont aux prises avec de graves problèmes de consommation et qu'un traitement à long terme se doit d'être privilégié. Parmi ces gens, 34 % ont révélé avoir consommé de l'héroïne dans les six mois précédant leur arrestation. L'héroïne et la cocaïne sont les drogues injectables les plus consommées.

Bref, la raison d'être des programmes correctionnels de traitement de la toxicomanie est fondée sur de nombreuses études qui ont démontré que de 50 à 70 % des crimes ont été perpétrés alors que l'auteur, la victime ou les deux étaient sous l'emprise de l'alcool ou d'une autre substance chimique (Ross et Lightfoot, 1985)¹.

La consommation de psychotropes est un facteur contributif du comportement criminel d'où la nécessité d'intervenir par le biais des programmes correctionnels pour en arriver à modifier les comportements et ce, dans le but ultime de diminuer la récidive.

Besoins des délinquants en matière de traitement

Le SCC se doit dès l'admission du délinquant en milieu correctionnel de déterminer les facteurs qui ont contribué à l'agir criminel. L'identification des besoins en matière de traitement devient une priorité et ce, afin d'être en mesure d'appliquer les interventions les plus appropriées pour annihiler ces facteurs de risque liés au comportement criminel.

Dès l'admission en milieu pénitentiaire, un plan correctionnel est rédigé pour chaque délinquant. Ce plan définit clairement ses besoins en termes de programmes et d'interventions de nature thérapeutique.

Tous les programmes doivent viser la modification des attitudes en permettant l'acquisition de nouvelles compétences. L'intensité et la nature des programmes doivent être pris en considération. Il faut orienter le bon délinquant, au bon moment de sa sentence, vers le bon programme.

L'affectation des délinquants aux programmes doit se faire en fonction du niveau de risque qu'ils posent, de leurs besoins, de leur motivation, de leur niveau d'instruction, de leur capacité d'apprendre et de la durée de leur peine.

Cadre théorique des programmes de traitement de la toxicomanie

Le SCC s'est créé un cadre théorique pour mettre en application un traitement efficace de la toxicomanie. Les programmes s'inspirent des modèles théoriques importants du comportement criminel. Les programmes s'appuient sur le modèle d'apprentissage social et sur des techniques d'acquisition d'habiletés et d'attitudes nouvelles.

Modèle de l'apprentissage social

Le modèle théorique retenu pour les programmes de traitement de la toxicomanie est celui de l'apprentissage social ou modelage social. On part du constat suivant à l'effet que les individus apprennent à consommer de l'alcool et/ou des psychotropes par le biais de leur expérience singulière et également par imitation, donc par l'influence des personnes constituant leur environnement.

Ce modèle responsabilise l'individu aux prises avec une problématique de consommation. Il lui remet la responsabilité de voir à modifier lui-même son comportement. Cette responsabilité lui est remise mais en lui offrant toutes les données et les références utiles pour l'atteinte de ses objectifs en matière de consommation. Ce modèle éduque, renseigne et informe en favorisant une approche personnalisée de traitement. Conscientiser l'individu sur ses antécédents de consommation, lui apprendre à identifier ses situations à

risque, à cerner les conséquences possibles, l'aider à acquérir des compétences et développer des habiletés pour en arriver à modifier le comportement de consommation.

Modèle multidimensionnel

Depuis un bon nombre d'années, de nombreuses études et recherches ont été menées aussi bien en société qu'en milieu pénitentiaire sur les problèmes relatifs à toxicomanie. Finalement, on constate qu'il existe une multitude de problématiques alcooliques et toxicomanes chez les individus aux prises avec un problème de consommation de psychotropes. Cette perspective ou ce constat nous permet de reconnaître que de nombreux facteurs sociaux, environnementaux, biologiques et même des antécédents d'apprentissage peuvent interférer et modeler une problématique de consommation. Toujours à partir d'une telle perspective, nous sommes amenés à considérer que le comportement de consommation est un comportement acquis et appris.

Le modèle théorique de l'apprentissage social redonne du pouvoir à l'individu, l'invitant à s'approprier la responsabilité de modifier lui-même son comportement. Les programmes du SCC offrent toute l'information nécessaire à cette prise en charge du délinquant, par le biais de connaissances, d'acquisition de compétences et d'habiletés.

Objectifs et survol des programmes²

Programme PPT : Programme pré-libératoire en toxicomanie

OBJECTIF

Offrir aux délinquants un programme d'intensité moyenne dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences afin d'être en mesure de faire face à leurs situations à risque en adoptant de nouvelles stratégies d'adaptation.

Le programme PPT privilégie la structure de thérapie de groupe pour la prestation des séances et a également recours à des entretiens de counselling individuel pour personnaliser l'intervention et offrir un certain support aux participants.

Voici un aperçu des dix unités qui composent le programme PPT :

- Introduction;
- Pré-tests;
- Éducation sur l'alcool et la drogue;
- Acquisition d'aptitudes en gestion;
- Formation sur les habiletés;
- Mise à jour des compétences professionnelles;
- Loisirs et mode de vie;
- Planification pré-libératoire;
- Prévention et gestion de la rechute;
- Post-tests et remise du certificat;
- Suivi thérapeutique de groupe, 8 rencontres.

Programme CHOIX

OBJECTIF

L'objectif de ce programme est de réduire le risque de rechute et de récidive, en incitant et en motivant les délinquants à modifier leur comportement, en adoptant de nouvelles attitudes et à mettre en application de nouvelles capacités de résolution de problèmes et d'adaptation.

Il est à noter que le programme CHOIX dispense la même matière que le programme PTT, mais en version moins intensive ou moins élaborée.

Programme PITT : Programme intensif de traitement de la toxicomanie

OBJECTIF

Le programme PITT permet aux délinquants aux prises avec une problématique grave de toxicomanie de leur offrir une intervention d'intensité élevée susceptible de répondre le plus adéquatement possible à leur besoin particulier.

Il est à souligner que le programme PITT privilégie également l'approche cognitivo-comportementale et qu'il s'inspire, tout comme le programme CHOIX, de la même matière que celle offerte au PPT. Il s'agit d'un programme beaucoup plus élaboré et dispensé sur une grande période de temps.

Le programme PITT est actuellement un projet pilote au SCC. Il devrait être implanté à l'échelle nationale en 2003.

Programme national de traitement d'entretien à la méthadone (PNTEM)

OBJECTIF

« Le PNTEM a pour but la réduction des méfaits et non l'abstinence, afin de réduire au minimum les effets physiques, psychologiques, sociaux et criminels négatifs associés à l'usage des opiacés, notamment la propagation du VIH et d'autres maladies infectieuses dans les établissements pénitentiaires et la collectivité³. »

La recherche au SCC

Il est important de souligner que les programmes du SCC sont élaborés et fondés sur des recherches empiriques menées sur les causes de la criminalité et sur le phénomène de la récidive.

Les recherches ont révélé que les programmes se doivent d'être très étoffés compte tenu de la complexité du comportement criminel en général. Selon Ross et Fabiano (1985-1986), les programmes qui ont du succès emploient des techniques susceptibles d'influer sur la pensée et les attitudes du délinquant⁴.

Des travaux de recherche confirment que des programmes efficaces sous-entendent le fait que les techniques utilisées puissent travailler sur la cognition du délinquant, c'est-à-dire sur sa pensée, son raisonnement, son attribution, son auto-évaluation, ses attentes, la compréhension de son monde et son environnement⁵.

De plus, il a été démontré que les programmes les plus efficaces se fondent sur la théorie de l'apprentissage social. Le SCC, en menant ses recherches sur l'efficacité sur une base permanente, permet des ajustements de certaines composantes relatives à ces différents programmes, afin de les améliorer et pouvoir éprouver les changements apportés, et ce, dans le but de maintenir des programmes de haute efficacité.

Les impacts des programmes

La prestation de programmes de traitement de la toxicomanie permet aux divers intervenants impliqués dans la gestion de la sentence du délinquant une meilleure gestion du risque relative au comportement criminel.

L'impact désiré est la réduction de la probabilité de récidive dans le comportement criminel, en travaillant sur la problématique

toxicomane des délinquants incarcérés. La combinaison de programmes de traitement de la toxicomanie (PPT-CHOIX) et d'autres programmes semblent donner de meilleurs résultats post-libératoires.

Une étude menée par T3 Associates⁶, en septembre 99, nous révèle que les participants du PPT qui ont participé à des programmes de traitement de la toxicomanie dans la communauté (CHOIX) ainsi qu'aux AA/NA dans la communauté avaient de meilleurs résultats post-libératoires que les délinquants qui n'avaient pas participé à de tels programmes. On dit également que les délinquants qui avaient participé aux deux programmes PPT/CHOIX affichaient des taux de réincarcération nettement inférieurs à ceux des délinquants ayant participé à l'un ou à l'autre des programmes, mais non aux deux. De plus, cette participation PPT/CHOIX a révélé des taux inférieurs de nouvelles condamnations. On insiste sur le fait qu'il est fort important d'assurer la continuité des programmes dans la communauté pour le maintien des acquis et la mise en pratique des nouvelles compétences. ■

Bibliographie

1. ROSS, R., et LIGHTFOOT, L. (1985). *Treatment of the Alcohol Abusing Offender*. Charles C. Thomas Publisher, Springfield Illinois.
2. LIGHTFOOT, Lynn O., Ph.D., et BOLAND, Fred J., Ph.D. (1993). *Manuel programme CHOIX, programme de traitement de prévention de la rechute et de suivi dans la collectivité, pour le Service Correctionnel du Canada*, juillet.
3. SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (2002). *Programme national de traitement d'entretien à la méthadone, trousse d'information et de référence, version préliminaire*.
4. ROSS, R.R., et FABIANO, E. *Time to think, A cognitive of Model Delinquency Prevention and Offender Rehabilitation*. USA, Institution of Social Sciences and Art Inc.
5. SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (1996). *Programme prélibératoire en toxicomanie - Volume II : guide supplémentaire, Recherche et développement correctionnels*, p. J-2.
6. T3 ASSOCIATES, sous contrat avec les Programmes de réinsertion sociale du SCC (1999). *Évaluation des résultats de la participation aux programmes de traitement de la toxicomanie du SCC : PPT, Alto et Choix*, septembre, p. vi.
7. LIGHTFOOT, Lynn O., Ph.D. (1999). *Programme prélibératoire pour toxicomanie - Volume I : Guide du programme, Élaboration et mise en œuvre des programmes correctionnels, SCC, Stratégie canadienne antidrogue*, avril.

La relation d'aide en contexte de surveillance

Luc Durocher

Pavillon Emmanuel-Grégoire

Le traitement d'une clientèle toxicomane judiciairisée pose de nombreux défis pour l'organisme qui se spécialise dans ce domaine. Le Pavillon Emmanuel-Grégoire est un CRC spécialisé en toxicomanie et relève ce défi depuis 1986. Recevant une clientèle exclusivement sous un statut de libération conditionnelle au niveau fédéral et ayant une problématique identifiée de toxicomanie-alcoolisme, son expertise dans ce domaine s'est développée au fil des ans.

L'un des enjeux majeurs consiste, bien sûr, à développer ou à maintenir la motivation de la clientèle qui accepte de venir en traitement. Bien que largement répandue, la croyance voulant qu'un ex-détenu n'ait comme unique motivation de traitement que le désir de vouloir sortir du pénitencier fut au fil de notre expérience de travail mise à rude épreuve. En effet, sous des apparences souvent définies

comme étant du non-volontarisme, le détenu obtenant une libération conditionnelle pour suivre un programme thérapeutique en toxicomanie traîne derrière lui un lot de souffrances, de culpabilité et de honte qu'il ne souhaite plus avoir à assumer. Cette simple mais combien difficile constatation est en soi une motivation à effectuer un changement. C'est souvent à partir de ce mal-être que nous travaillons à augmenter le niveau de confiance du résidant qui l'amènera à vouloir obtenir ce qu'il a toujours voulu mais n'a jamais eu, la paix intérieure.

Cependant, la coexistence entre le contexte de surveillance et la notion de relation d'aide peut poser une difficulté face à la réussite du traitement. L'établissement d'un lien de confiance dans un contexte d'autorité n'est pas toujours facile à développer. À cet égard, l'analyse transactionnelle développée par Éric Berns nous apporte d'excellentes pistes de solutions.

L'équipe du Pavillon Emmanuel-Grégoire a pris la décision, il y a quelques années, d'utiliser l'approche de l'analyse transactionnelle auprès de sa clientèle pour plusieurs raisons. Les concepts théoriques de cette approche permettent de bien circonscrire le fonctionnement de la personnalité humaine en relation avec soi et en relation avec autrui.

De plus, la compréhension de ces concepts est relativement simple et accessible à la clientèle admissible à notre programme. Nous avons constaté, au fil des ans, qu'il était facile pour nos rési-

dants, compte tenu du langage imagé de cette approche, de comprendre et d'utiliser ces concepts face à eux-mêmes et dans leur relation avec les autres.

Cette approche définit le type de relation (transaction) que nous entretenons avec notre entourage et avec nous-mêmes. L'Analyse transactionnelle nous propose un modèle intéressant où la personnalité de l'individu se divise en trois (3) composantes : le parent, l'adulte et l'enfant.

Pour les besoins de cet article, nous nous limiterons à décrire la composante parent puisque celle-ci joue un rôle prédominant dans le développement des relations interpersonnelles. En effet, cette composante de notre personnalité comprend tous les jugements de valeur basés sur nos principes, croyances, préjugés, lois, etc. On parle ici du domaine de l'apprentissage de toute figure significative qui exerce une influence sur nous (nos propres parents, frères, sœurs, etc.). De ces relations, nous faisons une série d'enregistrements parentaux sur la façon de se comporter dans diverses situations. Plusieurs de ces principes (lois) s'intègrent sans que l'on ne s'en rende compte et sans les re-questionner. Par exemple, nous avons, certains d'entre nous, appris que lorsque l'on coupe le bout d'un concombre, on le savonne. Notre mère le faisait et on le fait encore. Pourtant, il n'y a aucune raison de faire cela.

Ces lois ou croyances ressurgissent automatiquement et resteront présentes si on ne les re-questionne pas. La composante parent possède donc les règlements et lorsqu'on se retrouve dans cette composante, on a raison, on a du pouvoir, on sait comment les choses marchent. Cette composante se divise en deux catégories qui, chacune d'entre elles, se subdivisent en deux; à savoir le parent aidant positif et négatif et le parent critique positif et négatif.

Le parent aidant positif

Il s'agit ici de la composante qui encourage, valorise, offre du support, voire même donne des permissions. Cette composante, comme toutes les autres, est présente autant dans nos relations envers autrui qu'envers soi-même, c'est-à-dire que l'on se juge autant que l'on juge notre entourage. Cependant, elle est souvent faible et il est important de la développer.

Le rôle d'un intervenant consiste donc à développer au maximum cette composante envers lui et envers les gens avec qui il travaille. La relation de confiance ne s'établira qu'à la condition que cette composante soit très développée.

Le parent aidant négatif

C'est celui qui va vouloir faire à la place de l'autre. Il est surprotecteur. Sous une apparence de vouloir aider, il nuit au développement de l'estime de soi et de la confiance. Sous le message de « Viens, je vais le faire pour toi », il y en a un autre qui dit aussi « T'es pas capable ». Le superprotecteur ne laisse pas l'autre assumer les conséquences négatives de ses actions. Le parent aidant négatif va, par exemple, le matin où je décide d'arrêter de fumer, me dire : « Attends donc à demain avant d'arrêter. Aujourd'hui, tu vas avoir une dure journée et tu vas avoir envie de fumer. Demain, ce sera mieux. » Cette composante doit donc être présente le moins possible dans notre travail de relation d'aide. La responsabilisation étant un objectif à prioriser avec notre clientèle.

Le parent critique positif

C'est la composante capable de mettre les limites. Il est protecteur

sans être dans la surprotection. Un employeur a à être un parent critique positif pour ses employés (ex. : échéance pour tâches) et un parent envers son adolescent doit régulièrement faire appel à cette composante. Dans le cadre d'une relation de surveillance telle que nous devons l'établir avec notre clientèle au Pavillon Emmanuel-Grégoire, cette composante doit être développée et mise de l'avant tout comme le parent aidant positif.

Le parent critique négatif

Cette composante blâme, ridiculise, dévalorise. Avec cette composante, on ne fait jamais les choses correctement et au bon moment. Ses armes sont la comparaison et le doute. C'est celui qui va dire : « Tu n'est pas capable, tu es bien niaiseux, je te l'avais bien dit, tu vois si tu l'avais fait comme je te le disais ce ne serait pas arrivé. » Évidemment, cette composante est à éliminer et à proscrire. Cependant, dans les faits, on le retrouve à plusieurs niveaux.

L'être humain doit donc évoluer en tentant de faire le moins de place possible aux deux composantes négatives afin de développer les deux composantes positives.

C'est justement en développant le parent critique positif que l'on peut parvenir à une relation thérapeutique véritable avec les toxicomanes judiciairisés en traitement lorsque la relation de surveillance et le contrôle sont présents. Cet objectif ne devrait jamais être perdu. En effet, malheureusement, les instances correctionnelles peuvent avoir tendance à jouer un rôle de parent critique négatif ou de parent aidant négatif sous prétexte de protéger la société.

Devant une mesure coercitive à prendre, la composante du parent critique positive est de mise. Cependant, une rechute de drogue ou d'alcool rapidement associé à une absence de motivation relève davantage de la composante parent critique négatif qui peut ressurgir rapidement si, comme intervenant, nous n'en sommes pas conscients. Ce travail de conscientisation devrait être constant afin de nous permettre de toujours faire un travail de relation d'aide efficace et une juste évaluation du risque.

Conclusion

C'est essentiellement de cette façon que l'intervenant peut donc relever le défi d'établir, malgré le contexte de surveillance, cette relation de confiance. De plus, l'utilisation de cette approche facilite la prise de conscience des jugements que nous pouvons porter à l'égard d'autrui et envers nous-mêmes, ce qui permet donc de diminuer les mécanismes de défense reliés à la relation aidant-aidé dans un contexte de surveillance. L'absence de jugements de valeur, de menaces et de reproches, inhérente à l'utilisation de cette approche, permet donc d'éviter des pièges trop souvent présents dans notre contexte de travail.

Afin de parvenir à l'établissement d'une relation de confiance dans un contexte d'autorité, la valorisation et le support (parent aidant positif) ainsi que l'établissement de limites claires (parent critique positif) sont les deux composantes à privilégier. L'obstacle majeur est la manifestation, dans nos relations, du blâme et de la dévalorisation (parent critique négatif) ainsi que de la surprotection (parent aidant négatif).

Le défi, à notre avis, se situe pour l'intervenant dans une prise de conscience accrue de ses « patterns transactionnels » afin de favoriser le développement d'une relation de confiance véritable avec sa clientèle. ■

Marché noir et répression du crime¹

Line Beauchesne, Ph.D.

Département de criminologie, Université d'Ottawa

La prohibition de certaines drogues va de la culture à la possession, au trafic et à l'importation, c'est-à-dire toutes les étapes du marché. La répression, c'est-à-dire la manière dont on applique cette prohibition, ne s'applique qu'à certaines étapes de ce marché, entraînant plusieurs conséquences.

Cela donne, globalement, le portrait suivant² :

- Les grands trafiquants et importateurs qui opèrent la gestion des stocks (réention ou expansion, selon les aléas du marché, pour maximiser les profits) ne subissent pratiquement pas les effets de la répression. Ils ont peu d'intérêt dans les drogues autre que leur valeur marchande.
- Les grossistes et distributeurs (ex. motards), trafiquants et revendeurs, se caractérisent par le fait qu'ils consomment occasionnellement des drogues illicites de manière récréative, et se servent de la vente des drogues pour faire des affaires lucratives, parfois avec succès, parfois sans, comme toute entreprise commerciale. (Chartrand, 1999, 2000; Lalonde et Morselli, 2001; Weisheit, 1990) Ils sont susceptibles d'être touchés par la répression, dépendant de leur milieu social, s'ils deviennent dépendants, trop peu discrets, ou encore se font remarquer par d'autres activités illégales ou des luttes de pouvoir pour gérer un territoire donné.

Les types d'acteurs opérant au niveau du marché de gros peuvent varier énormément : entrepreneurs de la drogue, qui dans le passé ont opéré à un niveau moins élevé; négociants travaillant en toute légalité, qui ont développé des activités parallèles ou secondaires de distributeur ou de grossiste; criminels professionnels, qui ont trouvé dans la drogue une source d'importants revenus. (Lewis, 1996 : 147)

- Les consommateurs-vendeurs achètent les quantités de drogues nécessaires à leur consommation personnelle et s'arrangent pour en revendre à quelques amis et connaissances de manière suffisante pour payer leur consommation. Il y a également les revendeurs au détail non sédentaires qui se composent de revendeurs sur rendez-vous, de revendeurs dans la rue, de fournisseurs de réseau, ou encore de fournisseurs sociaux, i.e. qui utilisent

généralement leur lieu de travail pour vendre. La répression peut les menacer pour les mêmes raisons que les revendeurs. (Carrier, 2001; Lewis, 1996; Tunnell, 1993)

- Les simples consommateurs qui sont devenus si nombreux qu'à moins d'une visibilité particulière ou encore parce qu'ils sont cause de désordres, craignent peu la répression. (Carrier, 2001)

En somme, la répression se concentre principalement sur les petits trafiquants et les consommateurs-vendeurs. Pourtant, ils ne cessent de se reproduire malgré les arrestations et ce, grâce aux effets de la prohibition et de la répression qui en découle.

Effet multiplicateur sur les profits

La valeur d'un produit sur le marché dépend non seulement du travail nécessaire pour le produire, mais également de la difficulté de s'approvisionner en matières premières et de la technologie nécessaire à la production. Dans le cas du trafic de drogues, il y a une nouvelle valeur ajoutée, soit la valeur « risque », c'est-à-dire toutes les ressources nécessaires pour s'en procurer et qui doivent se retrouver dans le coût du produit. (Lewis, 1996; Thornton, 1991)

Cette valeur « risque » a ceci de particulier que tout le monde a intérêt à la faire paraître plus élevée qu'elle ne l'est en réalité; du côté des policiers, il s'agit d'afficher une activité répressive plus grande qu'elle ne l'est en réalité, et du côté des trafiquants, l'enjeu est de paraître prendre plus de risques qu'il n'y en a en réalité, ce qui permet de justifier les prix élevés au regard du coût de fabrication. Et le consommateur ne peut rien y faire. La prohibition crée un monopole artificiel du marché à la clandestinité, d'où son impossibilité d'utiliser les pouvoirs publics pour briser le monopole des prix.

Non seulement le consommateur doit opérer dans des réseaux d'approvisionnement clandestins, mais il ne peut afficher sa demande à différents vendeurs pour faire jouer la concurrence, craignant autant que les vendeurs la visibilité des transactions. De plus, il peut difficilement tester la drogue avant de l'acheter pour en vérifier la qualité et décider son prix. C'est l'expérimentation et le bouche à oreille qui créent l'information sur les produits, et cette information est loin d'être toujours juste. (Decorte, 2000, 2001; Lewis, 1996; Parker et Egginton, 2002)

Dans ce contexte du marché noir, il est aisé pour le revendeur, s'il le désire, de fixer un prix légèrement au-dessus des capacités

1. Cet article est extrait du livre *Les drogues : les coûts cachés de la prohibition*, à paraître chez Lanctôt en mars 2003.

2. Il y aurait eu lieu de multiplier les paliers pour mieux rendre compte de certains aspects du marché. À cet effet, voir Schiray, 1994. Pour notre propos, ces grandes catégories sont suffisantes.

financières du consommateur pour l'amener à devenir consommateur-vendeur afin de payer sa propre ration. Pourquoi légèrement? Parce que trop au-dessus, le consommateur serait tenté de cesser sa consommation. C'est ainsi que les prix des drogues varient selon les régions et les couches sociales, s'adaptant aux capacités de payer de leur clientèle.

Le paradoxe réside là : plus le produit est cher, plus nombreux sont les consommateurs qui, pour pouvoir le payer, se transforment en vendeurs et démarchent de nouveaux clients. Cette constatation permet d'énoncer la première règle de base : à l'inverse du secteur légal où les fournisseurs veulent toujours baisser leurs prix pour rencontrer la demande la plus large, il faut et il suffit dans le secteur interdit qu'ils les augmentent régulièrement pour stimuler la demande par l'intermédiaire des consommateurs amenés à se faire vendeurs. Voilà réalisé le rêve de tout homme d'affaires : vendre davantage de produit et plus cher. (De Choiseul-Praslin, 1991 : 22-23)

Dans ce contexte du marché noir, il est également possible au revendeur de diminuer la qualité d'une drogue, pour amener certains consommateurs à se tourner vers des drogues plus fortes, qui ne coûtent pas nécessairement plus cher à fabriquer, mais qui sont plus rentables. (De Choiseul-Praslin, 1991 : 22)

Les vendeurs qui cherchent le profit doivent non seulement accroître la demande, mais s'assurer de la fidélité des consommateurs. À cette fin, les mêmes stratégies commerciales que le marché légal se retrouvent sur le marché noir. Ils ont, bien sûr, les « petits cadeaux » distribués au bon moment. Également, la vente à crédit. Et dans ce domaine, comme sur le marché légal, ils ont intérêt à toujours garder le consommateur avec un certain crédit, l'obligeant à « payer des intérêts ». De plus, ces dettes obligent le revendeur ou le consommateur-vendeur à accepter les hausses de prix du marché noir, ce qui l'amène à accroître son marché pour payer ses dettes. Et choisir de ne pas payer ses dettes? Si des pénalités pour bris de contrat existent dans le marché légal, sur le marché noir c'est la menace de violence, voire la violence, qui joue ce rôle, ce qui « encourage » à trouver des stratégies pour payer ses dettes. (Lewis, 1996)

Enfin, il y a ce qu'on appelle en économie la « courbe inélastique de la demande », c'est-à-dire des personnes qui ne peuvent se passer d'une drogue et qui, ainsi, permettent d'augmenter les prix au besoin. C'est le cas d'un grand nombre d'usagers d'héroïne ou de cocaïne par injection. L'augmentation du prix des drogues, pour cette clientèle, augmente même leur consommation, car leur vie devient de plus en plus orientée pour trouver l'argent afin de payer leur drogue, et celle-ci devient centrale dans leur existence.

La répression peut également servir à créer des pénuries artificielles d'une drogue pendant une période de temps donnée, ce qui permet par la suite d'augmenter les prix et, bien entendu, les profits.

Enfin, la répression est également utilisée par les trafiquants pour obliger les cultivateurs à vendre la drogue illicite à bon marché. Par exemple, les trafiquants colombiens utilisent

la menace policière lors de leurs achats aux paysans producteurs, auxquels ils cherchent à payer la matière première le moins cher possible. Comme les feuilles de coca sont une denrée assez périssable, le paysan doit la vendre au plus vite. Quand la police enquête dans son secteur, il est obligé de se débarrasser de sa marchandise au prix proposé par le trafiquant. [...] Bien souvent, les trafiquants ne se gênent pas pour

diriger les forces de police vers les paysans avec lesquels ils veulent traiter, en usant de la corruption ou d'une dénonciation anonyme, si les policiers sont honnêtes. (De Choiseul-Praslin, 1991 : 24)

Mais qu'arrive-t-il en cas de surproduction de drogues, ce qui fait baisser les prix? De la même façon que le marché légal essaie de ne pas être affecté par la surproduction (ex. oranges, lait, blé...), le marché noir également.

Par exemple, de 1984 à 1988, il y a eu surproduction de cocaïne aux États-Unis. Pour éviter une chute dramatique des prix, les grands trafiquants ont vendu un peu moins cher et à meilleure qualité la cocaïne, présentant cela comme un cadeau aux petits trafiquants. Les consommateurs ressentent moins ces baisses de prix car les petits trafiquants se servent généralement de ces cadeaux pour amortir leurs dettes. Et lorsque les consommateurs les ressentent, cela peut parfois se révéler dramatique, comme lors de la baisse du prix de l'héroïne et de l'augmentation de sa qualité qui a entraîné plusieurs overdoses sur la côte ouest canadienne et américaine ces dernières années. L'autre stratégie qui fut jumelée à celle-ci lors de la surproduction de cocaïne est l'appel à la répression pour faire quelques saisies plus importantes. Cela fait plaisir à la police et cela élimine les petits trafiquants qui, avec les nouveaux profits, étaient tentés de monter « trop vite » dans l'échelle du marché. (De Choiseul-Praslin, 1991)

Un autre exemple plus récent de stratégie pour éviter la surproduction concerne les opiacés.

La hausse de la production (qui est passée de 4263 tonnes à 5004 tonnes entre 1999 et 2000, soit une augmentation de 20 %) est si élevée, que ce sont les trafiquants eux-mêmes qui ont décrété son gel en Afghanistan de crainte de voir les prix s'effondrer. En juillet 2000, le Mollah Omar, chef des Talibans, a décrété l'éradication totale des cultures de pavot dans un pays qui était jusque là le premier producteur mondial d'opium devant la Birmanie. [...] Une enquête de terrain dans l'est du pays auprès des commerçants d'opium pakistanais et afghans, donne à penser que la mesure aurait en fait été suggérée par les mafias d'Asie centrale qui n'ont pas voulu jeter sur le marché les énormes stocks d'opium et d'héroïne accumulés à la suite des récoltes record de 1999 et 2000. Elles auraient donc proposé aux Talibans de compenser financièrement l'arrêt de la production pendant une ou plusieurs années. (Labrousse, 2001 : 1-2)

En somme, ce que l'on constate est que la prohibition et la répression servent de moteur au marché. Selon les dires mêmes des policiers, malgré des milliers d'arrestations, ils interceptent entre 5 et 10 % de la drogue qui circule et ce, quel que soit le pays. Ces saisies policières sont souvent bénéfiques pour le marché des drogues en permettant aux grands trafiquants de maintenir leur prix à un certain niveau par une certaine rareté et une valeur liée au « risque ». (Labrousse, 1999; Oscapella, 2000; Thornton, 1991)³ De plus, lorsqu'on examine ce qui constitue ce 5 à 10 % de saisies, on comprend que la répression policière joue d'autres rôles profitables au marché noir des drogues.

3. Sur les difficultés méthodologiques liées à l'évaluation de l'efficacité policière pour le contrôle de l'offre de drogues au Canada, voir Lahérière et Spicer (2002). Ces auteurs concluent que si on ne peut évaluer exactement ce qu'il en est, ce que l'on peut certainement dire, en tout cas, c'est que malgré la répression policière accrue depuis 20 ans, « l'offre suit confortablement la demande ». (p. 51)

Effet de régulation interne

La première aide au marché noir que procurent ces saisies est en matière de « gestion de personnel ». Dans toute bonne entreprise, on veut conserver les meilleurs vendeurs, se débarrasser des mauvais, et donner des « promotions », c'est-à-dire des responsabilités plus importantes à ceux qui se distinguent. On veut également protéger l'entreprise lorsqu'arrive une erreur stratégique, de fabrication ou un concurrent indésirable. La répression policière va assurer cette gestion du personnel de trois manières :

- Les meilleurs vendeurs sont ceux qui calculent bien leurs risques pour échapper à la répression et ne seront pas « balancés » en cas de coups durs. Cette protection assure leur fidélité. Quant aux moins performants, ou ceux qui prennent des risques inutiles, on les donne en pâture aux policiers en cas de besoin. Cela permet de les éliminer du marché.
- On garantit aux meilleurs vendeurs des circuits réguliers d'approvisionnement, de même que les drogues les plus aisées à écouler, ce qui accroît leur fidélité en évitant les interruptions de revenus et en leur permettant de satisfaire les besoins particuliers de certains clients. Les autres vendeurs demeurent avec des marchés comprenant une multitude de consommateurs-vendeurs, des drogues moins chères, ce qui accroît les risques de répression.
- Enfin, en échange de dédommagements de l'organisation, des vendeurs accepteront d'être sacrifiés pour sauver le réseau. De Choiseul-Praslin (1991 : 37) donne l'exemple de ces pratiques chez les Yakuzas japonais :

Quand une enquête de police, sur un meurtre par exemple, se rapproche dangereusement d'un membre situé très haut dans la hiérarchie du crime, un jeune gangster en qui ses supérieurs jettent leurs espoirs se voit désigné pour endosser la responsabilité du meurtre. Il purge donc une peine de prison. Après quoi, sauf évidemment en cas d'une défaillance de sa part, hypothèse rarissime, il obtient de son organisation une promotion le mettant définitivement à l'abri de toute sanction légale.

La répression a pleinement joué son rôle régulateur.

La seconde aide de régulation interne que procure la répression policière au marché noir est en matière de publicité sur les produits en circulation. En effet, toute entreprise a besoin de faire connaître ses nouveaux produits, ses spéciaux, d'en assurer la promotion. La police joue ce rôle, lors de saisies médiatisées, en créant un certain mythe autour de nouvelles drogues, même si elles ne sont que des variantes de drogues antérieures, ou encore ont leur équivalent dans le marché des drogues légales. (Giroux, 1999) Une enquête britannique auprès d'usagers d'ecstasy dans les salles de danse indique que ceux-ci achètent le nom de la drogue (Ecstasy), autant que sa pharmacologie. (Forsyth, 1998)

Finalement, en centrant leur action sur les consommateurs-vendeurs et les petits trafiquants de milieu défavorisé, les médias, la police et le système judiciaire projettent une image du marché des drogues qui laisse dans l'ombre les grands trafiquants et les acteurs du marché légal.

En somme, la police, les médias et le système judiciaire sont extrêmement précieux pour le marché noir en comblant « pour l'entreprise clandestine de drogue, certaines des fonctions essentielles, dans le domaine légal, d'un service de communication et de ressources humaines ». (De Choiseul-Praslin, 1991 : 39)

Effet de régulation externe

Les délinquants ne sont pas en concurrence les uns avec les autres pour commettre des délits dans la majorité des infractions. Il en va tout autrement dans le marché noir des drogues où la demande étant limitée, la concurrence est féroce.

Au niveau micro-économique, les querelles entre petits vendeurs ne gênent pas tellement les grands trafiquants; elles les accommodent même puisqu'elles éliminent les éléments à risques et occupent la police. Mais plus les querelles se situent entre des distributeurs pour le contrôle de territoires, plus on cherche à les réguler car elles ont pour effet de continuellement déstabiliser les réseaux de distribution. À cet effet, la répression est extrêmement utile.

Tout d'abord, elle permet aux grands trafiquants d'éliminer la concurrence par le « bas », c'est-à-dire des revendeurs qui auraient l'idée d'accaparer des réseaux haut de gamme aux grandes assises financières. Ensuite, elle permet de ne pas créer de monopoles trop grands qui pourraient générer des razzias policières et ce, déclenchées tant par le politique, que par d'autres trafiquants qui trouveraient le monopole d'un autre groupe trop important. En d'autres termes, la répression constitue un frein qui oblige le marché des grands trafiquants à s'entendre sur le partage du marché, de manière à ne pas attirer indûment l'attention policière. Cela contribue à la stabilité du marché.

Effet multiplicateur du nombre de consommateurs

Si la répression favorise la bonne santé du marché noir, cela signifie également la croissance du nombre de consommateurs. En effet, pour régler leurs dettes de consommation ou, le plus souvent, simplement à cause de la facilité d'acquisition d'argent par la vente de ces drogues illicites dans les milieux qu'ils fréquentent, certains adultes, adolescents et même enfants vont vendre des drogues et solliciter de nouvelles clientèles si besoin est. Ces vendeurs sont efficaces; sur le marché noir, la vente est personnalisée et si le consommateur a des dettes importantes, la sollicitation de nouveaux clients est très active, entre autres auprès des jeunes.

On profite de la naïveté des jeunes, de leur peu d'expérience, et on leur vend des produits de faible qualité étant donné la faiblesse des montants qu'ils peuvent généralement payer pour se procurer ces drogues. Le résultat est que les jeunes ne savent absolument pas le degré de toxicité des drogues illicites qu'ils consomment, drogues illicites qu'ils vont éventuellement mêler à la consommation de drogues licites - alcool, médicaments, nicotine - sans que l'interaction entre ces drogues ne soit connue. Cela peut se révéler tragique lorsque le médecin doit faire face à une intoxication.

Il y a également la sortie régulière sur le marché de nouveaux produits pour maintenir l'intérêt du consommateur et éventuellement atteindre de nouvelles clientèles. Les drogues synthétiques, à cet égard, représentent la nouvelle tendance pour pallier au plafonnement de la demande des drogues traditionnelles et représentent un filon très prometteur pour les trafiquants. Tout d'abord, la fabrication massive de drogues synthétiques toujours nouvelles est aisée avec la progression des expérimentations chimiques en laboratoire. Ensuite, ces drogues ont l'avantage de rendre les trafiquants dépendants pour leur approvisionnement de produits pharmaceutiques occidentaux, la plupart légaux, que l'on peut mélanger dans de petits laboratoires mobiles, faciles à monter et à démonter; cela les rend moins vulnérables aux guerres des pays producteurs qui rendent difficiles la planification des cultures.

Effet bénéfique sur sa croissance

Le marché noir des drogues fait vivre des millions de personnes à travers le monde. Ces personnes sont nécessaires à l'opération clandestine et sécuritaire de ce marché fort lucratif : cultivateurs, passeurs, chimistes, transporteurs, soldats, etc. Ces personnes n'ont pas intérêt à voir disparaître cette source de revenus, surtout dans les classes et les pays plus pauvres. En d'autres mots, la mondialisation du marché de la drogue et l'expansion de ce marché font vivre des millions de personnes qui, sans ces revenus, dans les inégalités socio-économiques actuelles, n'auraient d'autres substituts. Enrayer ce marché du jour au lendemain provoquerait des crises économiques énormes à tous les niveaux de la société et ce, tant dans les pays pauvres que dans les pays riches. Pourquoi? Ceux qui font le plus de profits ne sont pas les pays producteurs et encore moins les paysans et petits passeurs de ces pays producteurs. Ce sont les pays riches et les grands trafiquants. (Joxe, 1993; Lewis, 1996)

D'abord on constate qu'entre le prix payé au paysan pour la matière première de la drogue et celui que cette dernière rapportera, au détail, dans les rues des pays riches, la multiplication du profit est en moyenne de 1500 à 2000 dans le cas de l'héroïne et de 20 à 40 dans le cas du haschich, drogue pour laquelle les trafiquants « se rattrapent » sur les énormes quantités commercialisées. On estime, d'autre part, que les profits de la drogue qui restent ou reviennent dans les pays producteurs ne représentent pas plus de 10 % de la valeur finale du produit vendu dans les pays riches. Ainsi, alors que le marché mondial de la cocaïne colombienne représente annuellement une cinquantaine de milliards de dollars, les retombées sur l'économie locale ne dépassent pas 2 milliards de dollars.

On peut en conclure que la plus grande partie des profits générés par la vente des drogues se blanchissent et s'investissent dans les pays riches. (Labrousse, 2001 : 10)

Ainsi, non seulement plusieurs personnes, familles, groupes sociaux ont trouvé des moyens de survie dans la production ou le trafic de drogues illicites, mais le blanchiment des énormes profits des trafiquants fait vivre également des marchés légaux, surtout dans les pays occidentaux, tradition qui remonte à la prohibition de l'alcool⁴ et qui est propre à de nombreux autres marchés illégaux (trafic d'armes, de déchets dangereux, d'organes, etc.). (Brouet, 1991) Pour ce faire, les trafiquants ont plusieurs réseaux bancaires à leur disposition. Comment mesure-t-on les revenus de ce marché parallèle international de blanchiment dont la drogue n'est qu'une des ramifications?

« Quand un pays importe, il y en a forcément un autre qui exporte, et si l'on prend en compte l'ensemble des échanges de biens, de services et de capitaux de ces deux pays, les dépenses de l'un devraient toujours être égales aux recettes de l'autre. Le solde du compte courant de l'ensemble des balances de paiements des pays du monde entier devrait donc être très exactement égal à zéro. [...] ce n'est toutefois pas le cas. Le montant des dépenses officielles déclarées dans le monde en 1983 dépassait celui des recettes de plus de 100 milliards de dollars. Comment cela est-il possible? À moins d'avoir accumulé un tel déficit de nos échanges avec la planète Mars, il y a manifestement quelque chose d'anormal. » Cet « anormal » se monte aujourd'hui, moins de dix ans après l'évaluation du professeur Walter, à 1000 milliards environ, 1000 milliards qui demandent à se cacher. (De Choiseul-Praslin, 1991 : 58)

Il y a des marchés plus intéressants que d'autres pour blanchir l'argent des drogues : ceux où de grandes circulations d'argent n'attirent pas l'attention (commerce international, banques, trusts, armes, etc.), ceux où on peut accroître les contrôles de certaines étapes du marché des drogues (industrie de produits qui entrent dans le transport de certaines drogues, dans leur fabrication, etc.) et les industries respectables associées à des marchés légaux de recyclage d'argent (casinos, par exemple), le tout jumelé à « l'achat » de professionnels nécessaires au fonctionnement de ces marchés, soit des avocats et des comptables. (Brouet, 1991)

En somme, le marché noir des drogues ne relève plus du domaine artisanal. C'est un marché mondial bien structuré, lié au marché légal, et bien enraciné, grâce à la répression qui en assure l'expansion, la rentabilité et la stabilité, et à la prohibition qui en assure la survie et la promotion. Mais comme on refuse de changer de stratégie en matière de drogues, on se paye des procès médiatisés pour se donner l'illusion de son utilité et l'on continue d'injecter des millions dans la répression. ■

Références

- BEAUCHESNE, L. (2003). Les drogues : les coûts cachés de la prohibition, Montréal, Éditions Lanctôt.
- BROUET, B. (1991). Drogues et relations internationales, Bruxelles, Éditions Complexe.
- CARRIER, N. (2001). « Discours de patrouilleurs montréalais sur la détection de l'infraction de possession de drogues prohibées », *Psychotropes*, vol. 6, no 4, p. 105-131.
- CHARTRAND, É. (2000). « Le commerce clandestin de la drogue et le mouvement de sa main-d'œuvre », *Les Cahiers de Prospective Jeunesse*, vol. 5, no 3, p. 7-10.
- CHARTRAND, É. (1999). Initiation, maintien, progression et interruption d'une carrière dans le trafic de cocaïne, mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal.
- DE CHOISEUL-PRASLIN, C.-H. (1991). La drogue, une économie dynamisée par la répression, Paris, CNRS.
- DECORTE, T. (2001). « Drug users' perceptions of "controlled" and "necontrolled" use », *International Journal of Drug Policy*, vol. 12, no 4, p. 297-320.
- DECORTE, T. (2000). The Taming of Cocaine, Cocaine Use in European and American Cities, Belgique, VUB University Press.
- FORSYTH, A.J.M. (1998). Ecstasy and illegal drug design, a new concept in drug use, " www.ijdp.org ".
- GIROUX, C. (1999). La construction du discours sur la drogue dans la presse écrite québécoise, mémoire de maîtrise, Université Laval.
- JOXE, A. (1993). « Narco-stratégie : de l'île à la Tortue à l'espace mondial », in *La Planète des drogues*, Paris, Seuil, p. 221-235.
- LABROUSSE, A. (2001). La guerre à la drogue et les intérêts des États, mémoire déposé au Comité spécial du sénat sur les drogues illicites, 28 mai, " www.parl.gc.ca ".
- LABROUSSE, A. (1999). Conflits, drogues et activités mafieuses, contribution aux travaux préparatoires de la conférence de La Haye sur la Paix, 11 au 16 mai.
- LAFRENIÈRE, G., et L. SPICER (2002). Les drogues illicites au Canada – tendances 1980-2001 : examen et analyse des données sur l'application des lois, rapport de recherche pour le Comité spécial du sénat sur les drogues illicites, Mise à jour des Activités, 26 juin, 37^e législature, 1^{re} session, " www.parl.gc.ca ".
- LALONDE L., et C. MORSELLI (2001). « Une carrière en marge de l'autre. Entretien avec un criminologue au sujet de la carrière criminelle réussie », *Frontières*, vol. 14 no 1, p. 49-52.
- LEWIS, R. (1996). « Marchés dans l'euphorie. Facteurs déterminants de l'approvisionnement et de la distribution de drogues illicites », *Communications*, no 62, p. 137-153.
- OSCAPELLA, É. (2000). Chasse aux sorcières et maccarthysme chimique : Le Code criminel et la politique canadienne en matière de drogue, mémoire pour le Comité spécial du sénat sur les drogues illicites, Mise à jour des Activités, 25 septembre, 37^e législature, 1^{re} session, " www.parl.gc.ca ".
- PARKER, H., et R. EGGINGTON (2002). « Adolescent recreational alcohol and drugs careers gone wrong : developing a strategy for reducing risks and harms », *International Journal of Drug Policy*, vol. 13, no 5, p. 419-432.
- SCHIRAY, M. (1994). « Les jilières-stupéfiants : trois niveaux, cinq logiques », *Futuribles*, no 185, p. 23-41.
- THORNTON, M. (1991). The Economics of Prohibition, Utah, University of Utah Press.
- TUNNELL, K.D. (1993). « Inside the drug trade : Trafficking from the Dealer's Perspective », *Qualitative Sociology*, vol. 16, no 4, p. 361-381.
- WEISHEIT, R.A. (1990). « Domestic marijuana growers : Mainstreaming deviance », *Deviant Behavior*, vol. 11, p. 107-129.

4. Le terme de blanchiment remonte à l'époque d'Al Capone qui, pour justifier l'origine de ses profits, utilisait une chaîne de blanchisserie.

Drogues et criminalité : Réflexion sur la légalisation des drogues et autres substances illégales

Tim Quigley, Chuck Doucette et Pierre Lescadre

Service de sensibilisation aux drogues de la GRC

La légalisation est un sujet d'actualité. En effet, divers groupes dans la société proposent de légaliser non seulement la marihuana mais aussi d'autres substances illégales dangereuses. Bien que ces groupes aient des objectifs différents, leurs arguments sont habituellement similaires et nombreux sont les gens qui ont été mal informés à ce sujet. Voici une liste de certaines de leurs affirmations.

AFFIRMATION	FAITS
1. Le danger provient de la nature illégale des drogues et non pas de leurs effets.	Le crime, la violence et la consommation de drogues sont indissociables. La légalisation diminuerait seulement la perception du risque associé à la consommation. En réalité, la légalisation ne modifierait en rien la composition chimique des drogues ou leur incidence sur le comportement. Il est beaucoup plus facile de prévenir une mauvaise habitude que de s'en débarrasser.
2. La légalisation des drogues réduirait la criminalité et la violence.	Il est vrai que le besoin d'argent est à l'origine de plusieurs crimes liés à la drogue mais pas de tous. Les effets causés par les drogues psychoactives sont la cause d'actes de violence et de destruction. La violence conjugale, les sévices faits aux enfants et la conduite avec facultés affaiblies en sont des exemples. La légalisation des drogues et une facilité accrue à s'en procurer augmenteraient le nombre de tels crimes.
3. Le caractère illégal des drogues est à l'origine des guerres de territoire, des activités des gangs et des crimes liés aux drogues	En réalité, plus de crimes sont commis par des gens avec des facultés affaiblies par la drogue que par les gangs dans le cadre de leurs luttes internes. Ces crimes ne cesseront pas simplement à cause de la légalisation des drogues. Les criminels professionnels qui tirent actuellement profit du commerce des stupéfiants ne feraient que se mettre à la recherche de nouvelles sources de revenus. En effet, à la révocation de la prohibition de l'alcool, les organisations criminelles ont simplement tourné leur attention vers d'autres crimes.
4. Avec la légalisation, les consommateurs n'auraient plus à commettre de crimes pour se procurer de la drogue.	La légalisation ne changerait rien au fait que les consommateurs ont besoin d'argent pour acheter leur drogue. Les toxicomanes commettent des crimes en vue d'obtenir de l'argent pour satisfaire d'autres besoins que la drogue. Plusieurs ne travaillent pas et n'ont aucune source de revenus légitimes et commettent donc des crimes pour survivre.

AFFIRMATION	FAITS
5. La nature illicite de la production, du trafic et de la consommation de drogues encourage la criminalité et la violence. La légalisation ferait disparaître les énormes profits et éliminerait le marché noir.	À moins de rendre toutes les drogues illicites accessibles à tous, sans égard à l'âge ou à l'occupation, gratuitement, en quantités et en combinaisons illimitées, il y aura toujours un marché noir. Les drogues devraient être les plus pures possible car les usagers cherchent toujours à obtenir les effets maximums.
6. La légalisation n'augmenterait pas la consommation ni le nombre de toxicomanes.	Plusieurs personnes ne consomment pas de drogues à cause des risques associés à ces substances. Une étude réalisée par l'Université Harvard démontre qu'une baisse de la perception du risque associé à la consommation de drogues entraîne une hausse de la consommation et vice-versa. L'étude a aussi révélé que l'accoutumance croît avec l'augmentation de la consommation. La banalisation de l'usage du cannabis chez les jeunes en est un parfait exemple.
7. Beaucoup de gens choisiraient quand même de ne pas consommer de drogues advenant leur légalisation, tout comme c'est le cas pour l'alcool et le tabac.	La légalisation envoie le message que la consommation de drogues est acceptable et encourage l'usage chez ceux, y compris les jeunes, qui n'en prennent pas. Par exemple, lorsque les tabous sociaux entourant la sexualité des adolescents sont tombés, le taux de naissances illégitimes a grimpé en flèche. L'accessibilité du jeu est un autre exemple concret.
8. La légalisation pour les adultes n'augmentera pas la consommation chez les jeunes.	Les études démontrent que la consommation de drogues par des adultes à la maison entraîne une augmentation de l'usage chez leurs enfants. Une fois les drogues légalisées, facilement accessibles et socialement acceptables, il sera plus difficile d'en diminuer l'attrait par des programmes de sensibilisation et de prévention. Restreindre la consommation par une limite d'âge, comme dans le cas du tabac et de l'alcool, reviendrait à glorifier ceux qui en font usage avant l'âge légal. Il ne faut pas oublier que l'âge moyen pour une première consommation de tabac est de dix ans et de douze pour l'alcool.
9. Nombreux sont ceux qui consomment des drogues de façon modérée et ne sont pas des toxicomanes.	Il est vrai que les consommateurs ne deviennent pas tous des toxicomanes, mais peu de gens sont capables de prévoir que leur consommation va les mener à la toxicomanie. Les consommateurs modérés peuvent augmenter leur consommation et, par le fait même, le risque de dépendance lorsqu'il n'y a plus de barrières sociales ou légales pour les en empêcher. Bien que plusieurs personnes consomment de l'alcool modérément sans tomber dans l'ébriété, la question avec les drogues est justement l'affaiblissement des facultés, ce qui augmente les problèmes correspondants.
10. La consommation de tabac et d'alcool entraîne des coûts sociaux et financiers plus élevés que la consommation de drogues.	Beaucoup plus de gens fument du tabac et boivent de l'alcool parce que ces substances sont légales et facilement disponibles. Nombre de drogues illégales engendrent une grande dépendance. Les coûts sociaux et financiers qui y sont associés sont donc très élevés et augmenteraient de façon dramatique si leur consommation s'accroissait.
11. L'abus de drogues est une maladie et non pas un crime. Le système médical peut réglementer les toxicomanes.	Bien que la toxicomanie constitue également un problème médical, les recherches montrent que les approches qui réduisent l'abus de drogues exigent une intégration des modalités de prévention, de traitement et de répression ainsi que des pressions sociales et juridiques.
12. La consommation d'alcool et de tabac est légalisée. Il devrait en être de même pour les autres drogues.	Le tabac est une drogue dangereuse qui tue et nous savons ce que l'abus d'alcool peut créer comme drames. Il n'y a aucune raison d'allonger la liste. Si nous n'avons retenu aucune leçon de notre expérience avec ces substances, nous n'avons rien retenu du tout.

AFFIRMATION	FAITS
13. L'alcool et le tabac tuent beaucoup plus de Canadiens que les drogues illégales.	Les substances comme l'alcool et le tabac tuent plus de gens parce qu'elles sont légales et plus aisément accessibles, ce qui contribue à en augmenter la consommation. Bien qu'il ne faille pas minimiser les risques associés à ces substances légales, il ne faut pas oublier 1) que la fumée de cannabis contient plus d'agents cancérigènes que celle du tabac. Selon une étude récente de la Fondation pulmonaire britannique (Actualité, février 2003, www.lunguk.org/news/index) trois joints causent autant de dommages aux poumons que vingt cigarettes et 2) qu'une étude canadienne réalisée en 1996 sur des échantillons de sang prélevés sur des conducteurs impliqués dans des accidents de la route graves ou mortels a découvert des traces de drogues autres que l'alcool dans les proportions suivantes : cannabis 46,7 %, stimulants (comme la cocaïne) 19,3 % et opiacés 15,2 % des cas. Nous savons que depuis 1996 il y a eu une augmentation marquée de consommateurs de cannabis et que l'on consomme de plus en plus jeune.
14. La prohibition des drogues est semblable à la prohibition de l'alcool au début du siècle. Tout comme la prohibition de l'alcool, celle des drogues ne fonctionne pas.	Les drogues illégales et celles engendrant la dépendance n'ont jamais été socialement acceptées au Canada. La prohibition des drogues est donc différente. Les gens désirent encore respecter la loi. Le caractère illégal des drogues a encore un puissant effet dissuasif qui, s'il est enlevé, entraînerait une augmentation de la consommation.
15. Les droits de la personne et les libertés individuelles sont essentiels à l'ordre social. Les gens devraient avoir le droit de consommer des drogues si tel est leur désir.	Il faut établir un équilibre entre les libertés et les responsabilités individuelles. Les partisans de cette mesure passent sous silence les conséquences morales de la légalisation. Avec des prix moins élevés et une plus grande accessibilité, la consommation de drogues augmenterait, particulièrement chez les éléments les plus vulnérables de la société : les jeunes, les travailleurs mal rémunérés et les chômeurs chroniques. Comme la dépendance croît avec l'usage, les consommateurs deviennent esclaves de la drogue elle-même, ce qui les empêche de trouver un emploi valorisant, d'avoir des relations affectives stables ou d'exercer plusieurs de leurs droits. Leur toxicomanie les poussent souvent à poser des actes qui hypothèquent leur liberté.
16. La consommation de drogues est un crime sans victime. Chacun est libre de faire ce qu'il veut avec son corps.	Les drogues sont dangereuses et mettent en danger la santé, la sécurité et le bien-être non seulement des consommateurs mais aussi de tous les citoyens. Les consommateurs sans travail deviennent un fardeau pour leur famille ou la société ou les deux et sont souvent impliqués dans des activités criminelles. Ceux qui travaillent voient baisser leur productivité et augmenter leur absentéisme, leurs frais médicaux et d'assurance-maladie ainsi que les risques d'accident tant au travail qu'à l'extérieur. Lorsqu'un conducteur sous l'influence d'une substance illégale tue quelqu'un, est-ce un crime sans victime? Lorsqu'un toxicomane est abusif, violent ou négligent envers sa famille, est-ce un crime sans victime?
17. Les politiques de contrôle des drogues ont une incidence négative disproportionnée dans les communautés défavorisées.	Certains quartiers et régions au pays sont infestés par la drogue et les crimes qui y sont reliés. Ce sont ces endroits qui attirent l'attention des médias. Les lois sont faites pour protéger tout le monde. Si elles ont une incidence disproportionnée sur un groupe quelconque, la question devrait être réglée dans son contexte et non par voie de législation. L'abus de drogue en zones urbaines est une manifestation d'autres problèmes, lesquels ne se régleront pas en légalisant les drogues.

AFFIRMATION	FAITS
18. Même si la marihuana n'est pas légalisée pour le grand public, il faut au moins permettre aux malades d'en bénéficier afin d'alléger leurs souffrances.	Aucune association médicale au Canada ne reconnaît la marihuana à l'état brut comme médicament et la plupart l'ont rejetée entièrement. À l'heure actuelle, la communauté médicale est d'avis que les risques l'emportent sur les avantages.
19. Il en coûte trop cher pour appliquer les lois antidrogue.	Il en coûte davantage de ne pas les appliquer. Les hospitalisations, les crimes, les prestations sociales, les pertes de productivité, les accidents, le décrochage scolaire, le syndrome de toxicomanie foetale et les bébés souffrant de dépendance au crack sont quelques-uns des coûts énormes que la société doit payer. Bien que des lois antidrogue ou criminelles plus strictes soient peu susceptibles de dissuader les toxicomanes chroniques, on peut accroître les ressources allouées à la thérapie sans pour autant légaliser les drogues. Par ailleurs, si les drogues étaient légalisées pour les adultes mais pas pour les adolescents, les coûts associés aux enquêtes sur le trafic et le marché noir ne disparaîtraient pas car les jeunes continueraient d'être sollicités.
20. L'argent dépensé pour contrôler les drogues devrait être affecté à d'autres initiatives. L'argent pourrait servir au traitement des toxicomanies et à la sensibilisation aux méfaits de la drogue.	Il n'y a pas de réponse unique au problème de la drogue. La répression est efficace lorsque les lois sont claires, appliquées uniformément et appuyées par la population. La sensibilisation et les thérapies sont aussi importantes et doivent être financées sur une longue période pour être efficaces. Aucune de ces trois approches ne peut à elle seule régler le problème. Mais il est clair qu'il faut investir d'avantage en prévention si l'on préconise une approche équilibrée. La prévention et les thérapies peuvent prévenir le problème. Elles sont efficaces par rapport à ce qu'elles coûtent et réduisent le nombre de cas de justice pénale. Par ailleurs, plusieurs toxicomanes refusent tout traitement à moins d'y être forcés par la justice pénale.
21. La société profiterait des taxes levées sur les drogues à la suite de leur légalisation.	Les revenus générés par les taxes sur les drogues seraient rapidement engloutis par la hausse des coûts sociaux. Les répercussions financières sont nombreuses : érosion de l'assiette fiscale, augmentation des coûts sociaux et des coûts de traitement, dégradation sociale, violence et désagrégation familiales, hausse du nombre d'accidents. Les taxes feraient grimper le coût des drogues et seraient improductives comme l'exemple de la contrebande des cigarettes l'a démontré. Les taxes sur les deux drogues légales, le tabac et l'alcool, sont loin de compenser les coûts sociaux, lesquels sont de 9 milliards de dollars par année pour le tabac et de 7 milliards pour l'alcool. (Étude du CCLAT)
22. Les cafés d'Amsterdam sont un modèle de milieu contrôlé où les jeunes Européens peuvent consommer de la marihuana.	Amsterdam est aujourd'hui une des capitales européennes de la délinquance urbaine et un havre pour les toxicomanes. L'accroissement de l'offre et la baisse des prix qui s'en est suivie (jusqu'à 75 %) est responsable de la hausse du nombre de toxicomanes chroniques. Le crime organisé s'est emparé du trafic de la marihuana dans les cafés et en profite pour vendre d'autres drogues illégales aux clients. Lors d'un vote tenu dans la ville de Hulst (Pays-Bas), la population s'est prononcée à 96 % contre la politique de tolérance et pour la fermeture des cafés. Par conséquent, le maire de Hulst a fermé tous les cafés de sa ville et a pris la tête d'un mouvement visant à convaincre les autres maires de faire de même.

Au-delà de ces affirmations nous pourrions pousser la réflexion plus loin. En effet, Santé Canada et ses partenaires définissent la santé dans les termes suivants : « La santé ne constitue pas simplement l'absence de maladie ou d'infirmité; il s'agit d'un état de bien-être mental, social et physique. La santé reflète aussi bien le contexte social, politique et économique que l'état biologique des personnes. Les recherches indiquent que les facteurs clés suivants influent sur la santé de la population : revenu, situation sociale, réseaux de soutien social, éducation, emploi et conditions de travail, environnement physique, état biologique et bagage génétique, hygiène personnelle, capacité d'adaptation, développement sain durant l'enfance, qualité des services de santé, sexe et culture. »

Notre stratégie repose sur un certain nombre de principes clés : réduction simultanée de l'offre et de la demande; prévention; formation de partenariats multisectoriels; reconnaissance des différences dues au sexe, à la culture ou à l'âge; participation de groupes cibles à des recherches ou à des programmes portant sur les déterminants de la santé et sur les causes fondamentales de l'abus d'intoxicants; ciblage des dirigeants des organisations criminelles qui sont engagées dans le commerce des stupéfiants à l'échelle nationale et internationale; et diverses autres mesures. Tous les organismes fédéraux qui participent à la lutte antidrogue sont responsables devant les Canadiens de l'exécution de leurs fonctions.

Quoi qu'il en soit, limiter la fonction du policier au maintien de l'ordre et à la répression de la criminalité constituerait une conception simpliste de la réalité. Nous favorisons l'adoption d'une approche équilibrée qui permet de réduire les effets néfastes de l'usage des drogues en limitant l'offre et la demande de drogues illicites, par une approche intégrée de prévention, de sensibilisation, de répression, de réhabilitation et de recherche.

Quant à notre fonction de répression de la criminalité, elle est essentielle au maintien de l'ordre public et elle permet d'exprimer concrètement la désapprobation de la société à l'égard des drogues. La réduction de l'offre crée des conditions propices à la prévention et permet de réduire l'incidence de l'une des principales causes de la toxicomanie chez les jeunes, soit la disponibilité.¹

De nombreuses études montrent que la criminalité conduit à la toxicomanie et, inversement, que la consommation de drogues contribue à l'accroissement de la criminalité. Les drogues ont des effets pharmacologiques graves; ainsi, il a été établi que 50 % des détenus fédéraux au Canada avaient consommé des drogues au moment de commettre leurs délits.²

La lutte antidrogue n'a rien d'une guerre. Ce mot a été véhiculé par la presse américaine. Le Canada n'est pas sur un pied de guerre. Le pays cherche plutôt à amener la police, les professionnels de la santé, les éducateurs et les parents à coordonner leurs efforts afin d'atténuer les effets de la consommation et de l'abus d'intoxicants sur les personnes visées et leur entourage. Au lieu de « partir en guerre » contre les consommateurs de drogues, nous appliquons plutôt le principe de la prévention en réduisant la demande et la disponibilité. Cependant, comme les drogues sont déjà répandues dans notre société, il nous faut bien sûr réagir à cette situation, tout comme le font les professionnels de la santé, en dirigeant les toxicomanes vers des centres de traitement. On a cru à tort que la police faisait la guerre aux consommateurs de drogues. Notre objectif actuel et futur consiste plutôt à combattre les respon-

sables aux niveaux intermédiaires et supérieurs au sein des organisations criminelles engagées dans le trafic des stupéfiants.

Il importe de sensibiliser davantage la population aux effets néfastes des drogues sur l'usager et sur la société en général; le fait pour certains critiques de qualifier d'alarmistes des données scientifiques éprouvées rend un fort mauvais service à la population. Pour comprendre la nature réelle de la politique antidrogue canadienne, les citoyens doivent pouvoir obtenir des renseignements exacts sur la toxicomanie et sur la situation actuelle au Canada, notamment en ce qui a trait à la drogue illicite la plus populaire au pays, la marihuana.

Selon deux spécialistes en toxicomanie, M. Avram Goldstein, D. Ph., et son collègue canadien, M. Harold Kalant, D. Ph., « Si l'on procède à une simple analyse coûts-avantages fondée sur des données pharmacologiques, toxicologiques, sociologiques et historiques, on en arrive à la conclusion que l'élimination de l'interdiction frappant actuellement les drogues illicites comporterait, selon toute vraisemblance, plus d'inconvénients que d'avantages. Les drogues psychotropes procurent sans doute bien-être et détente à des millions de personnes, mais ces substances peuvent aussi causer des torts immenses aux usagers et à la société dans son ensemble. »³

La presse écrite et électronique joue un rôle crucial dans l'éducation de la population; les médias constituent d'ailleurs, à certains moments, la première et unique source d'information des jeunes sur des sujets importants.

Partout au pays, les citoyens font preuve de sagesse en souscrivant au principe selon lequel *l'éducation d'un enfant est la responsabilité de l'ensemble de la collectivité*. Les normes morales et sociales définies par les parents, les amis, les journalistes, les éducateurs et les personnages publics influent fortement sur l'orientation de l'enfant. Dans le but d'accroître l'efficacité de nos mesures de prévention, il y aurait peut-être lieu d'aller au-delà de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique dans nos écoles, pour offrir à nos jeunes des programmes de préparation à la vie active. La collaboration des éducateurs, des parents et des citoyens en vue d'offrir une telle préparation aux enfants constitue une condition essentielle au succès des mesures visant à influencer divers aspects de la vie des adolescents et de leur future vie d'adulte, notamment à leur donner les moyens de résister à la tentation de consommer des drogues psychotropes.⁴

En conclusion, la pensée suivante, formulée par John Stuart Mill, libre-penseur célèbre, illustre bien l'importance de prendre en considération les coûts économiques et sociaux de la toxicomanie lorsque l'on élabore une politique sur les drogues : « Personne n'est complètement isolé du reste du genre humain; une personne ne peut empêcher que les torts graves ou permanents qu'elle s'inflige à elle-même aient des conséquences au moins sur son entourage, et souvent bien au-delà... »⁵ ■

1. Adlaf, Ivis, Smart et Walsh. Ontario Student Drug Use Survey. 1977-1997. Fondation de la recherche sur la toxicomanie.

2. Conseil national de la prévention du crime. 1997.

3. Dr Avram Goldstein et Dr Harold Kalant, Drug Policy: Striking the Right Balance. 1990.

4. Daniel Goleman, L'intelligence émotionnelle. 1997.

5. John Stuart Mill, On Liberty (écrit en 1859).

■ La drogue, nouveau désordre mondial OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DES DROGUES

La mafia sicilienne, les cartels colombiens, les triades chinoises, les parrains turcs ou les barons pakistanais n'ont pas lâché prise malgré la concurrence de nouvelles organisations criminelles russes, albanaises ou nigériennes. De nombreux conflits s'alimentent de l'argent sale, de fabuleux profits continuent de transiter en toute impunité par les systèmes bancaires des paradis fiscaux. Pour brosser cet état des lieux, l'OGD s'est appuyé sur les informations, souvent inédites, fournies par ses correspondants dans une soixantaine de pays. Des enquêtes rigoureuses suggérant que si la drogue menace la santé des jeunes, elle est aussi un péril pour les institutions.

Disponible à l'AITQ.

■ Pour en finir avec la prohibition des stupéfiants MARC TRAVERSON

Le débat entre les partisans de la légalisation et ses détracteurs est très animé. Pourtant, force est de constater que l'interdit moralisateur n'a jusqu'à présent en rien fait reculer la toxicomanie. Il a simplement permis au trafic des drogues illégales de devenir le commerce le plus lucratif de la planète!

Disponible à l'AITQ.

■ Les mondes de la drogue DOMINIQUE DUPREZ ET MICHEL KOKOREFF

En évitant toute généralisation hâtive, deux sociologues ont mené une enquête de terrain et une réflexion approfondie sur l'usage et le trafic de drogues dans les cités populaires. Ils mettent en relief la diversité des carrières dans ce monde social. L'analyse des pratiques observées de la police, des douanes et de la Justice aide à comprendre les impasses de la criminalisation.

Disponible à l'AITQ.



■ Drogue & criminalité, une relation complexe SERGE BROCHU

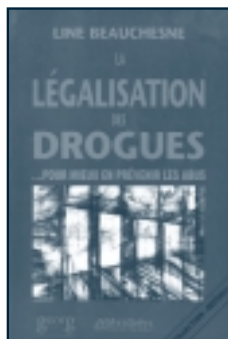
Ce ouvrage vise à déterminer comment la consommation de drogues illicites peut contribuer à former le comportement criminel et comment celui-ci peut mener à l'abus de drogues. Il ressort de l'étude réalisée par Serge Brochu qu'il existe une relation entre drogue et crime. Sans être nécessairement causale, elle est subordonnée à un certain nombre de facteurs de risque susceptibles d'orienter les jeunes vers la délinquance et la toxicomanie.

Disponible en librairie au coût de 25 \$.

■ La légalisation des drogues... pour mieux en prévenir les abus LINE BEAUCHESNE

Dans ce livre, l'auteure rend compte de la réflexion de ces antiprohibitionnistes pour qui la légalisation des drogues permettrait de développer des interventions plus cohérentes et plus efficaces concernant l'ensemble des drogues.

Disponible à l'AITQ.



■ Le cannabis

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LES DROGUES ILLICITES VERSION ABRÉGÉE

L'essentiel du rapport et toutes les recommandations se retrouvent dans ce livre. Le Comité propose des perspectives nouvelles face aux drogues illicites, rappelant la nécessité de trouver une politique différente et efficace « qui ne banalise ni ne marginalise les usages ».

Disponible en librairie au coût de 17,95 \$.

■ Toxicomanie et violence, agir ensemble

ACTES DU COLLOQUE DE L'AITQ, 1999

Des articles traitant de drogue et de violence, de lutte pour le respect et la dignité, de réactivité sociale, d'interventions auprès des personnes toxicomanes à comportements violents, de rupture sociale, etc.

Disponible à l'AITQ.

Association des intervenants en toxicomanie du Québec inc.

Faire parvenir votre bon de commande avec votre paiement à :

AITQ - commande
505, rue Sainte-Hélène, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 3R5

Titre	Qté	Prix membre	Prix non-membre
La drogue, nouveau désordre mondial		34,95 \$	36,95 \$
Pour en finir avec la prohibition des stupéfiants		25,95 \$	26,95 \$
Les mondes de la drogue		40,95 \$	44,95 \$
La légalisation des drogues... pour mieux en prévenir les abus		22,50 \$	24,95 \$
Toxicomanie et violence, agir ensemble		8,00 \$	10,00 \$

Frais d'expédition
Achat de 15 \$ et moins : 6 \$
Achat de plus de 15 \$: 6 \$ + 5 % du coût de la marchandise

Paiement ci-joint : chèque à l'ordre de l'AITQ \$

VISA : Exp. : /

Signature :

Nom :

Organisme :

Adresse :

App. :

Ville :

Code postal :

Téléphone : ()

Programmation de formation continue 2002-2003

SUJET

LIEU

DATE

*Les substances psychoactives
et l'humeur :
de la molécule à la clinique*

Longueuil

9 mai 2003

*Toxicomanie et stress post-traumatique :
théorie et pratique*

Longueuil

6 juin 2003

Programmation de formation continue 2003-2004

SUJET

LIEU

DATE

*Ados, jeunes et toxicomanie :
relever les nouveaux défis*

Longueuil

26 septembre 2003

*Ados, jeunes et toxicomanie :
intervenir en milieu scolaire**

Longueuil

7 novembre 2003

*Ados, jeunes et toxicomanie :
intervenir en dehors de l'école**

Longueuil

28 novembre 2003

* Pour s'inscrire à ces journées, il faudra avoir participé à la formation du 4 avril ou du 26 septembre.

La programmation complète pour l'année 2003-2004 sera disponible au mois d'août 2003.
Information : (450) 646-3271